se déplacer avec aisance

HV1708
L655
1984

guide illustré des techniques de base en orientation et mobilité pour les personnes handicapées de la vue

Institut Nazareth et Louis-Braille

L'Institut Nazareth et Louis-Braille :

une réponse du Québec aux handicapés visuels.

HV1708
L655
1984
c.1.

se déplacer avec aisance

guide illustré des techniques de base en orientation et mobilité pour les personnes handicapées de la vue

monique lambert
Service de design enr.
663 Stuart,
Montréal.
277-4687

Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie, réservés pour tous les pays. Toute reproduction pour fins commerciales, par procédé mécanique ou électronique est interdite sans l'autorisation écrite de l'Institut Nazareth et Louis-Braille.

Dépôt légal — 1er trimestre 1984
Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-920707-01-X

Cet ouvrage a été rédigé à l'initiative des intervenants du service d'orientation et mobilité de l'Institut.
Des remerciements sont adressés aux personnes qui, à divers titres, ont contribué à sa réalisation.

Auteures

Sylvie Daigle, Renée Geoffroy, Joanne Noël Senécal, intervenantes en orientation et mobilité

Conception graphique

Monique Lambert

Coordonnatrice

Monique Benoit, conseillère-cadre

Figurants principaux

Noël Champagne et Renée Geoffroy

Revision du texte

Marguerite Hervieux

Dactylographie

Lise Lemieux

Table des matières

Avant-propos 7

A. Techniques du guide-voyant

Introduction 9
1. Se positionner pour guider 11
2. Négocier un escalier
   2.1 Un escalier fixe 16
   2.2 Des escaliers roulants 19
3. Se déplacer dans un passage étroit 22
4. Changer de direction 24
5. Franchir une porte
   5.1 La technique de base 26
   5.2 Les portes tournantes 28
6. Transférer de côté 30
7. S'asseoir 32
8. Circuler entre des rangées de chaises 34
9. Monter à bord d'une automobile 36

B. Techniques de déplacement autonome sans aide

Introduction 39
1. Longer avec la main 40
2. Se protéger
   2.1 La protection supérieure 41
   2.2 La protection inférieure 42
3. Récupérer un objet échappé 43

C. Techniques de familiarisation

Introduction 45
1. Les pré-requis à la familiarisation 48
2. Se familiariser de façon complète 57
3. Se familiariser de façon partielle 63
4. Se familiariser par trajets 66

D. L'aménagement physique d'une pièce

Introduction 67
1. Lorsqu'il s'agit d'un enfant 68
2. Lorsqu'il s'agit d'un adulte 72

Annexes

Présentation de l'Institut Nazareth et Louis-Braille 77
Autres documents disponibles à l'Institut 81

Bibliographie 85

Avant-propos

La condition qui est la nôtre de personnes voyantes nous influence à un point tel que nos habitudes de vie, nos comportements et notre façon d'aborder toutes les tâches quotidiennes reposent largement sur la vision. Nous y recourons de façon automatique. Par exemple, c'est un réflexe naturel que de repérer un arrêt d'autobus ou de trouver un siège dans une salle.

Les personnes ayant un handicap visuel parviennent aussi aux mêmes résultats, mais souvent par des moyens différents. Or l'ignorance de ces moyens spécifiques nous entraîne par nos attitudes, à les exclure d'une certaine façon, tant au niveau de gestes journaliers que d'activités sociales.

Combien de voyants savent exactement comment agir en présence d'une personne handicapée de la vue : lorsqu'il s'agit de lui présenter une chaise ; lorsqu'elle est au coin de la rue, attendant pour traverser ; ou encore, lorsqu'elle demande de l'assistance en vue d'être conduite quelque part ou d'obtenir des indications afin de s'y rendre par elle-même ?

Le malaise des voyants, dans ces occasions, reflète leur ignorance des moyens qui sont nécessaires à la personne handicapée visuelle pour accomplir les divers gestes quotidiens.

Ce guide se veut un outil de référence pour les gens qui côtoient des personnes handicapées de la vue. Il contient un ensemble de techniques illustrées, décrites de façon sommaire. Cette forme brève et ces figurations ont été volontairement choisies par les auteures afin de conserver au guide un caractère d'outil de référence pratique.

Pour comprendre et saisir les habiletés qu'une personne handicapée de la vue doit développer, il est essentiel de se mettre à sa place, au moins pour de courts moments et dans des tâches précises. C'est pourquoi ce guide peut être avantageusement complété par des sessions de formation à l'occasion desquelles chacun est initié de façon active et dans des conditions de simulation au vécu réel de la personne handicapée de la vue.

Le guide se divise en différents chapitres qui représentent l'ensemble des techniques de base en orientation et mobilité. Ce sont les techniques du guide-voyant, celles du déplacement autonome sans aide, les techniques dites de familiarisation et enfin, celles relatives à l'aménagement efficace des pièces où sont appelées à circuler des personnes handicapées de la vue.

D'autres guides sont en préparation, notamment sur les moyens d'utilisation optimale de la canne blanche. Ils feront l'objet de publications ultérieures.

Les lecteurs et surtout les utilisateurs de ce guide sont invités à transmettre tout commentaire aux auteures.

A. Techniques du guide-voyant

Introduction

Guider une personne handicapée visuelle, c'est assurer sa protection dans tous ses déplacements, c'est voir à l'avance tout obstacle et en avertir la personne guidée, soit verbalement ou physiquement, soit les deux. Pour faciliter de tels déplacements à deux, des techniques précises peuvent être utilisées. Grâce à elles, il est possible de déambuler et de communiquer les informations nécessaires aux déplacements sans pour autant briser le fil d'une conversation.

Une telle harmonie repose sur une responsabilité partagée. Le guide doit appliquer efficacement les techniques, mais la personne guidée doit réagir adéquatement aux informations reçues.

Pour présenter les techniques d'une façon plus vivante, nous avons parfois choisi une forme de dialogue où Noël tiendra le rôle de la personne handicapée visuelle et Renée, celui du guide.

Une note aux futurs guides : n'hésitez jamais à donner verbalement les informations pertinentes, surtout au début. Il est probable que par la suite, si vous guidez toujours les mêmes personnes, ces informations deviendront superflues et les gestes seuls suffiront.

1.

Se positionner pour guider

On se retrouve donc dans une situation où Renée veut guider Noël. Pour ce faire, quelle position doivent-ils adopter (illustration a) ?

D'abord Renée doit constamment précéder Noël et non l'inverse (illustrations a et b).

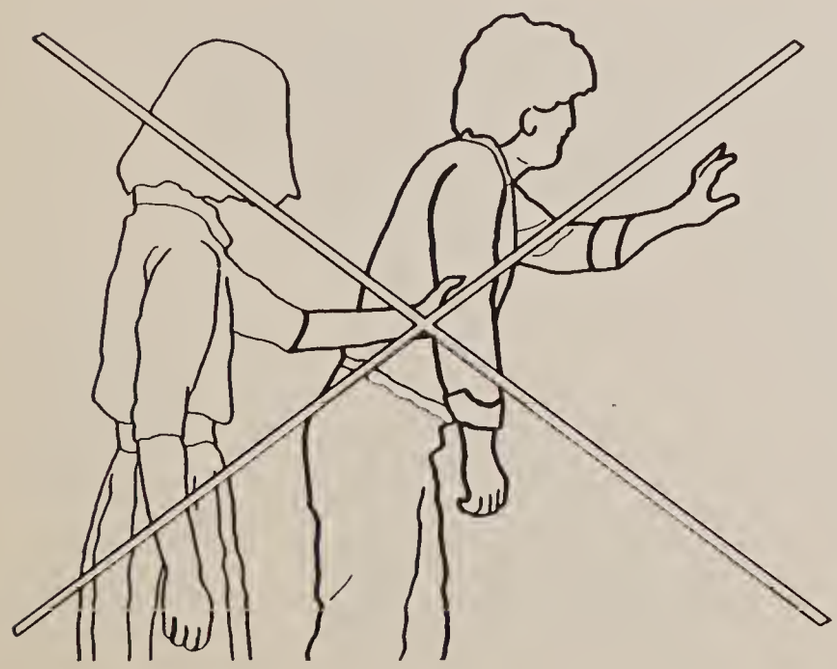

a) Le guide ne doit jamais être précédé de la personne ayant un handicap visuel.

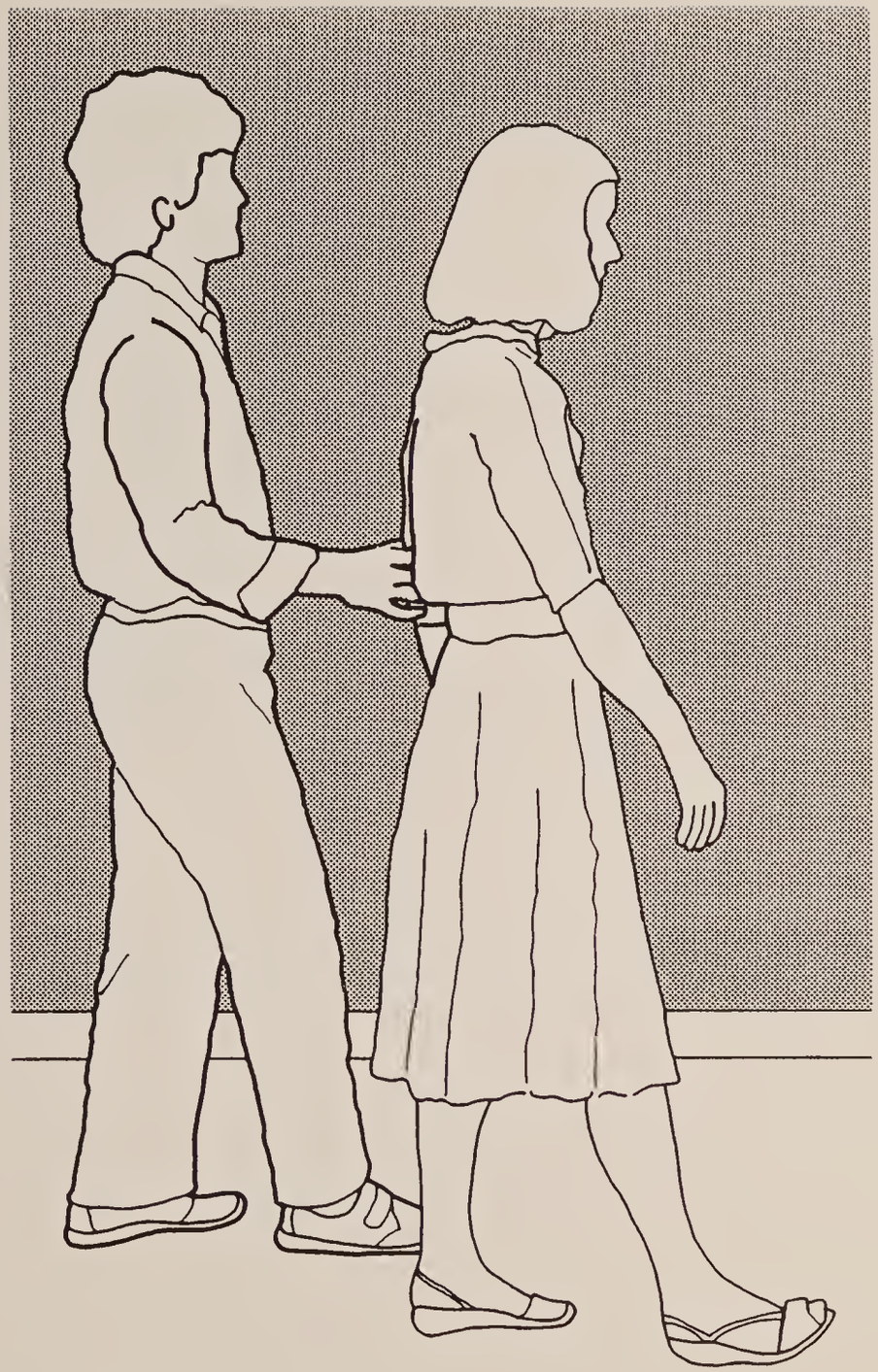

b) Position correcte du guide et de la personne guidée.

Ce dernier tient le bras de Renée juste au-dessus du coude, le pouce vers l'extérieur et les autres doigts vers l'intérieur (illustrations c et d).

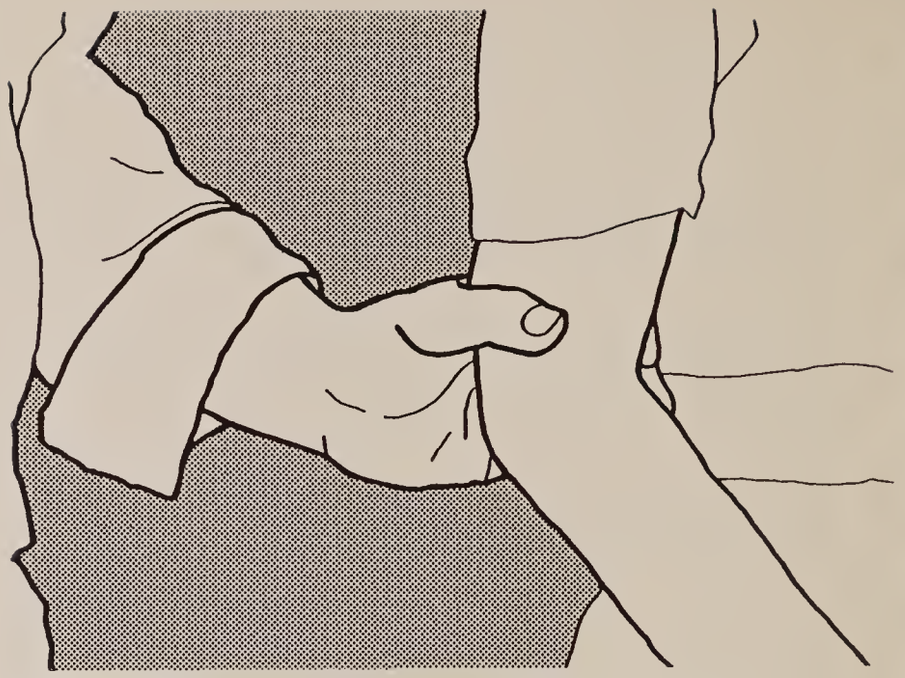

c) Prise correcte du bras du guide, le pouce à l'extérieur.

Le bras de Noël est donc plié à angle droit au niveau du coude. Noël peut choisir de quel côté il préfère être guidé.

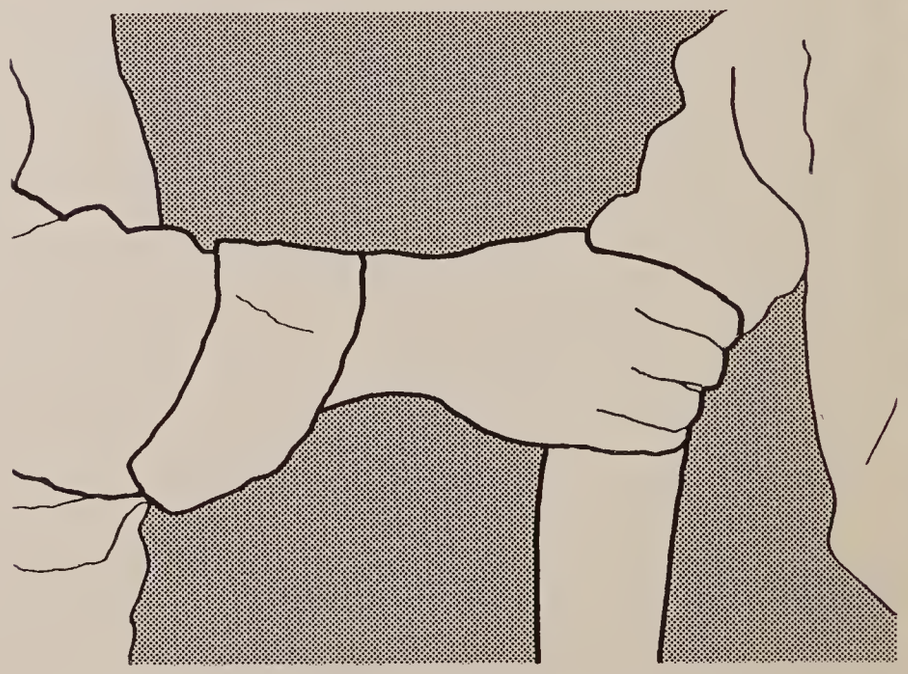

d) Prise correcte du bras du guide, les autres doigts à l'intérieur.

Un enfant peut tenir le poignet du guide ou celui-ci, lui prendre la main (illustrations e et f).

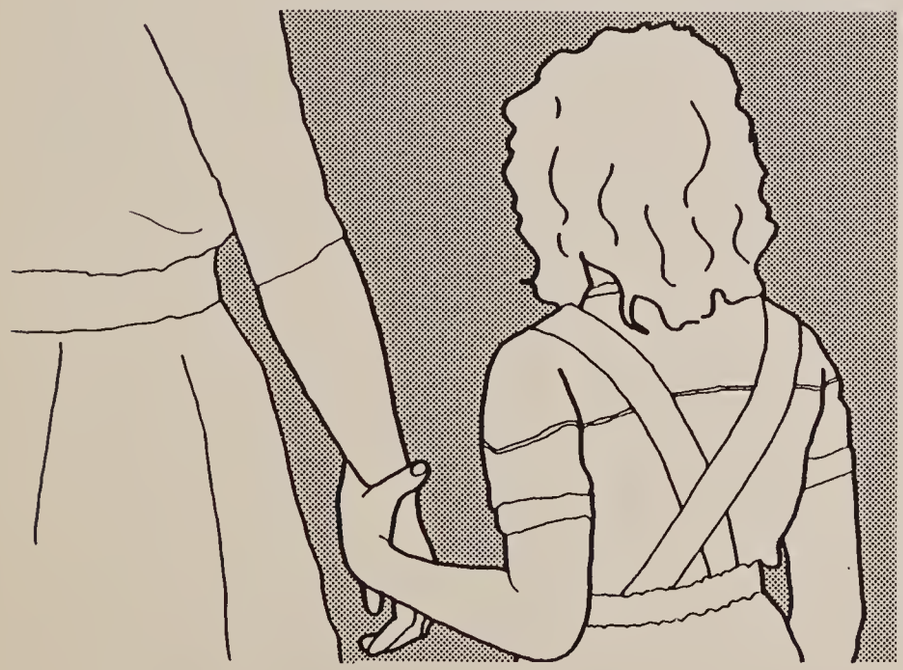

e) L'enfant prend le poignet du guide.

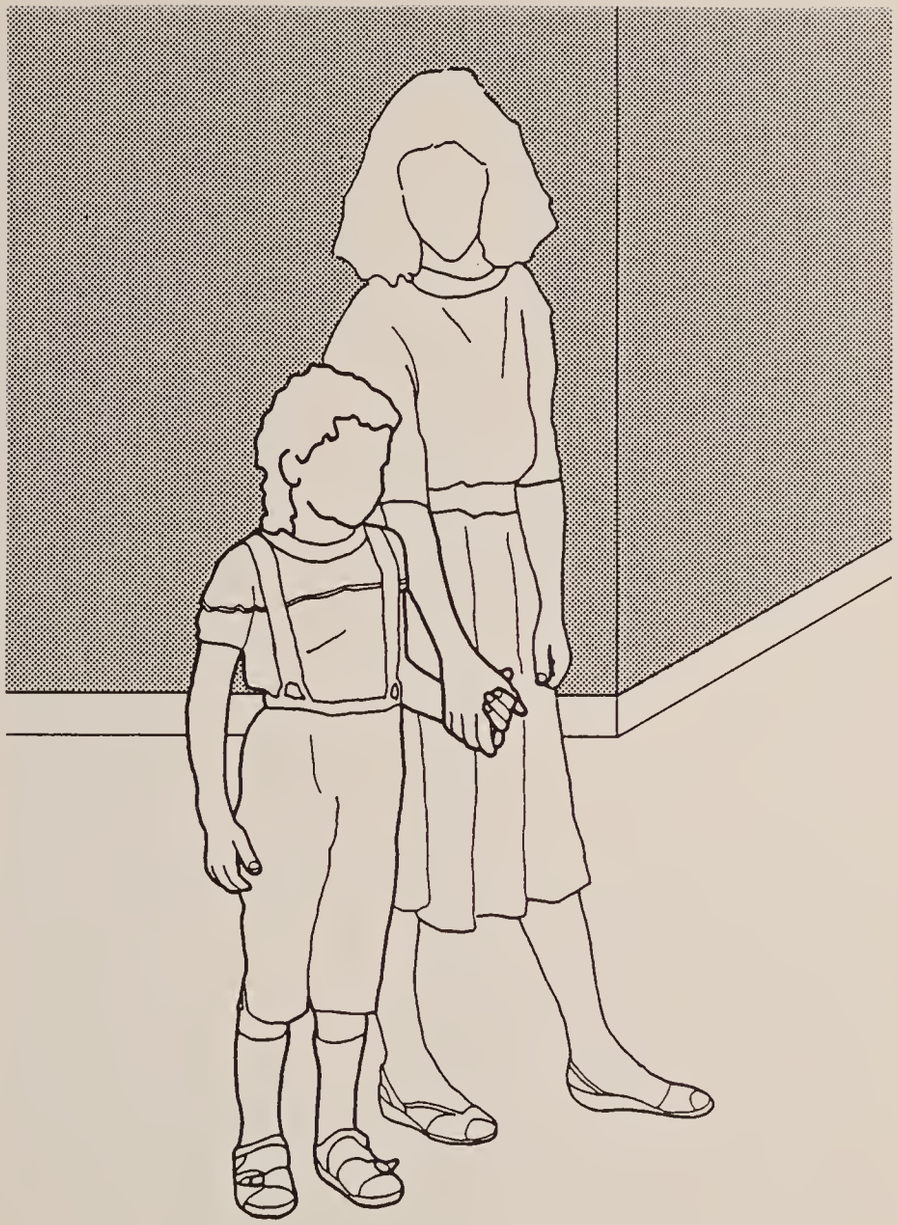

f) Le guide et l'enfant se tiennent par la main.

Les personnes handicapées visuelles ayant besoin d'un appui préfèreront entourer le bras du guide (illustration g).

g) Les personnes qui ont besoin d'un appui entourent le bras du guide.

Il arrive que la personne guidée ait une canne. Dans ce cas, il est important que celle-ci ne gêne pas les mouvements du guide. De façon générale, il suffit que la personne handicapée visuelle maintienne la canne devant elle (illustration h). Il en est de même lorsque la personne guidée transporte un paquet.

Le principe de ne pas gêner les mouvements du guide avec un objet s'applique à toutes les situations susceptibles de se présenter.

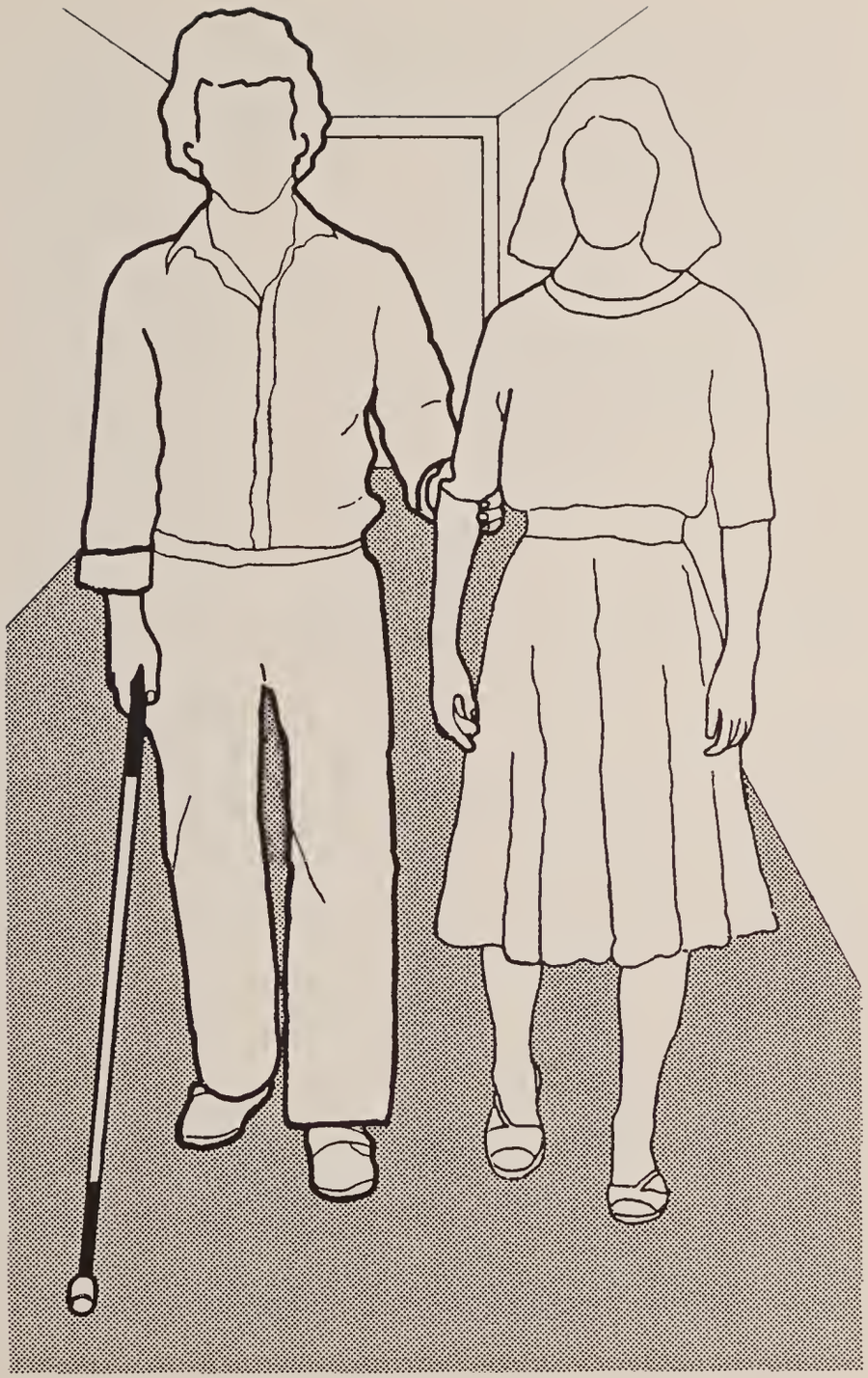

h) La canne ne doit pas gêner les mouvements du guide.

2.

Négocier un escalier

2.1
Un escalier fixe

Renée et Noël s'approchent d'un escalier.

Renée :

« Chaque fois que nous devrons aborder un escalier, je m'arrêterai avant la première marche et je t'informerai de sa présence (illustrations a et b) ; mais, si parfois j'oublie de t'en avertir, tu sauras par le mouvement de mon corps si nous montons ou descendons l'escalier. »

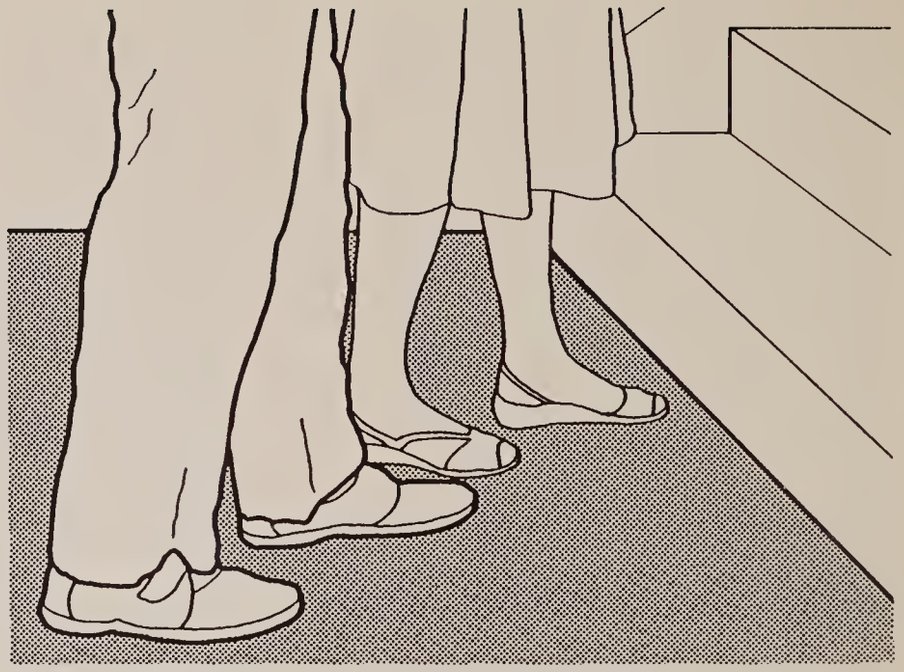

a) Faire une pause avant la montée d'un escalier et en informer la personne guidée.

b) Faire une pause avant la descente d'un escalier et en informer la personne guidée.

Noël :

« Si je comprends bien, tu effectues chaque mouvement avant moi de sorte que je n'ai qu'à être très attentif à tes mouvements pour savoir quoi faire. En fait, si nous conservons cette position, je serai toujours une marche derrière toi, que l'on monte ou descende l'escalier (illustration c). »

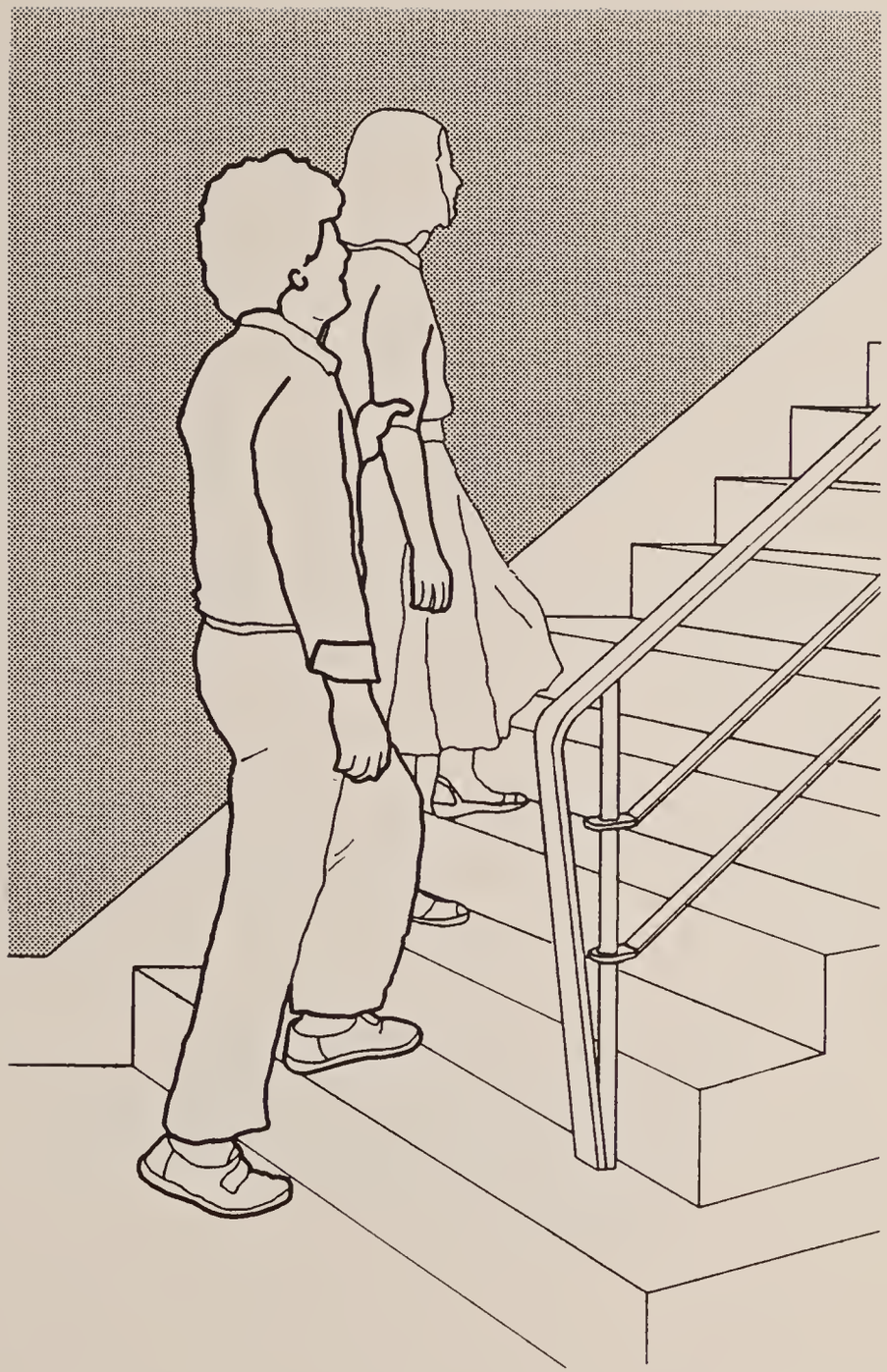

c) Le guide précède toujours d'une marche la personne guidée.

« Mais dis-moi, lorsque tu auras terminé la montée ou la descente, il me restera une marche à franchir, que prévois-tu faire ? »

Renée :

« Eh bien ! la même chose qu'au début ! Je ferai une pause pour te permettre de finir la montée ou la descente puis de reprendre ton équilibre (illustrations d et e). »

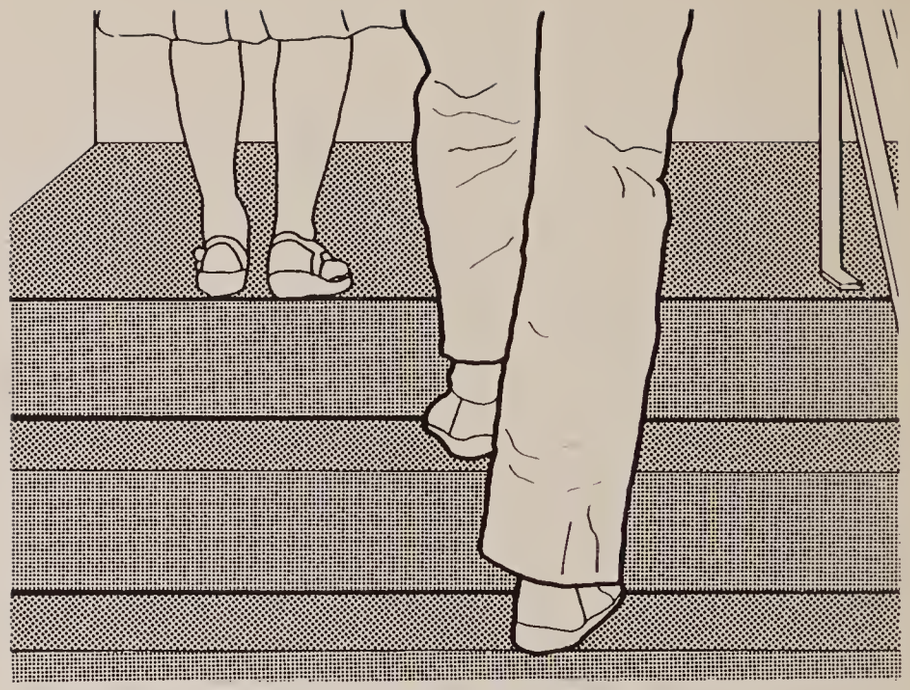

d) Le guide fait la pause sur le palier, la personne guidée complète la montée.

e) Le guide fait la pause sur le palier, la personne guidée termine la descente.

2.2
Des escaliers roulants

Une fois sur la plaque métallique, Renée fait une pause (illustration a).

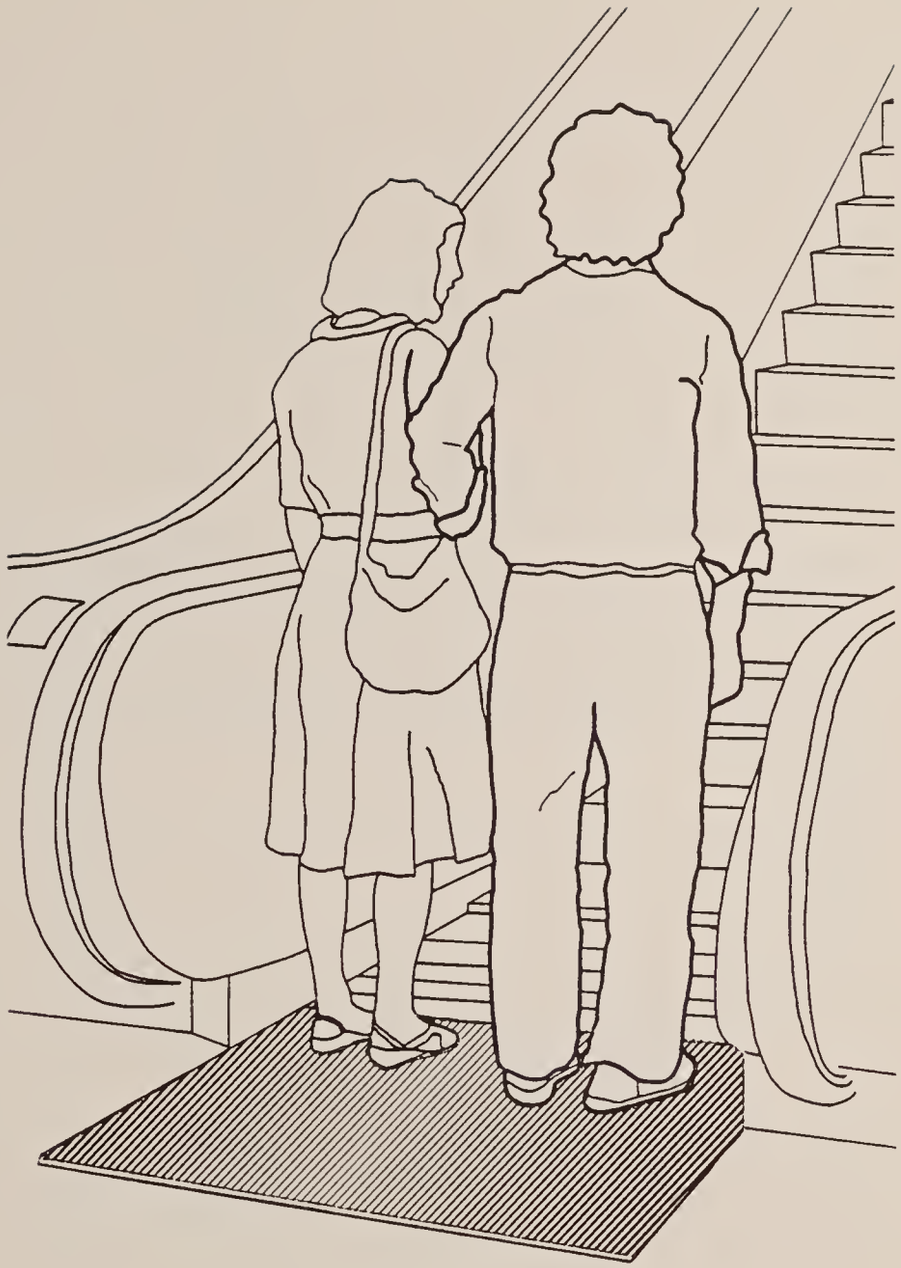

a) Le guide fait une pause sur la plaque métallique.

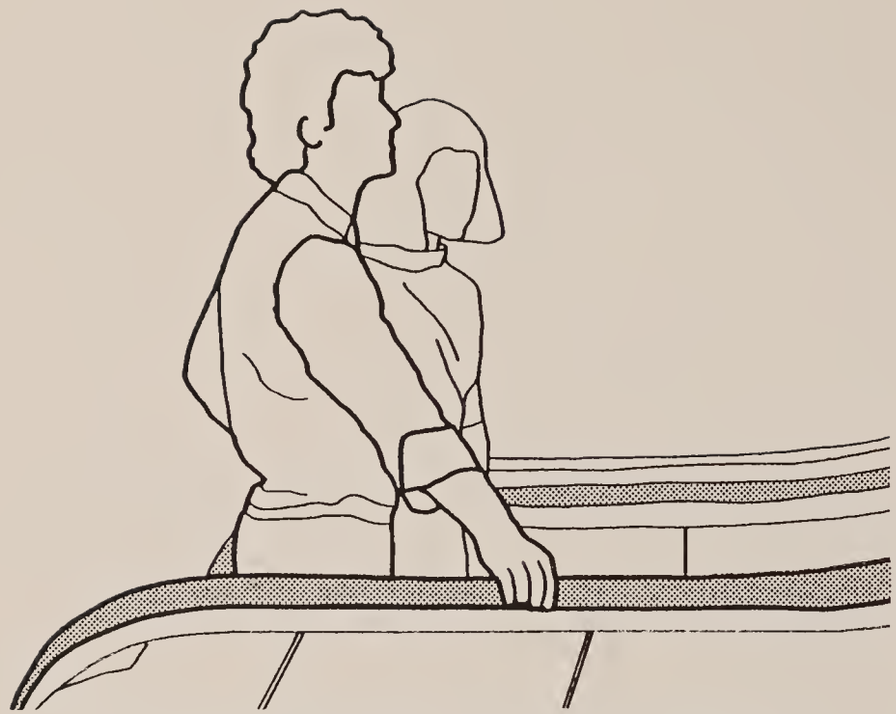

b) Arrivée sur la plaque métallique, la personne handicapée visuelle prend la main courante.

Noël se place à côté de Renée et prend la main courante, la rampe (illustration b). Lorsque Renée l'indique, Noël avance un pied sur la première marche (illustrations c et d). Renée donne la même indication au moment de quitter l'escalier (illustration e).

c) Sur indication du guide, la personne handicapée visuelle avance le pied sur la première marche.

d) Le guide indique d'avancer un pied.

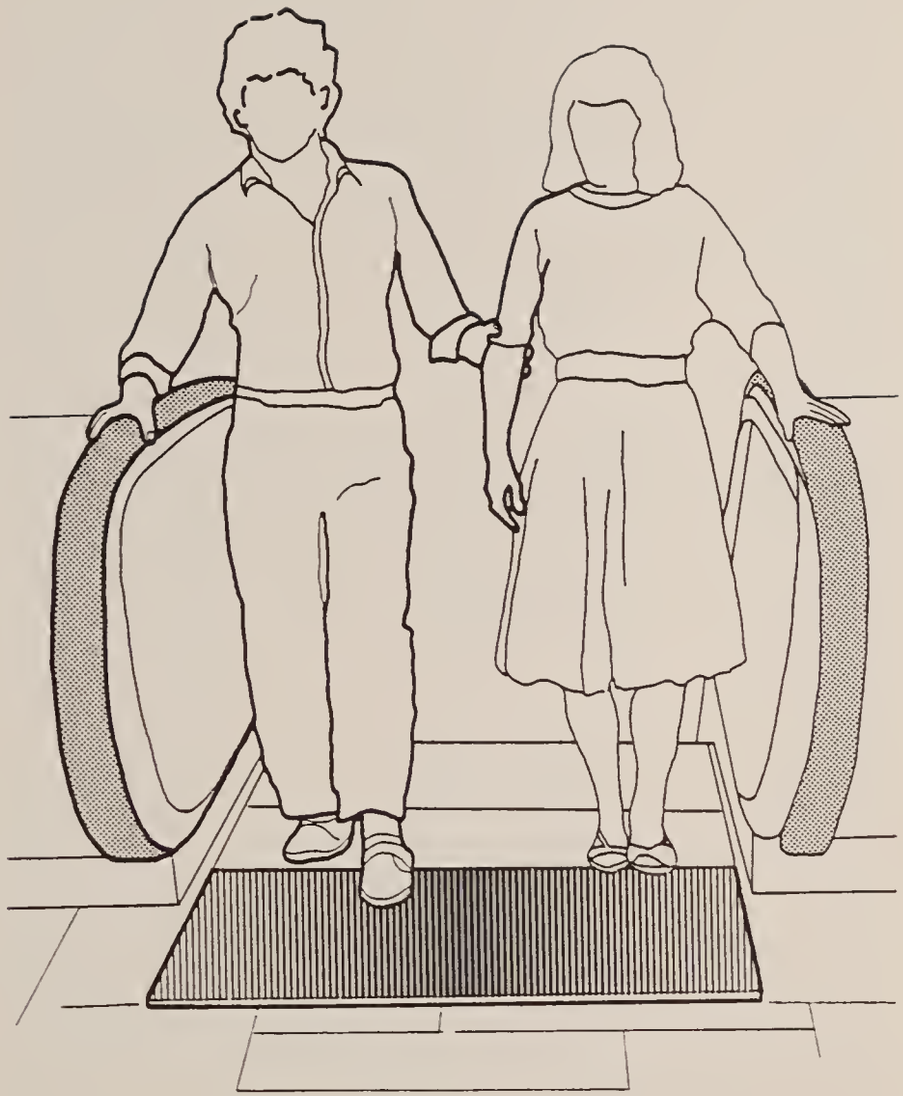

e) Le guide indique la fin de la montée.

3.

Se déplacer dans un passage étroit

Il arrive que Renée et Noël aient à se déplacer dans des espaces restreints, par exemple entre les tables d'un restaurant, entre des chaises, lorsqu'ils rencontrent plusieurs personnes sur le trottoir ou ailleurs, etc. (illustration a).

Renée :

« Lorsque nous devons passer dans un espace restreint, je pousse le bras que tu tiens vers le centre de mon dos (illustration b). À ce moment, tu te déplaces derrière moi, puis tu allonges le bras afin de ne pas me marcher sur les talons (illustration c). Dès qu'il y a assez d'espace pour que nous marchions côte à côte, je ramène mon bras comme au début et nous reprenons la position de départ. »

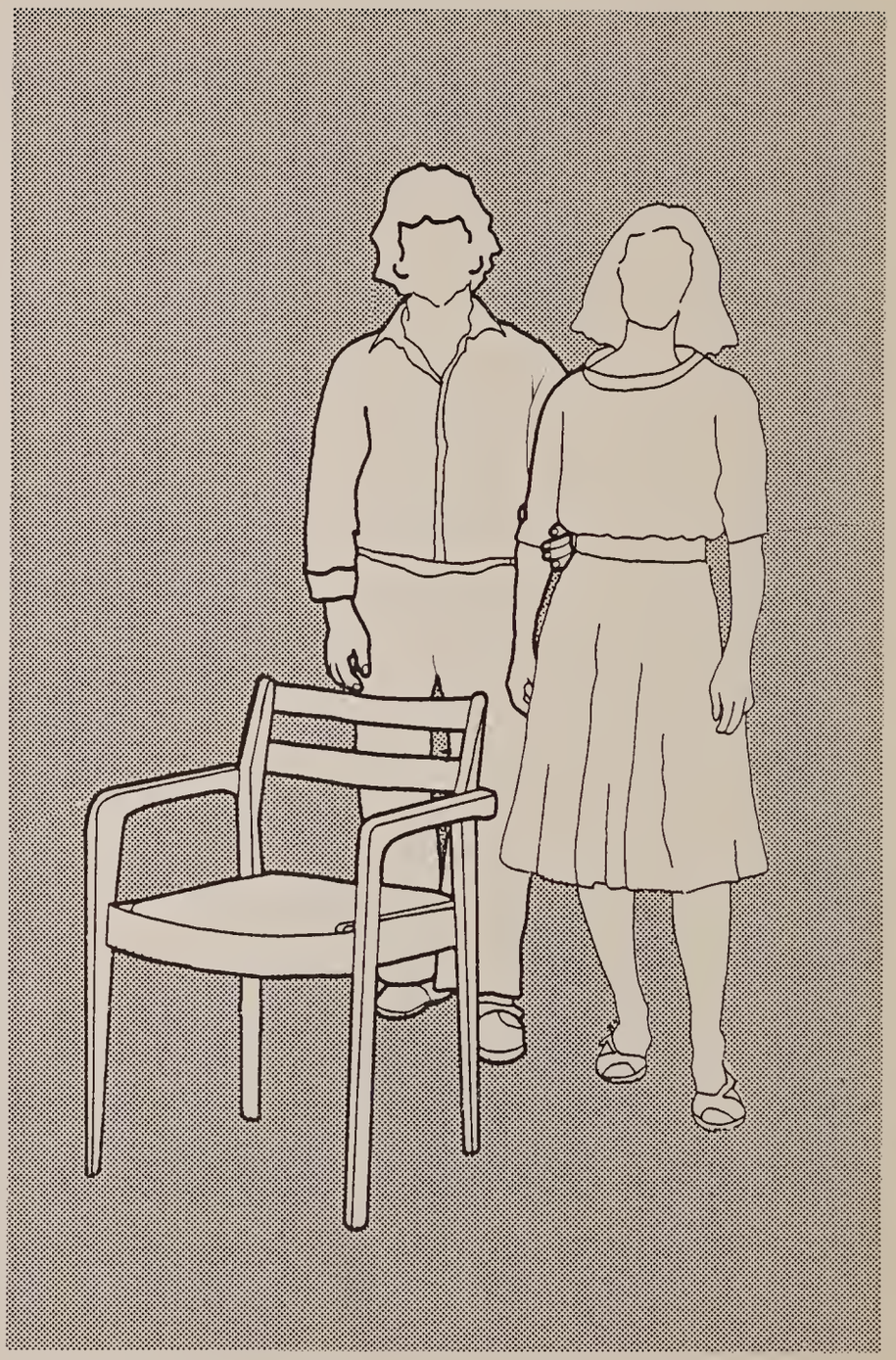

a) Lorsqu'il n'y a pas assez de place pour circuler côte à côte, c'est le guide qui initie la technique du passage étroit.

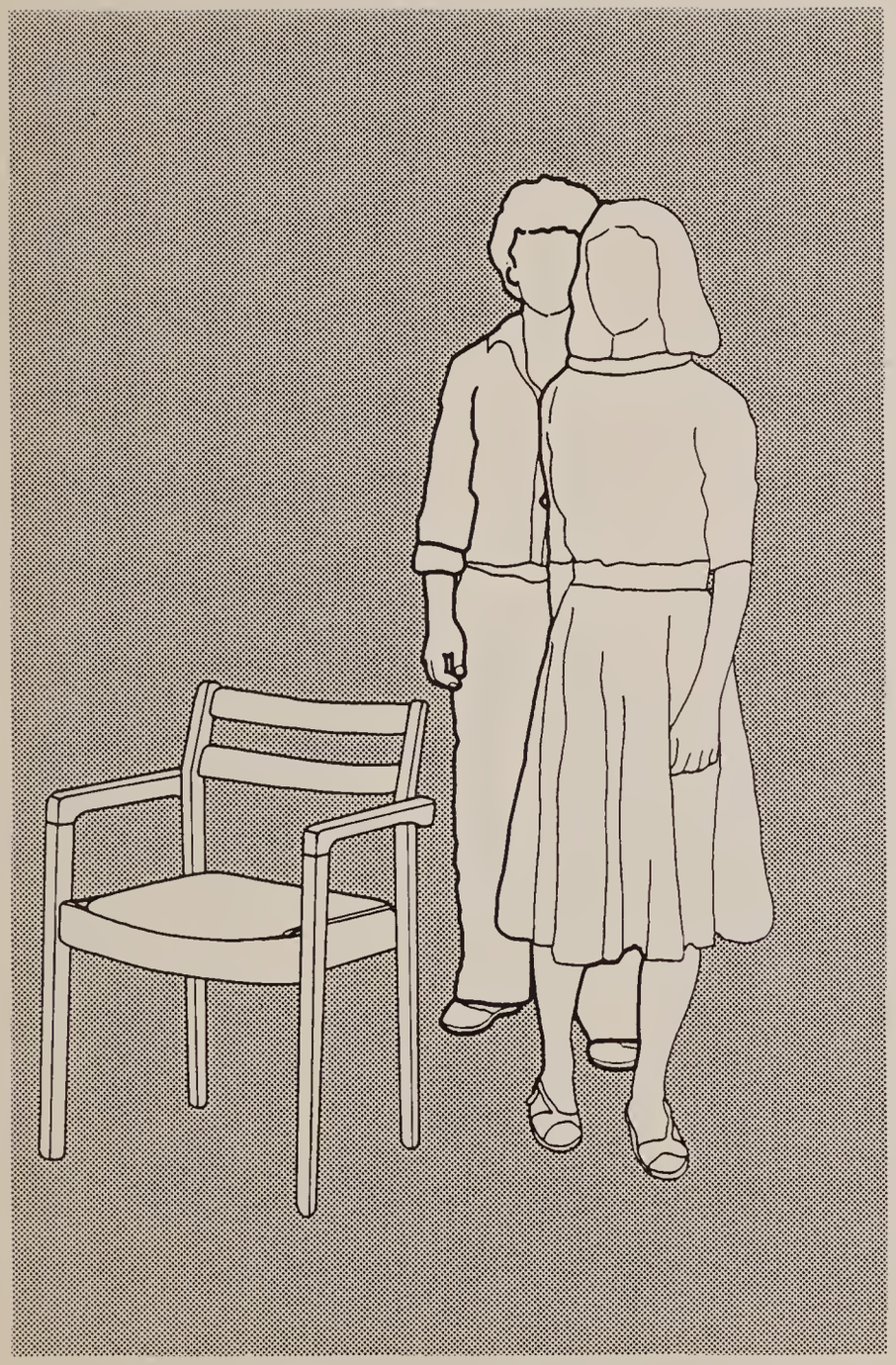

b) Le guide glisse le bras vers le centre de son dos.

c) La personne guidée allonge son bras et se glisse derrière le guide.

4.

Changer de direction

Noël :

« Maintenant, supposons qu'on doive changer de direction, comme cela arrive parfois dans les allées d'un magasin, dans un ascenceur ou devant un comptoir (illustration a). »

Renée :

« D'abord, garde en tête que tu dois maintenir constamment le contact avec moi. Nous nous tournons donc face à face puis, avec ta main libre, tu prends mon bras opposé (illustration b). Au même moment, tu lâches prise de l'autre côté. Et voilà, nous sommes prêts à repartir dans la direction inverse (illustration c). »

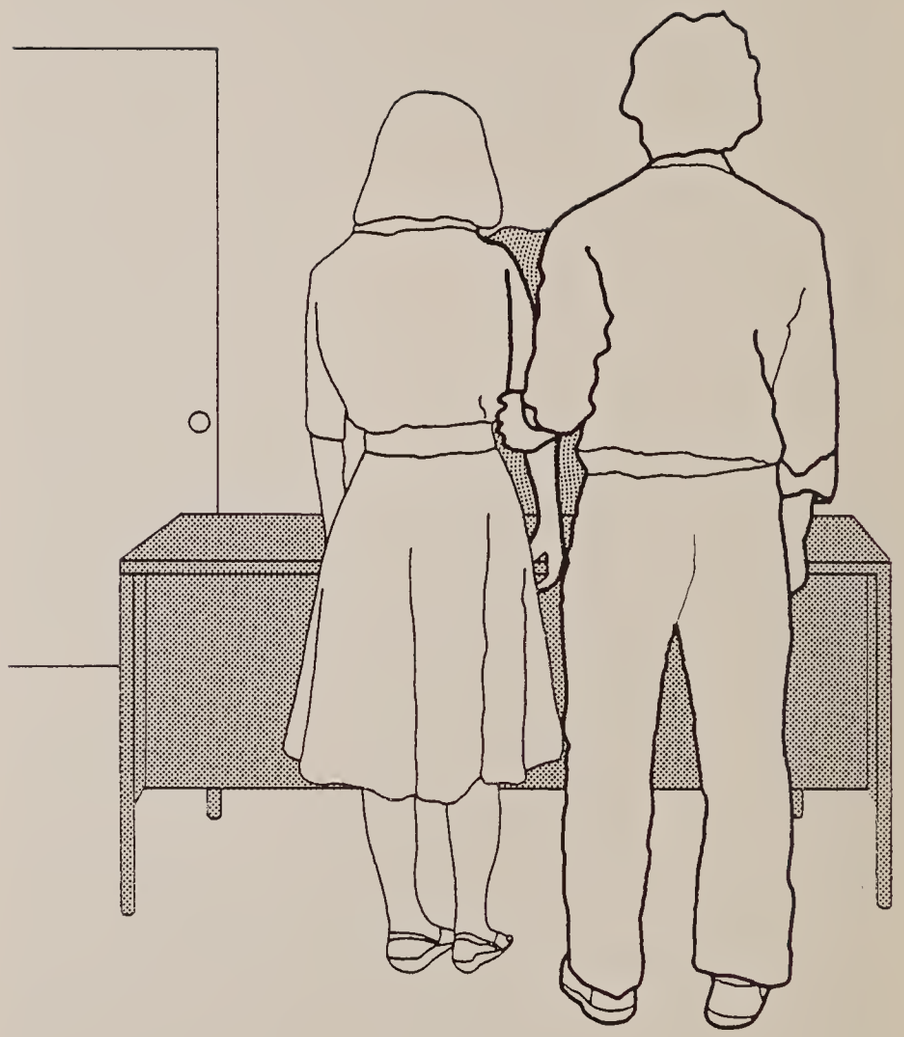

a) Il est parfois nécessaire de changer de direction en utilisant le moins d'espace possible.

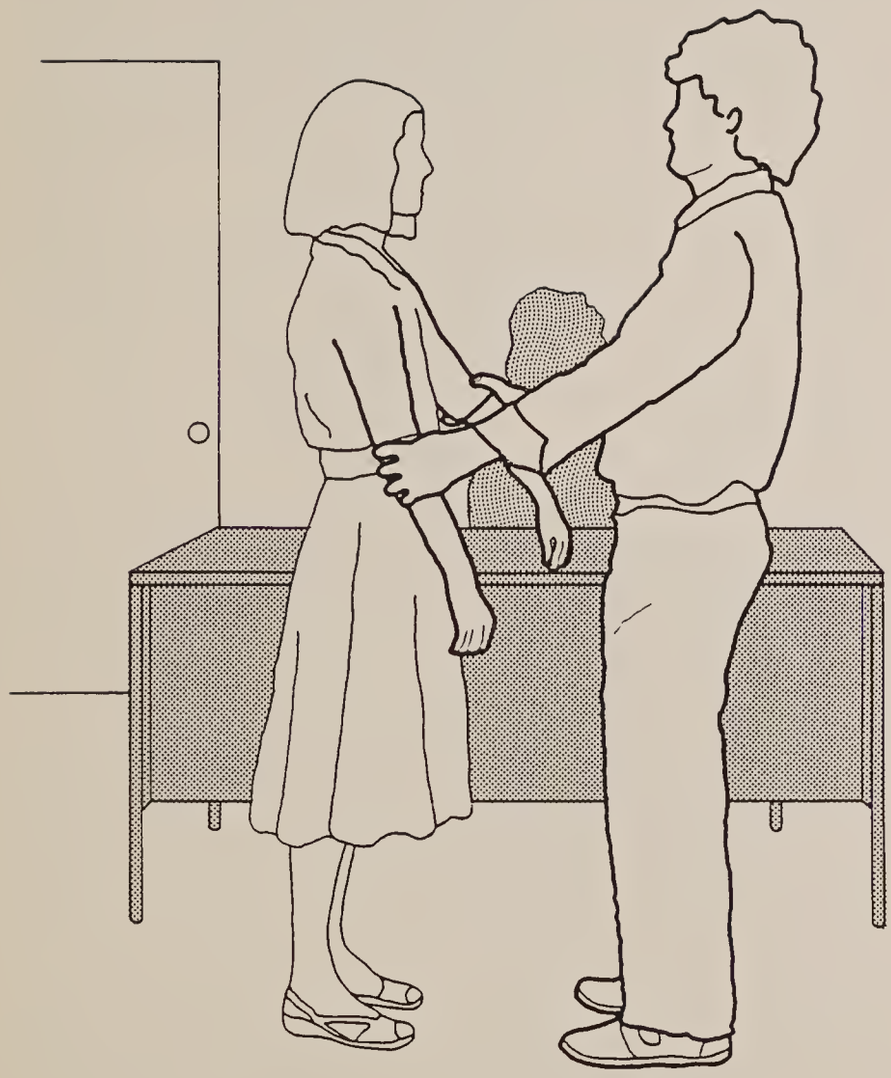

b) Les deux personnes se tournent l'une face à l'autre.
La personne guidée contacte le bras opposé du guide...

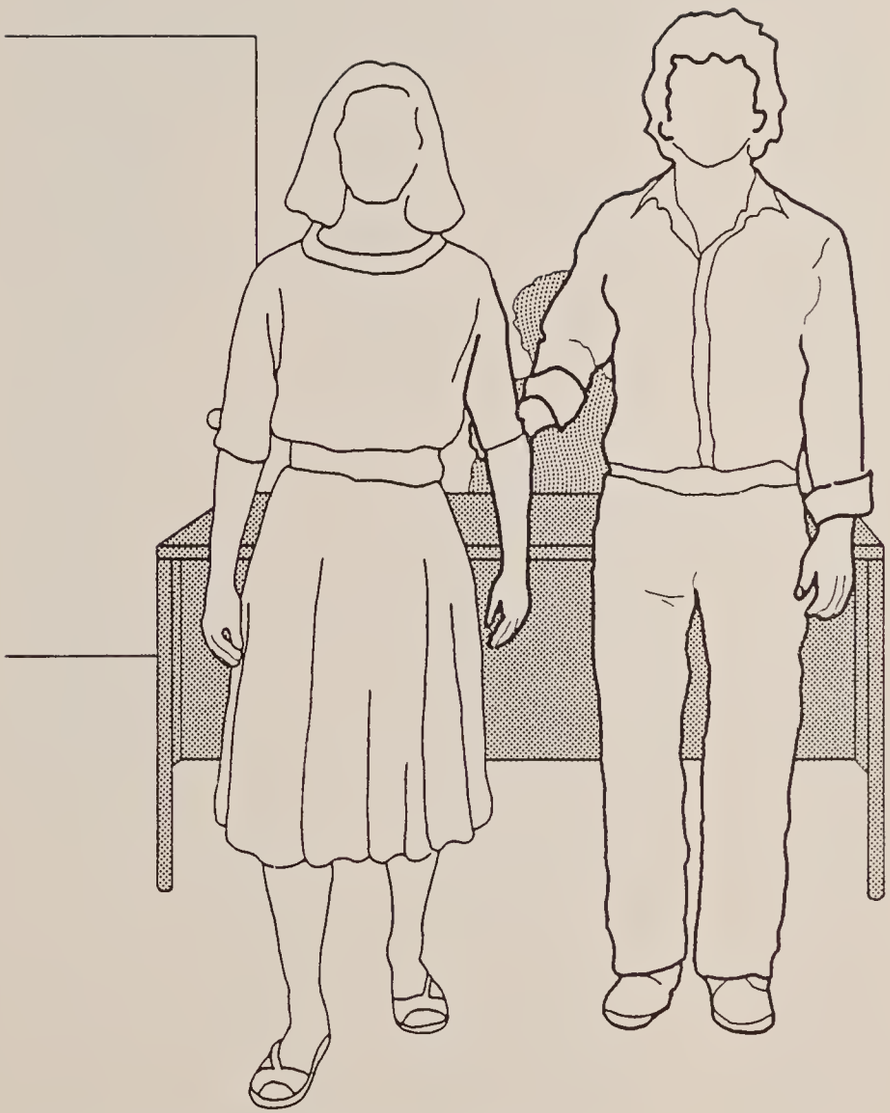

c) et elles reprennent la position de base.

5.

Franchir une porte

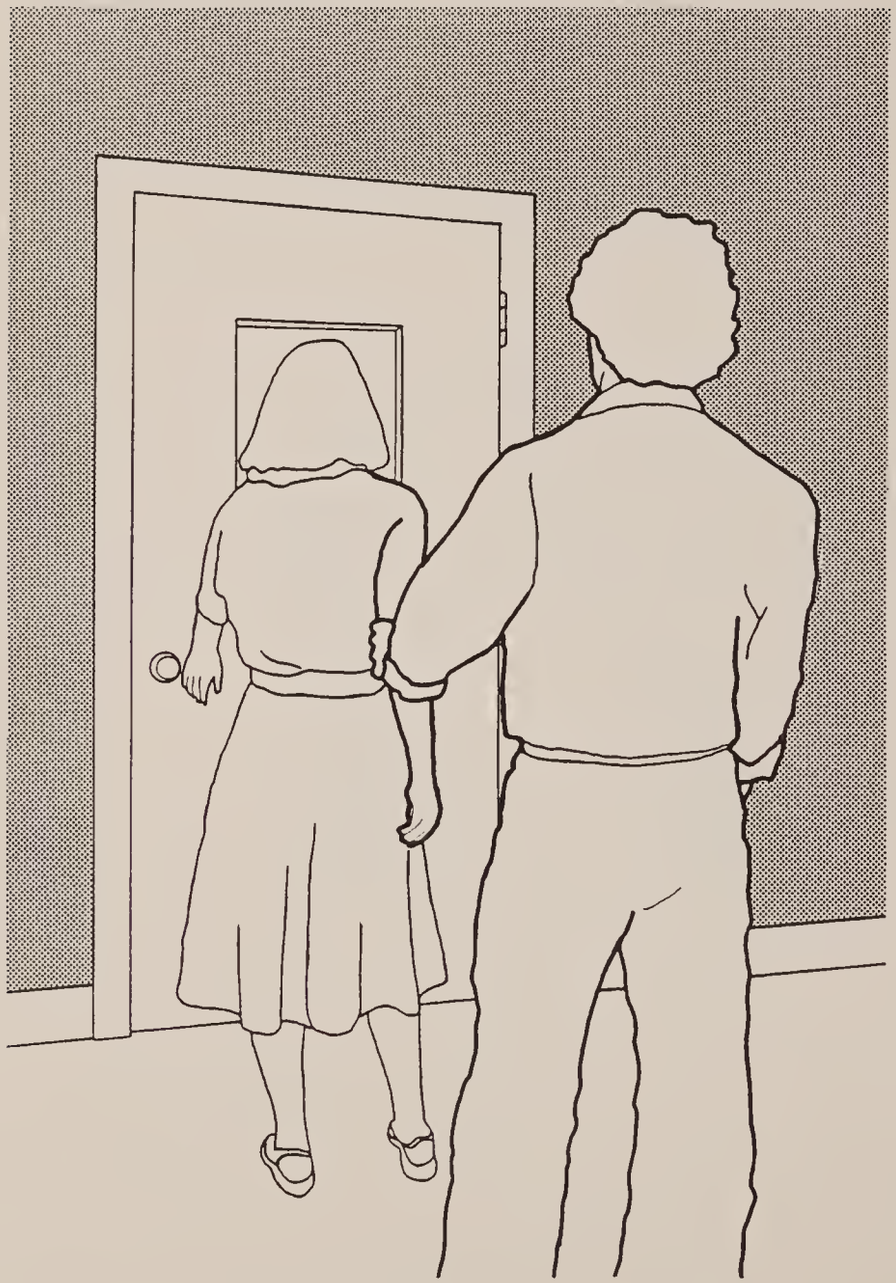

a) Le guide initie la technique du passage étroit à l'approche d'une porte.

b) La personne guidée dirige la paume de sa main vers la porte.

5.1
La technique de base

Généralement, à l'approche d'une porte, c'est le guide qui l'ouvre et la personne handicapée visuelle qui la referme. Pour les enfants ou pour d'autres personnes éprouvant de la difficulté, le guide se charge de refermer la porte. Le guide conserve le contact avec la porte jusqu'à ce que la personne handicapée de la vue l'ait saisie à son tour.

Renée :

« Juste avant d'ouvrir la porte, j'initie la technique du passage étroit (illustration a).

c) Lorsque la porte ouvre du côté du guide,

Pour les portes ouvrant de ton côté, tu n'as qu'à placer ta main libre au niveau de mon épaule puis à effectuer un mouvement de balayage avec celle-ci vers la porte et la refermer derrière toi (illustration b).

Si la porte ouvre de mon côté, tu maintiens le contact avec moi en prenant mon bras avec ta main libre et de l'autre main (illustrations c et d), tu fais le balayage vers la porte. Au moment où tu refermes la porte, je fais un arrêt pour que nous reprenions la position de base. »

Noël :

« J'aime bien que le guide me dise de quel côté ouvre la porte, mais parfois son mouvement me l'indique tout autant. »

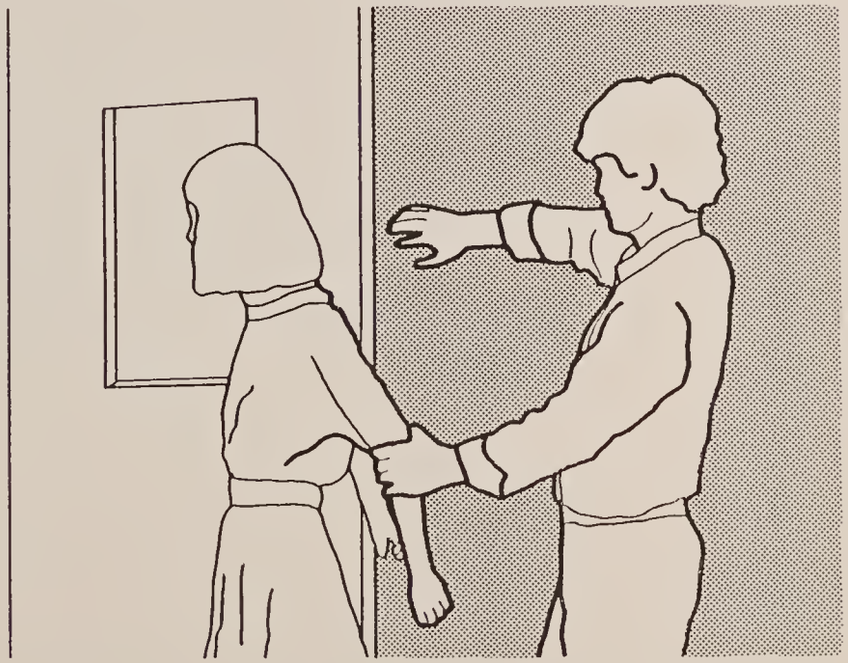

d) la personne handicapée visuelle garde contact avec le guide en changeant de main et, avec celle qui devient libre, saisit la porte à son tour.

5.2
Les portes tournantes

Le moment idéal pour franchir des portes tournantes, est celui où il y a le moins d'affluence.

Le guide conduit la personne handicapée visuelle à la droite de la porte et lui demande d'en tenir le cadre (illustration a). Le guide immobilise la porte afin de permettre à la personne guidée de se glisser dans un espace libre. Avec sa main gauche, la personne handicapée visuelle pousse la porte devant elle et avec la main droite, elle longe le mur intérieur du cadre (illustration b). La fin du mur lui indique qu'il est temps de se déplacer vers la droite pour attendre le guide (illustration c).

a) La personne handicapée visuelle se place à droite de la porte tenant le cadre de celle-ci avec la main droite.

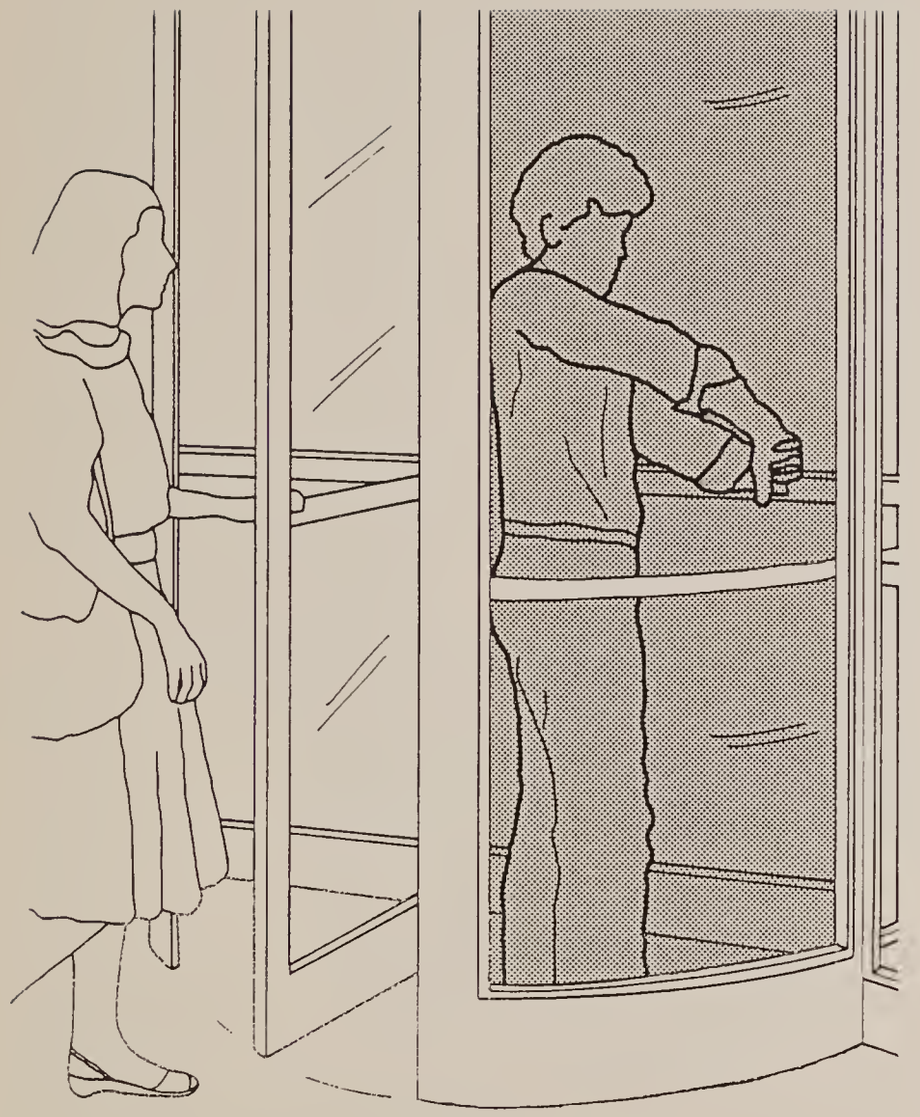

b) Une fois à l'intérieur, avec la main gauche, la personne handicapée visuelle pousse la porte et avec la main droite, longe le mur du cadre.

c) Arrivée à la fin du mur intérieur, elle se déplace vers la droite pour attendre le guide.

6.

Transférer de côté

Certaines circonstances exigent que le guide et la personne handicapée visuelle changent de côté l'un par rapport à l'autre ; ainsi, face à une porte qui ouvre du côté du guide ; lorsque s'exprime une préférence de guider ou d'être guidé d'un côté plutôt que de l'autre ; ou enfin, pour faciliter l'accès à un fauteuil ou à la rampe d'un escalier (illustration a).

Pour ce faire, Noël glisse derrière Renée en maintenant contact avec elle (illustrations b et c) et reprend la position de base de l'autre côté (illustration c). Ce mouvement peut s'effectuer à la demande de l'une ou l'autre des personnes et ce, tout en continuant leur route.

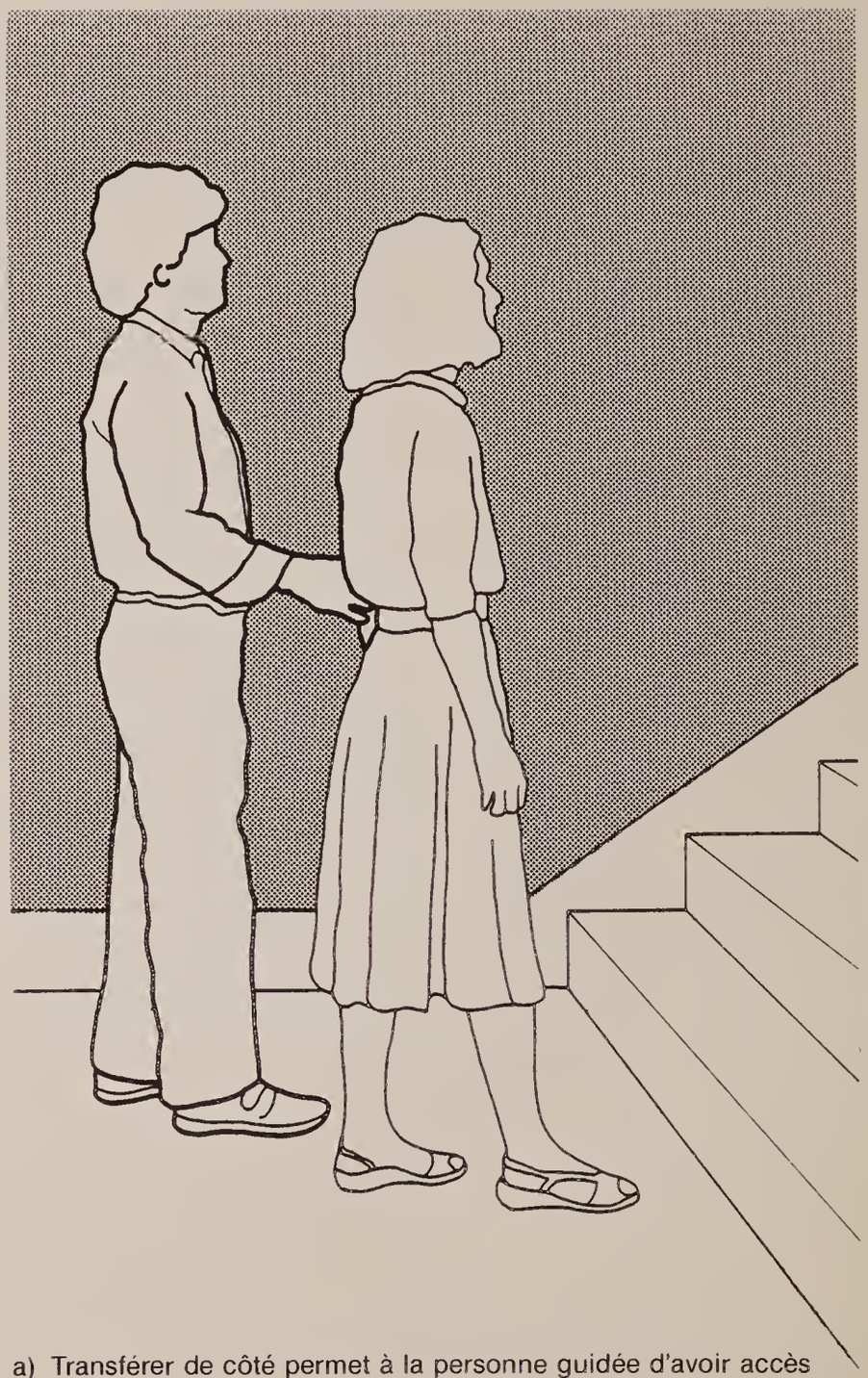

a) Transférer de côté permet à la personne guidée d'avoir accès directement à un objet (ici, la rampe).

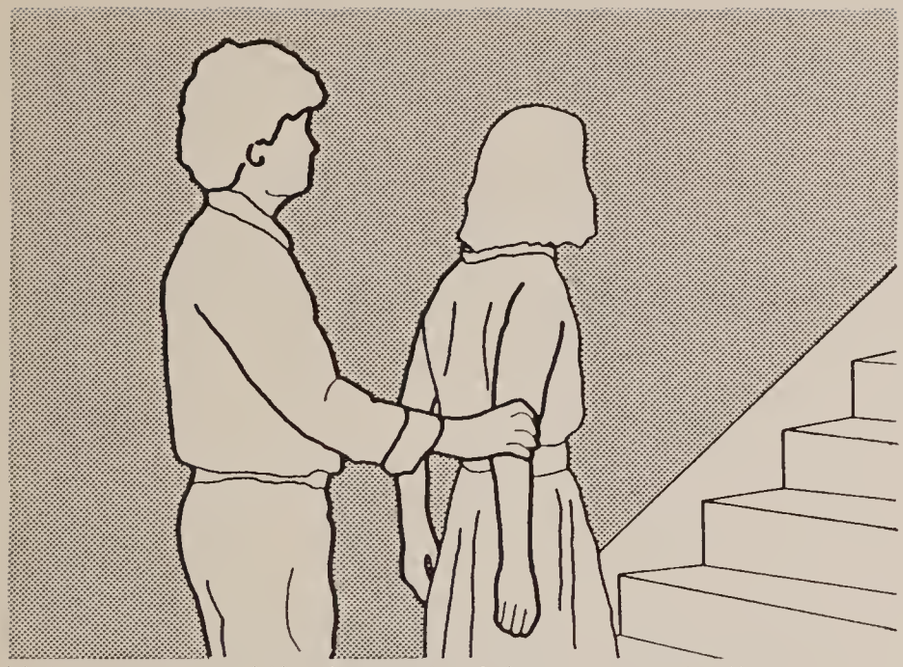

b) La personne guidée change de côté en passant derrière le guide,

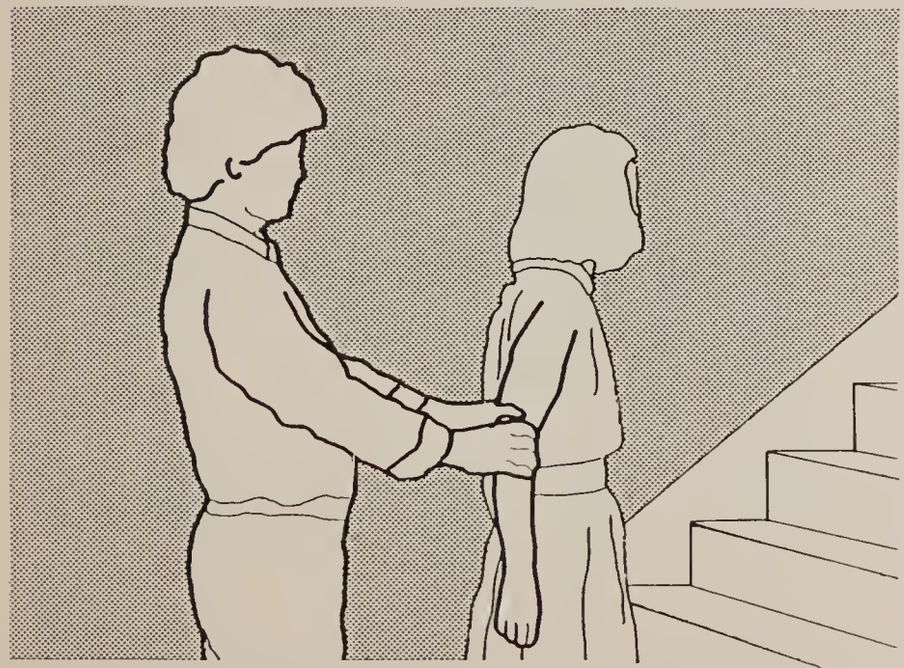

c) elle maintient le contact avec le guide...

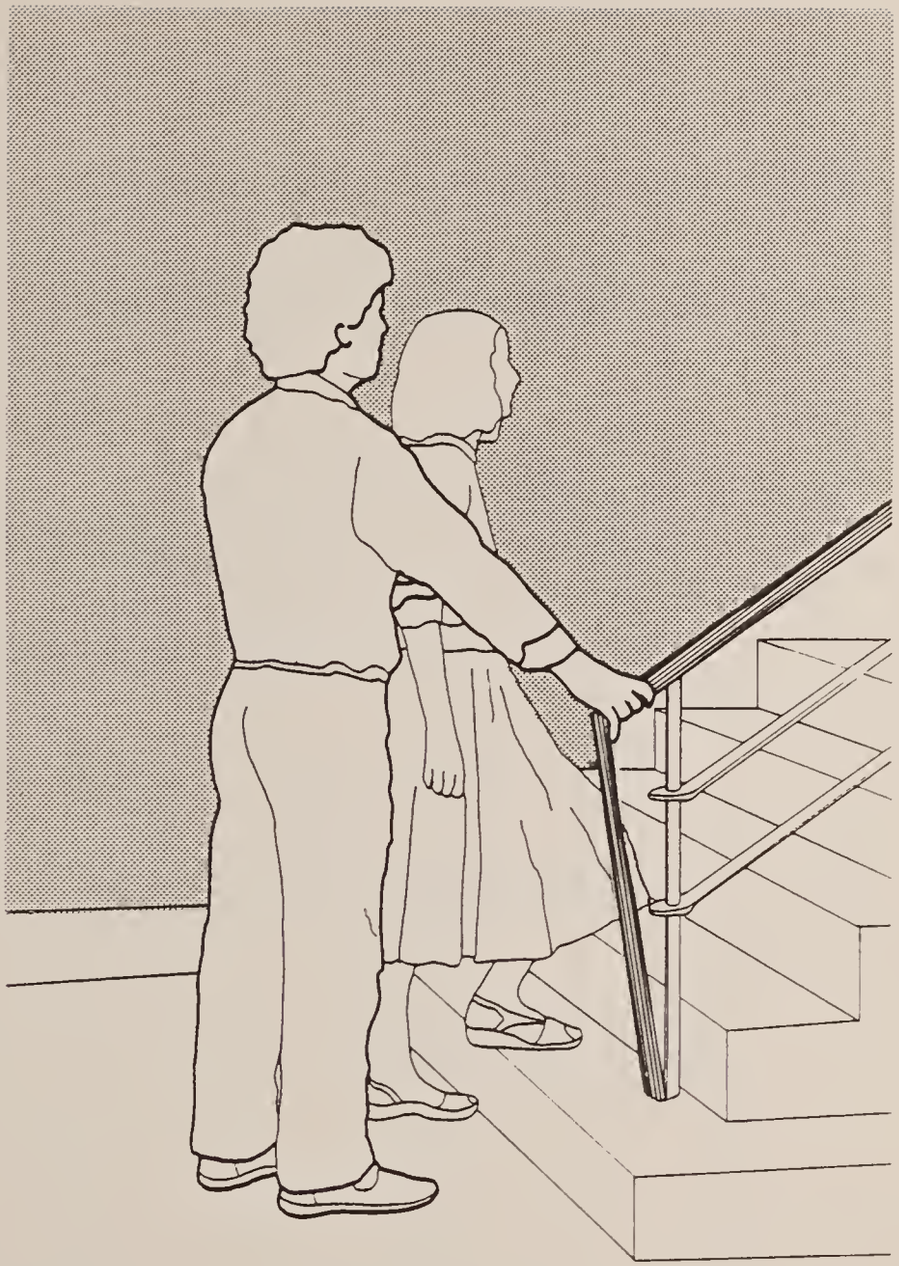

d) et reprend la position de base de l'autre côté du guide.

7.

S'asseoir

Lorsque Renée conduit Noël à une chaise, elle lui indique s'il est placé devant, derrière ou à côté de celle-ci.

Noël :

« En sachant que je me trouve derrière la chaise, je n'ai qu'à avancer la main pour trouver le dossier (illustration a) et ceci me donne un point de repère pour que je puisse m'asseoir sans assistance. Si je suis devant ou sur le côté, je n'ai qu'à glisser le pied pour contacter le siège avec la jambe (illustration b), à me situer adéquatement par rapport à la chaise puis à m'asseoir. »

Renée :

« Si tu es derrière la chaise, je peux aussi prendre ta main et la déposer sur le dossier. Avant de t'asseoir, n'oublie pas de vérifier s'il y a des choses sur le siège (illustration c). »

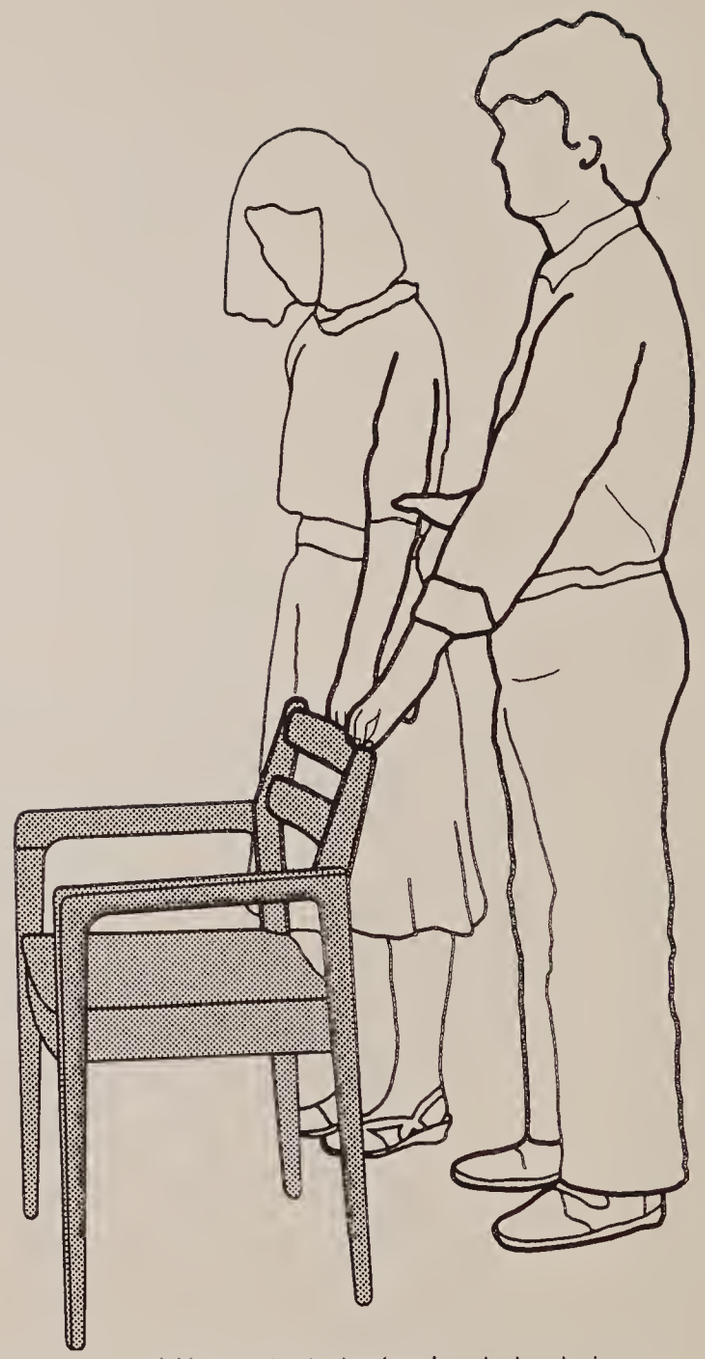

a) La personne guidée contacte le dossier de la chaise avec la main.

b) Avant de s'asseoir, il est important de vérifier la disponibilité du siège.

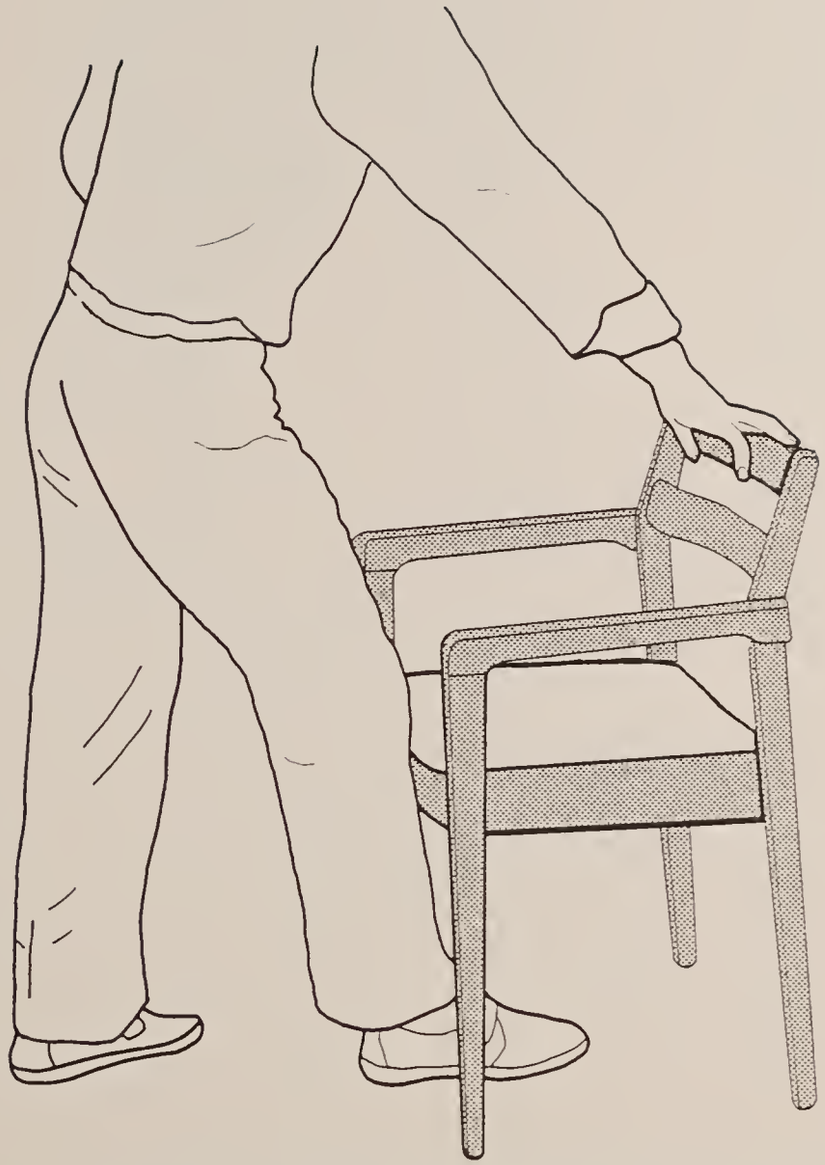

c) Lorsque la personne guidée est devant ou sur le côté de la chaise, elle glisse le pied pour la contacter avec la jambe.

8.

Circuler entre des rangées de chaises

Dans une salle où ils ont à circuler entre des rangées de chaises, Renée s'arrête à la rangée choisie et Noël se place à ses côtés (illustration a). Puis Renée amorce le déplacement qu'ils font côte à côte jusqu'à leur siège (illustration b). Pour quitter leur place, le guide passe devant la personne handicapée visuelle et ensemble, ils sortent de la rangée (illustration c).

a) Le guide s'introduit le premier entre deux rangées de chaises.

b) Le guide s'arrête au moment où la personne guidée est vis-à-vis son siège.

c) Pour sortir de la rangée, le guide passe devant la personne guidée.

9.

Monter à bord d'une automobile

Lorsque Renée et Noël arrivent à l'automobile, Renée place la main de Noël sur la poignée de la portière (illustration a).

a) Le guide place la main de la personne guidée sur la poignée de la portière.

b) La personne handicapée visuelle ouvre la portière et place l'autre main sur le bord du toit.

c) La personne handicapée visuelle s'assoit et referme la portière elle-même.

Noël ouvre la porte, pose sa main libre sur le bord du toit de l'automobile afin de ne pas se frapper la tête (illustration b) et s'assoit. Avant de refermer la portière, Noël en avise les occupants pour ne pas leur coincer les doigts (illustration c).

Avant de terminer ce chapitre, il est important de souligner le principe suivant :

lorsqu'un guide laisse une personne handicapée visuelle à un endroit pour quelques minutes, il doit se rappeler de toujours la placer en contact avec un objet fixe (tel une chaise ou un mur, etc.) et ceci, avant même de la quitter (illustration a).

Cette façon d'agir sécurise la personne handicapée visuelle et lui fournit un cadre de référence (illustration b).

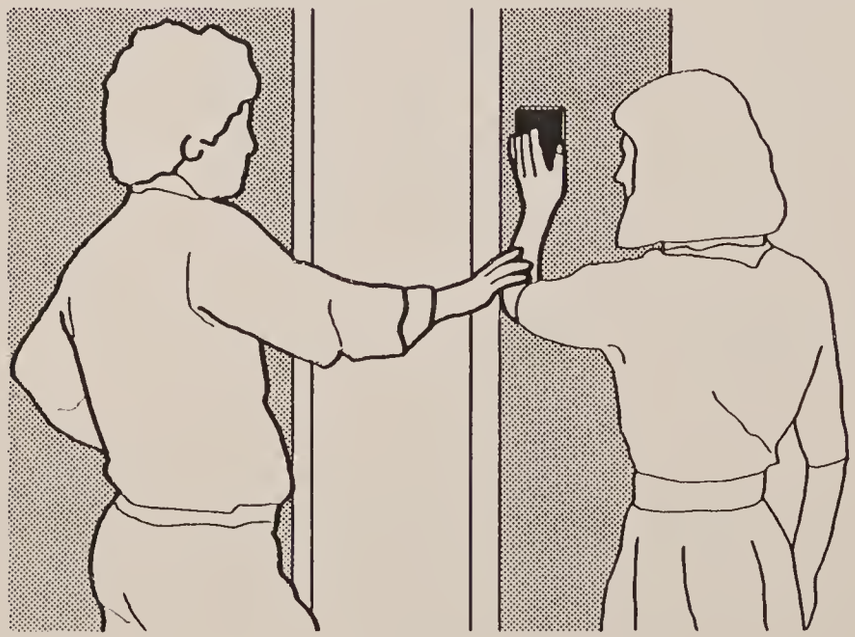

a) Le guide met la personne handicapée visuelle en contact avec un objet fixe,

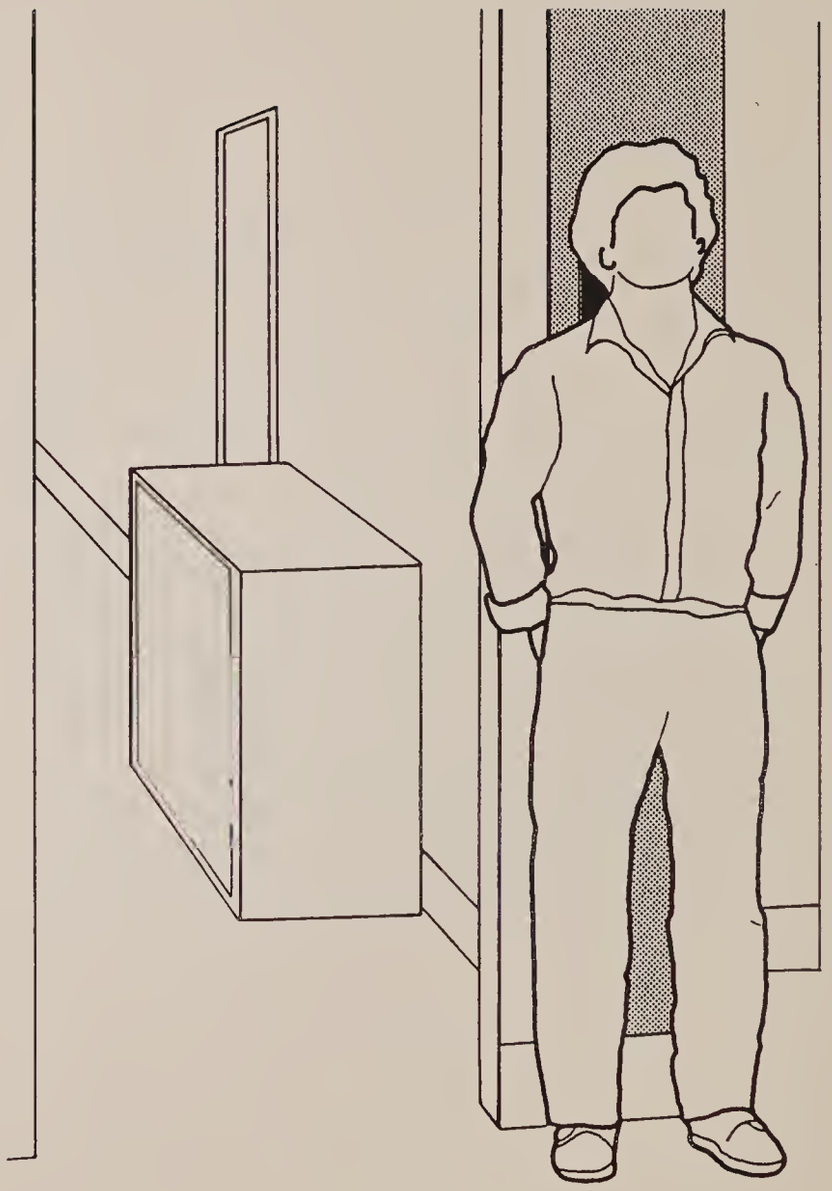

b) ainsi la personne handicapée visuelle se sent en sécurité.

B. Techniques de déplacement autonome sans aide

Introduction

Pour certains déplacements dans un milieu intérieur, l'utilisation d'une aide à la mobilité (un guide, une canne ou un chien-guide) n'est pas toujours nécessaire. Par contre, afin d'assurer des déplacements sécuritaires et systématiques, l'emploi de techniques particulières peut s'avérer justifié.

Il s'agit alors, pour la personne ayant un handicap visuel, d'utiliser ses membres supérieurs (les bras et les mains) afin d'établir un contact avec l'environnement et ainsi se protéger.

1.

Longer avec la main

La technique de longement permet à Noël de garder un contact avec l'environnement, d'être toujours assuré de sa position dans l'espace et conséquemment de localiser des objets ou des destinations précises.

Situons par exemple Noël qui, après être sorti de l'ascenseur, doit trouver la troisième porte à sa droite. Pour détecter à l'avance les obstacles ou sa destination, il dirige son bras droit vers l'avant et contacte le mur avec les doigts légèrement pliés vers le sol (illustrations a et b).

a) Noël longe le mur avec les doigts pliés et compte le nombre de portes qu'il rencontre.

b) À la troisième porte, Noël sait qu'il est arrivé à destination.

2.

Se protéger

2.1
La protection supérieure

Parlant d'obstacles, certains d'entre eux ne peuvent être évités par un simple longement du mur. C'est le cas d'une porte ouvrant dans un corridor (illustration a) ; Noël place le dos de sa main gauche vis-à-vis son épaule droite puis avance sa main pour former un angle d'environ 120° au niveau du coude tout en conservant la paume de la main vers l'avant (illustration b). Dans d'autres situations (porte d'armoire ouverte, miroir de camion stationné, ou autres objets en saillie d'un mur), il est nécessaire de penser à se protéger davantage la tête. Noël décide donc de modifier la technique de protection dite supérieure (illustration c).

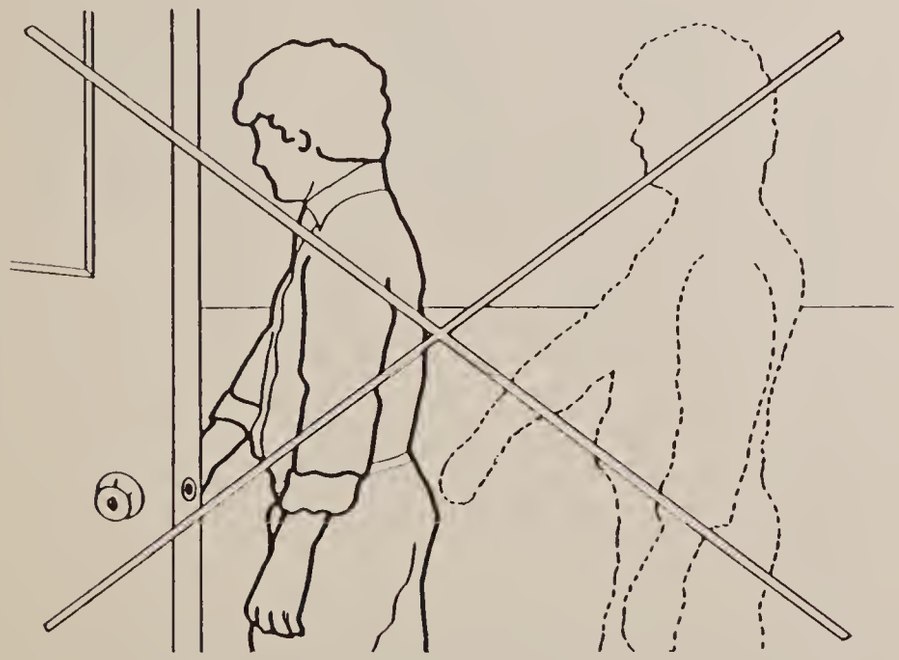

a) Situation où le longement n'offre pas une protection suffisante.

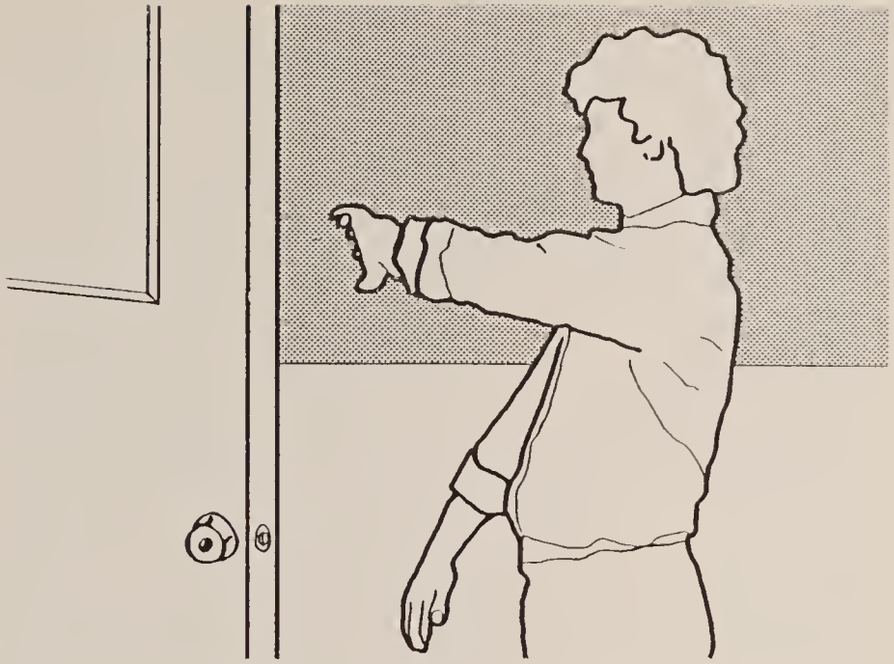

b) Noël plie son bras à la hauteur des épaules dans un angle de 120°, paume vers l'avant.

c) Noël place la main à la hauteur de son visage dans certaines situations.

2.2
La protection inférieure

Pour détecter des objets à la hauteur du bassin et pour s'en protéger, Noël dirige le bras de son choix en diagonale devant lui, les doigts vers le plancher et le dos de la main vers l'avant (illustration a).

Les techniques de longement, de protection inférieure et supérieure peuvent s'utiliser séparément ou en combinaison, selon les besoins (illustration b).

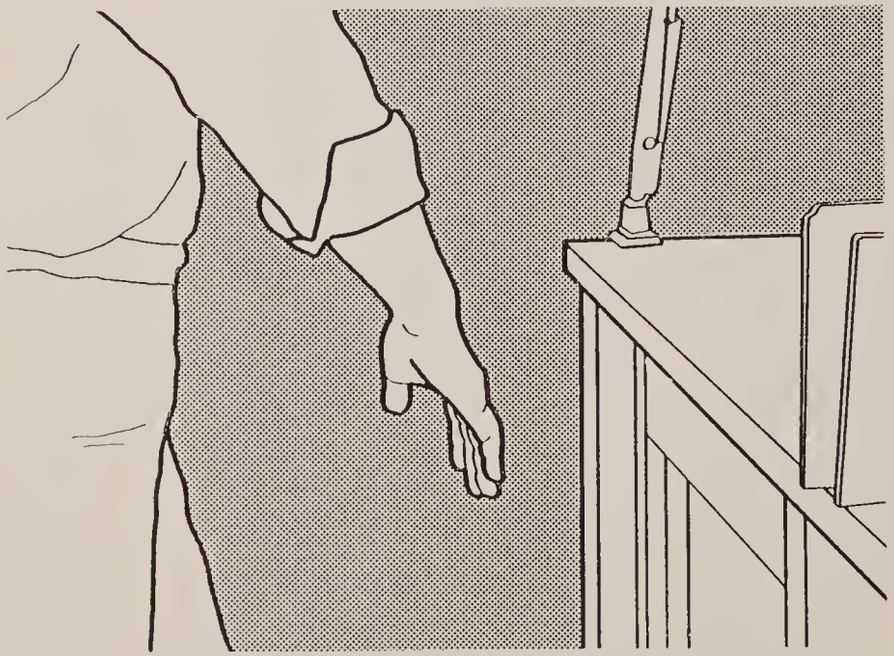

a) Noël place un bras en diagonale devant lui, les doigts pointés vers le sol.

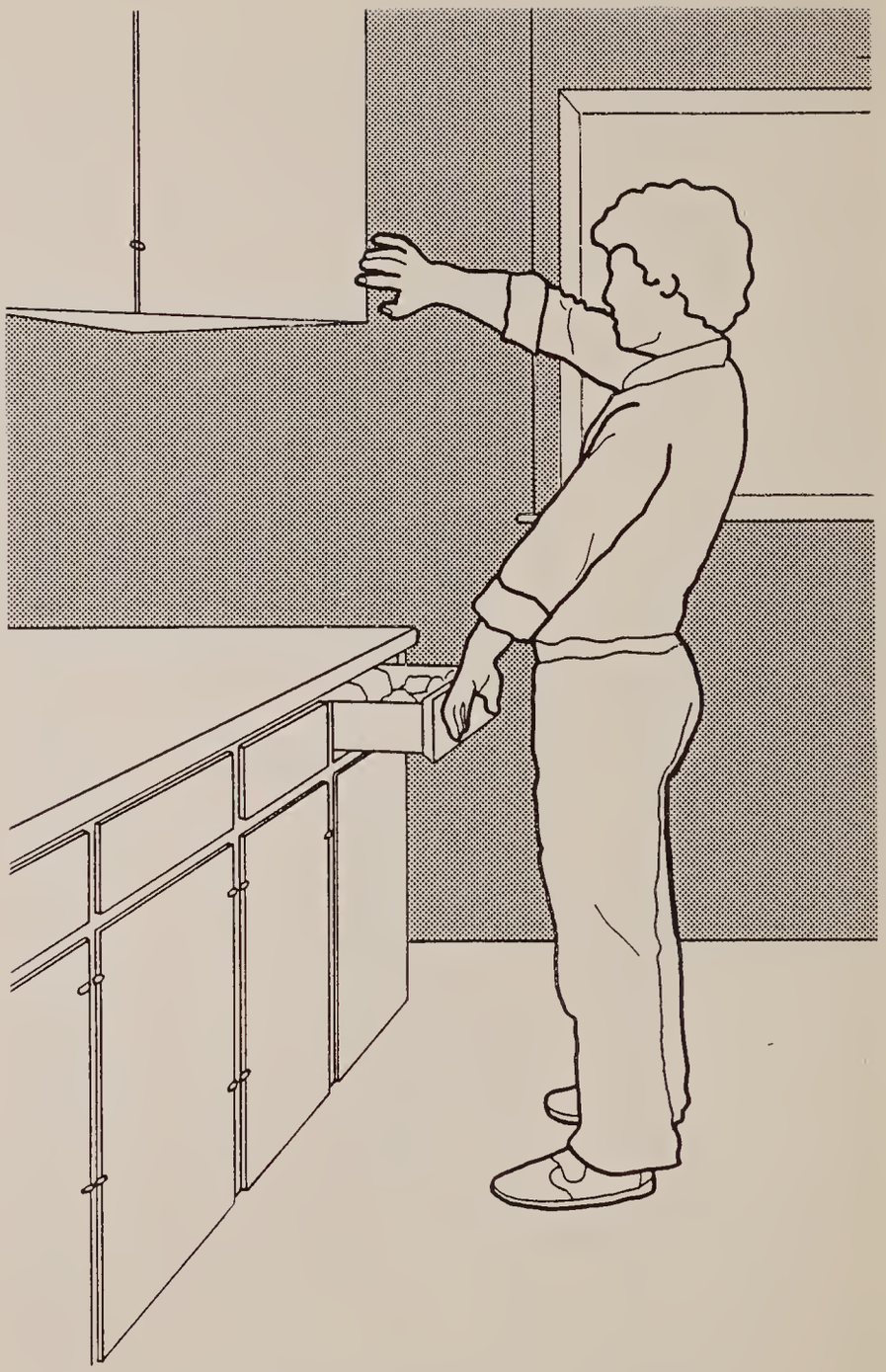

b) Dans certaines situations, les techniques de protection supérieure et inférieure s'emploient ensemble.

3.

Récupérer un objet échappé

Lorsque Noël échappe un objet par terre, il peut très bien le récupérer de façon systématique. Pour ce faire, il se déplace dans la direction du son émis par l'objet sur le sol (illustration a). Lorsqu'il se considère près de l'objet, il s'arrête, s'accroupit en n'oubliant pas de protéger sa tête et pose ses mains côte à côte, à plat sur le sol (illustration b).

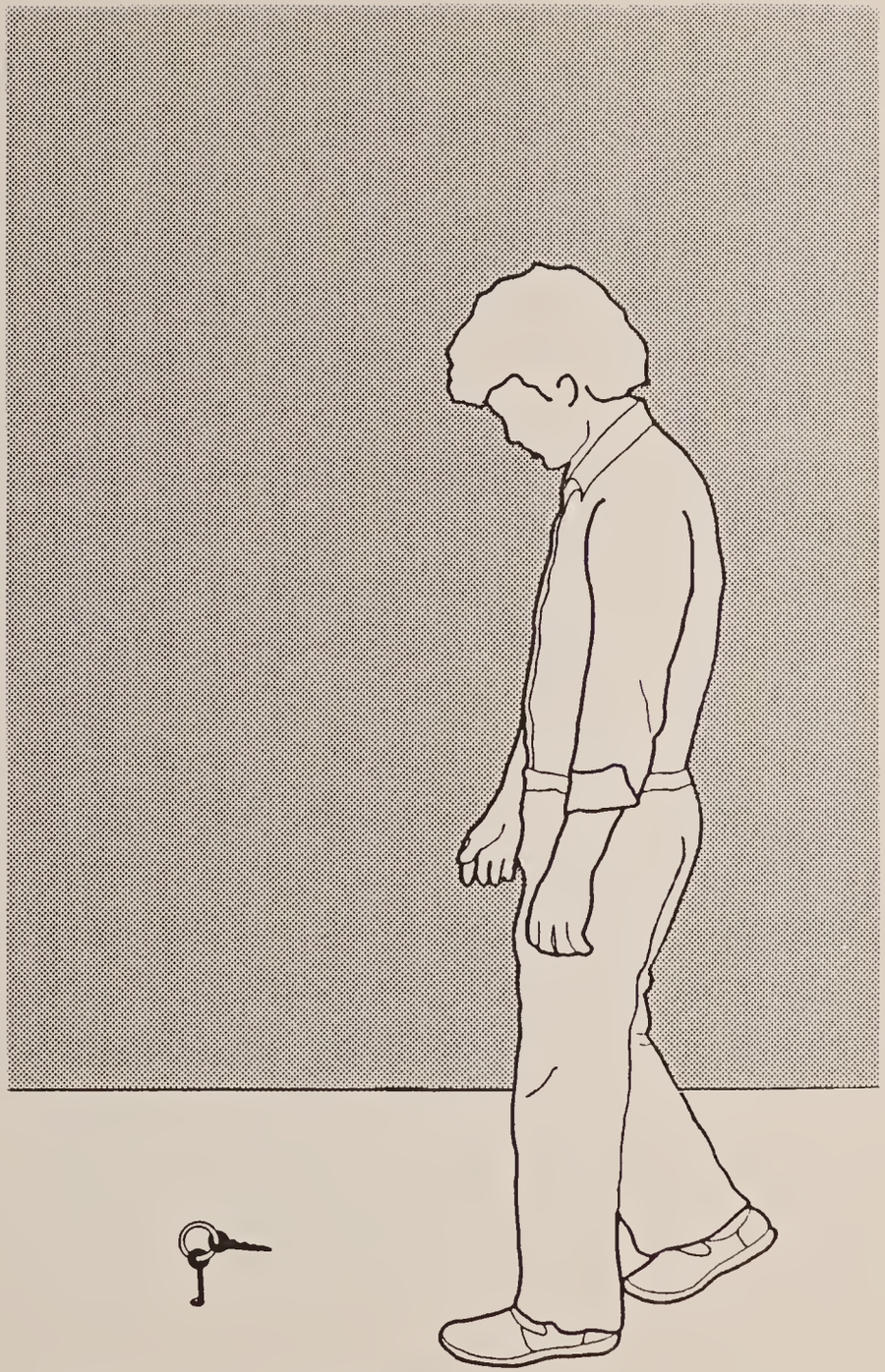

a) Noël se dirige vers l'objet échappé.

b) Une fois accroupi, Noël pose les mains à plat sur le sol, près de lui.

Il effectue des cercles en couvrant une surface de plus en plus grande vers l'extérieur (illustration c). Il peut faire les mêmes mouvements de chaque côté de lui, derrière lui ou entre ses pieds, jusqu'à ce qu'il retrouve l'objet.

c) Noël examine le sol en faisant des cercles pour couvrir une surface de plus en plus grande.

C. Techniques de familiarisation

Introduction

L'expression « être familier avec un endroit » éveille une sensation de confort, de bien-être et d'habitude. Lorsque, comme personne voyante, Renée entre dans une pièce nouvelle, un simple coup d'œil la renseigne sur sa forme, les objets et les meubles qui s'y trouvent ainsi que sur leur localisation (illustration a) ; elle peut même se choisir une place qui lui permettra de se sentir à l'aise et s'y rendre sans problème. Pour Noël, l'approche est tout à fait différente. D'abord, il ne peut se faire une idée ou une représentation mentale de la pièce à distance. Pour lui, toute la situation ne peut être saisie globalement, « d'un seul coup d'œil », à partir de la porte d'entrée. Pour reconnaître la pièce, il lui est nécessaire de s'y déplacer, de toucher les objets et meubles qui s'y trouvent, de les situer les uns par rapport aux autres, de s'efforcer à se représenter la pièce mentalement.

En fait, se familiariser à une pièce consiste en l'addition d'une série d'opérations. Naturellement, les besoins de familiarisation de Noël varient selon trois types de milieux : celui où il vit, celui où il se rend fréquemment et celui où il se rend occasionnellement.

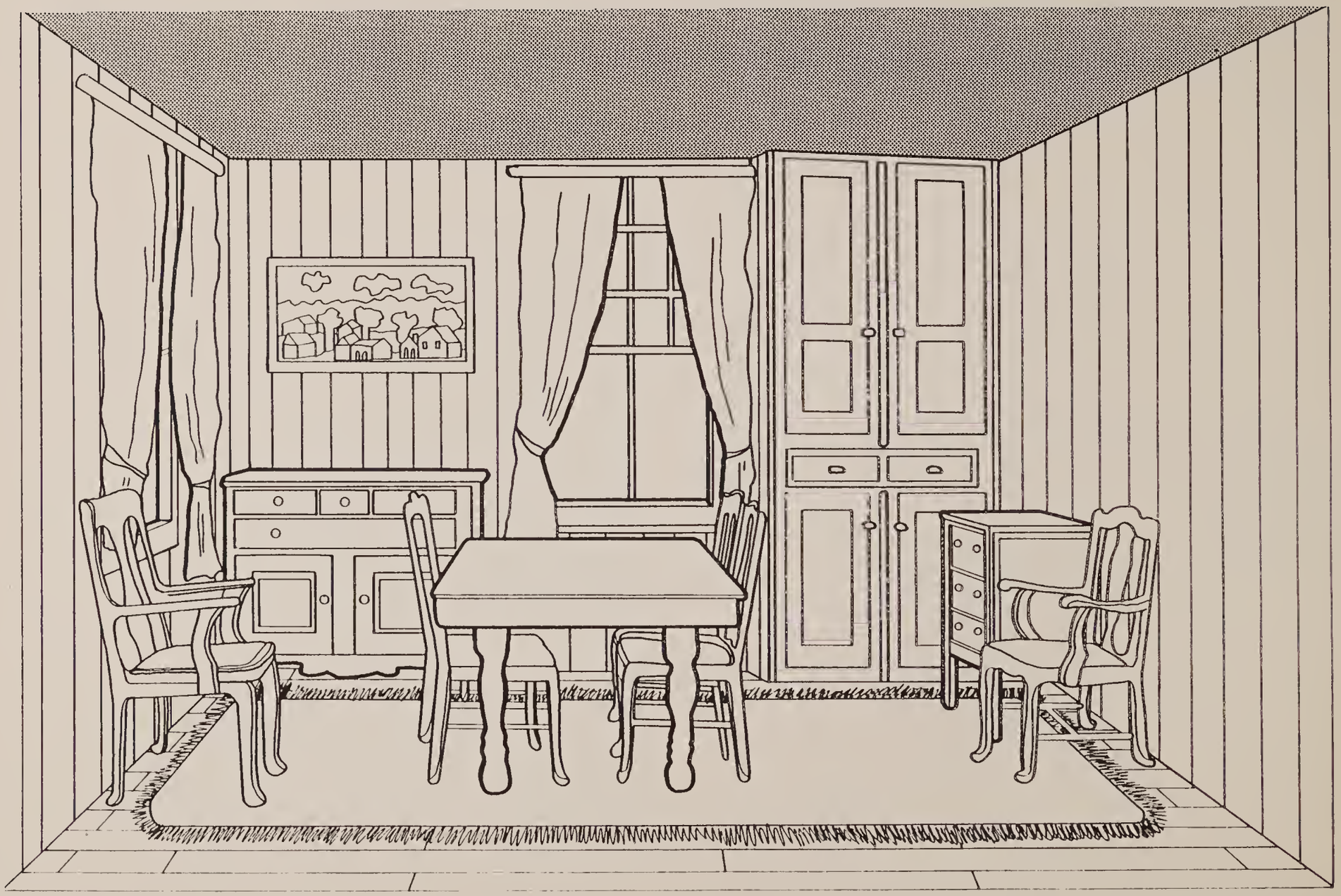

a) D'un coup d'œil, la personne qui voit obtient une image de la forme d'une pièce.

Des techniques de familiarisation ont été élaborées pour répondre à ces différentes nécessités. Ces techniques s'appliquent autant à des espaces extérieurs qu'à des espaces intérieurs. De façon générale, on peut parler de familiarisation complète lorsqu'il s'agit du lieu et du quartier de résidence ; de familiarisation partielle dans le cas d'une école, d'un lieu de travail ou d'une ville ; puis de familiarisation par trajets quand la personne handicapée de la vue éprouve de la difficulté à se représenter l'espace ou encore lorsque l'architecture d'un endroit est très difficile à conceptualiser (illustration b).

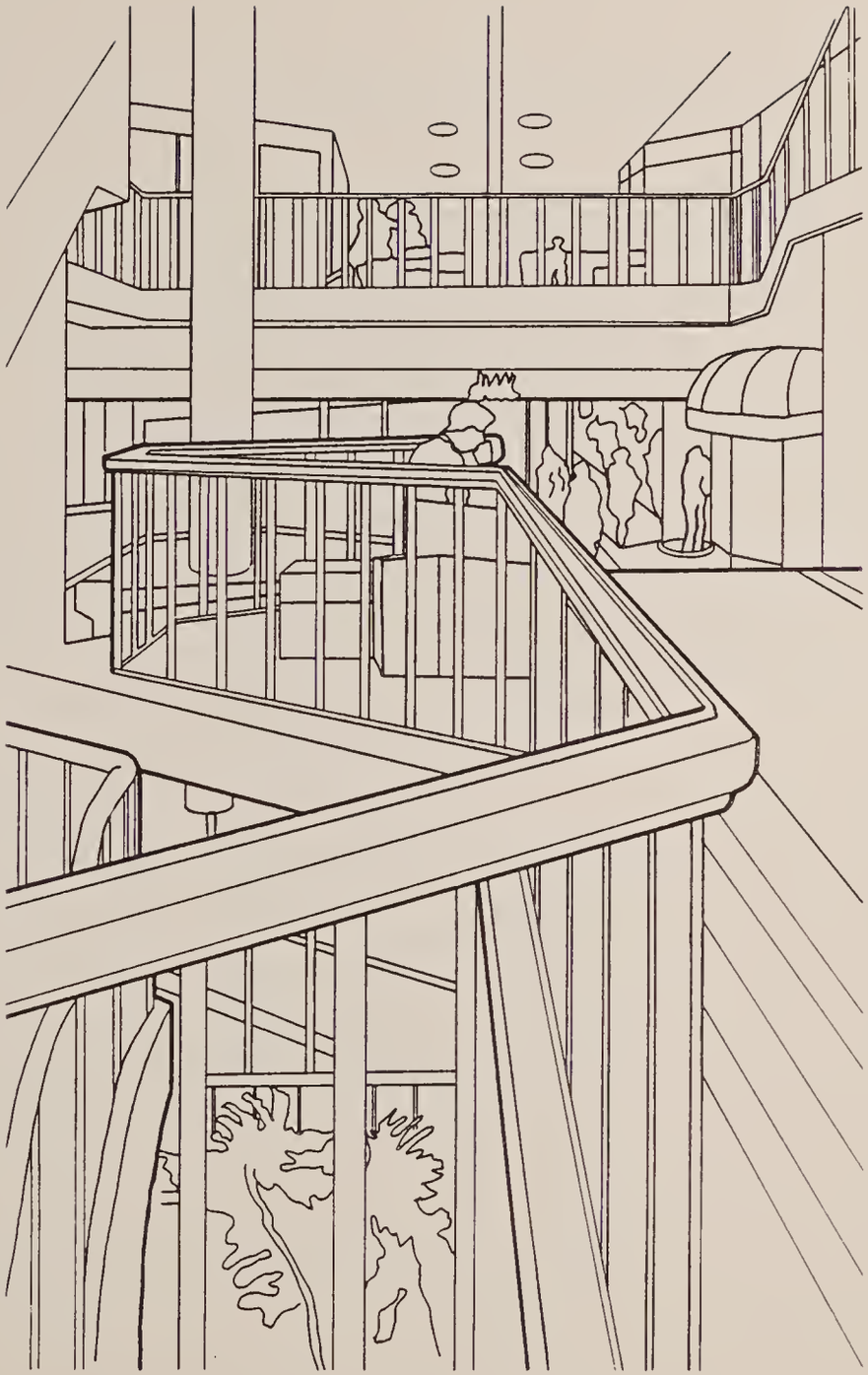

b) Les centres d'achat(s) sont des endroits difficiles à conceptualiser.

1.

Les pré-requis à la familiarisation

Avant même d'expliquer à fond chacune de ces techniques, il est essentiel de faire un arrêt sur une réalité bien évidente, si évidente qu'elle nous échappe souvent : celle des habiletés préalables à la familiarisation. Ces habiletés constituent un bagage de connaissances nécessaires à l'individu en vue d'interpréter et d'organiser les informations qu'il perçoit dans l'environnement, qu'il ait ou non un résidu visuel. Plusieurs éléments normalement considérés comme acquis doivent être appris par la personne vivant avec un handicap visuel. Cet apprentissage vise la connaissance de l'environnement et de son fonctionnement. Pour clarifier ce point, nous avons constitué les tableaux suivants qui présentent quelques exemples de ces habiletés préalables.

PLACÉE DANS UN ESPACE INTÉRIEUR, LA PERSONNE HANDICAPÉE VISUELLE

atteinte de cécité	disposant d'un résidu visuel
doit :	**doit :**
• concevoir qu'une pièce est constituée de quatre murs, un plafond, un plancher (illustration a) ;	• reconnaître qu'une source de lumière de forme plus ou moins carrée sur un mur est une fenêtre (illustration b) ;
• reconnaître meubles et objets au toucher ;	• supposer qu'une forme située au centre de la pièce est une table (illustration b).
• localiser une fenêtre d'où provient un bruit de l'extérieur ou de l'air frais.	

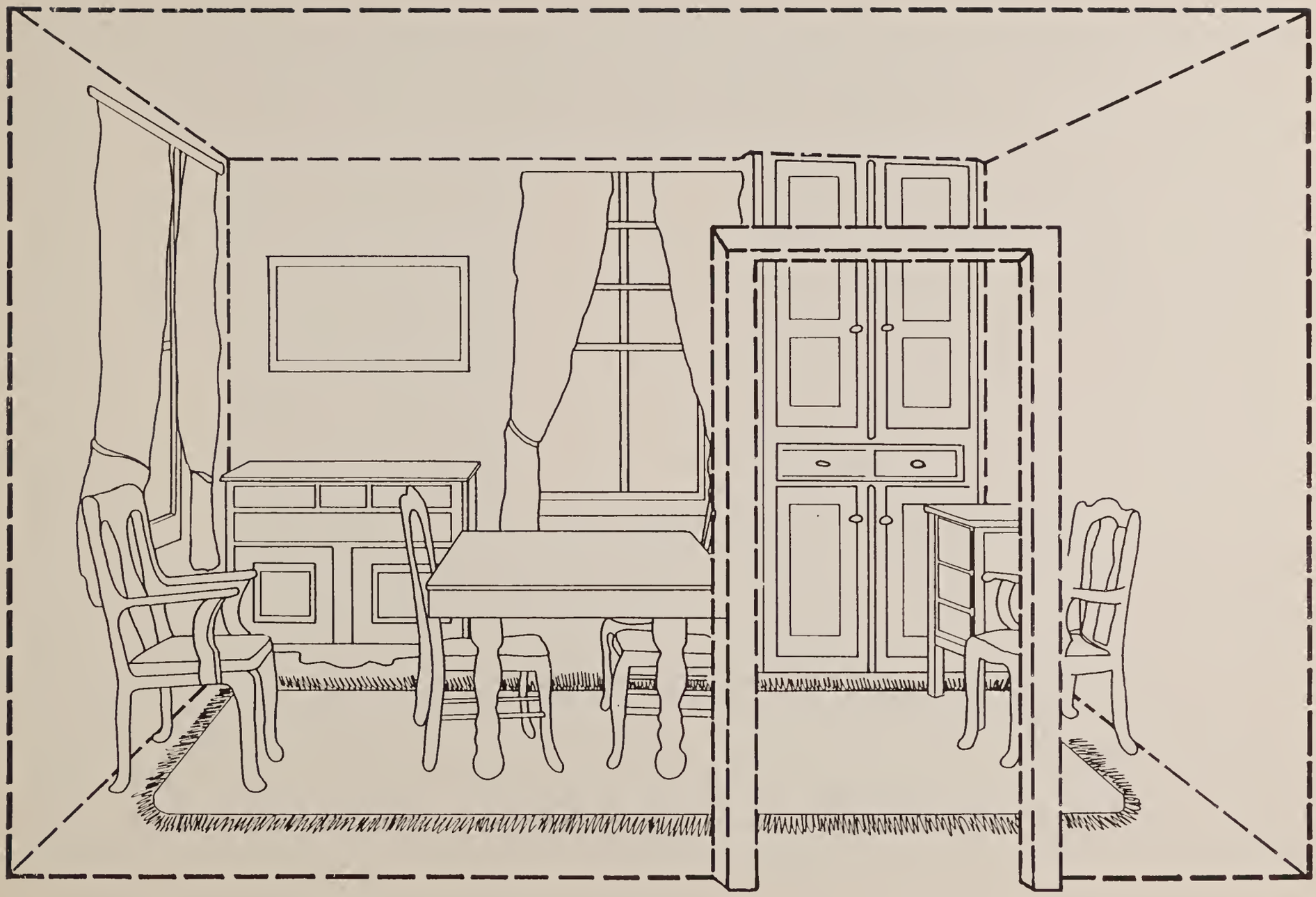

a) La personne ayant un handicap visuel doit d'abord se représenter mentalement la forme d'une pièce avant d'y localiser les meubles.

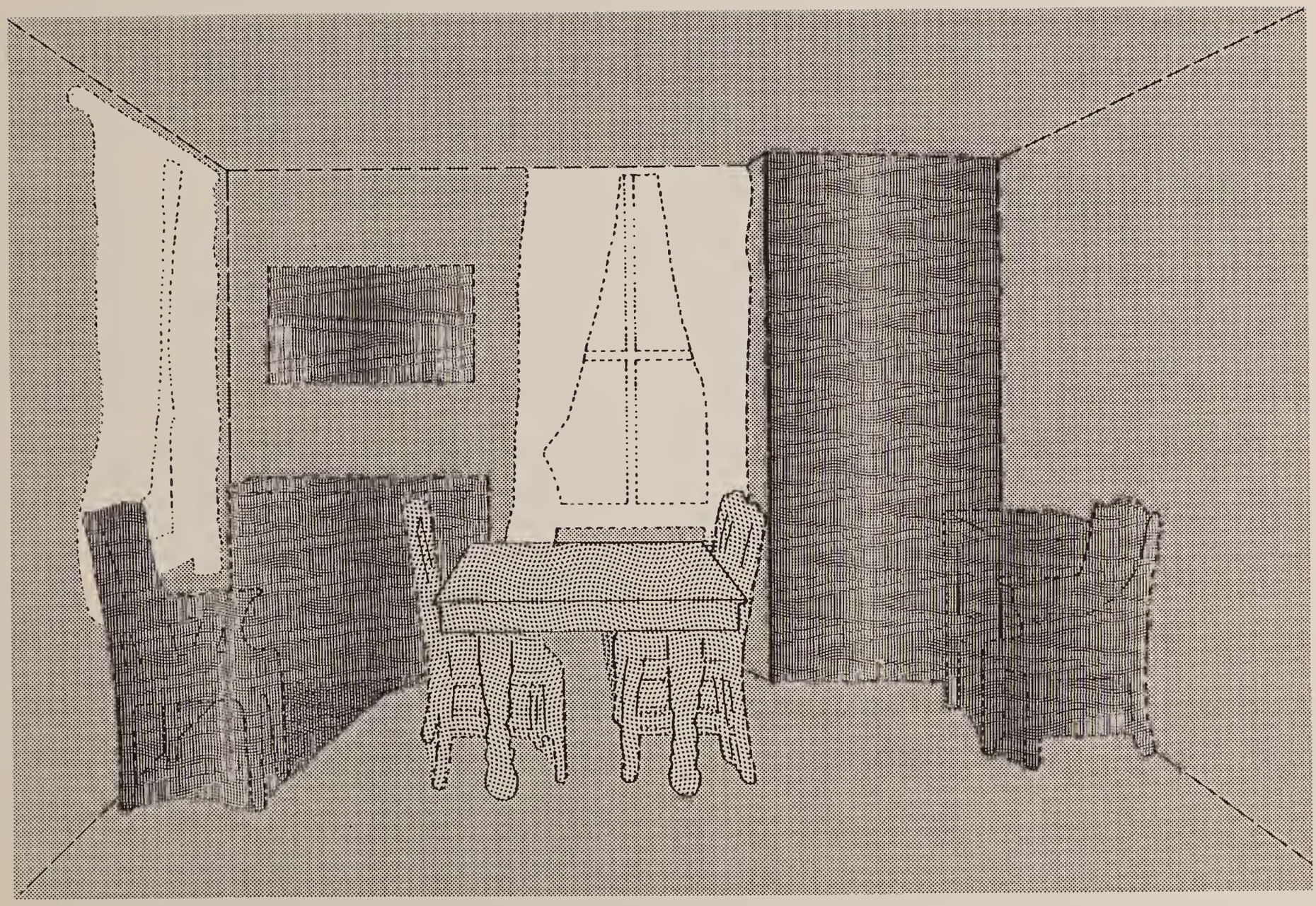

b) Une personne ayant un résidu visuel et qui a suffisamment exploré et analysé l'environnement, peut interpréter ce qu'elle perçoit. Voici un exemple de perception que la personne pourrait «décoder».

PLACÉE DANS UN ESPACE EXTÉRIEUR, LA PERSONNE HANDICAPÉE VISUELLE

atteinte de cécité	disposant d'un résidu visuel
doit : • concevoir que les trottoirs sont placés de chaque côté de la rue (illustrations c et d) ; • concevoir que les autos circulent dans les deux sens, toujours à droite ; • savoir qu'il existe aussi des sens uniques.	**doit :** • savoir que les noms de rue se situent au coin (ceci limite déjà l'espace de recherche visuelle — illustration e).

c) Il est parfois nécessaire de travailler sur des modèles réduits afin de construire une image globale d'une réalité donnée.

d) Il s'avère particulièrement difficile de se représenter mentalement un espace dont les parties ne peuvent être « touchées » au même moment.

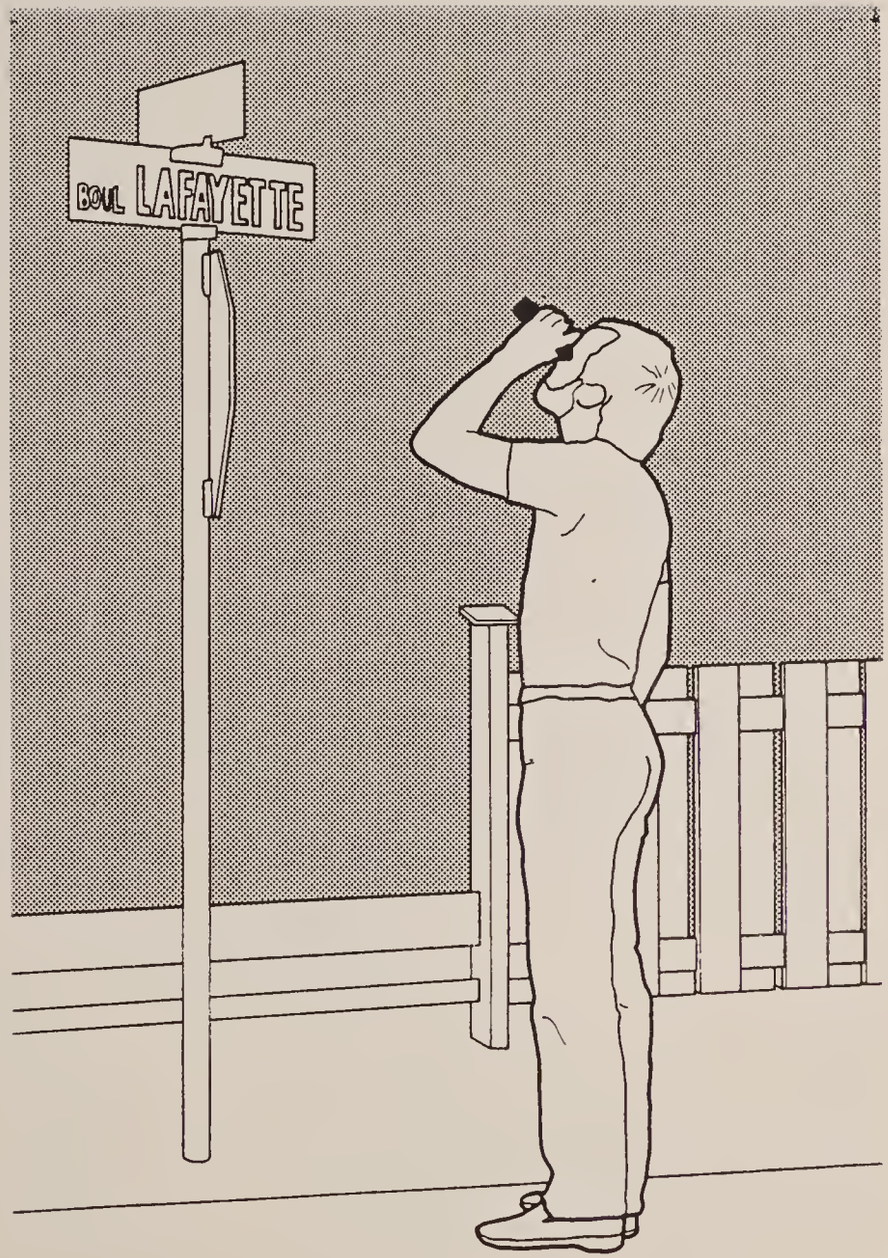

e) Connaître l'emplacement habituel d'un objet facilite la recherche visuelle.

f) L'identification d'une forme peut être facilitée par l'exploration tactile de petits objets.

Ces notions peuvent paraître simplistes et pourtant elles sont essentielles afin d'aborder les techniques de familiarisation. Un dernier exemple illustrera notre propos. Décomposons la directive verbale très simple : « le livre se trouve sur le bord de la fenêtre, juste en face de toi ». La compréhension de cette directive implique la connaissance de divers objets (le livre, la fenêtre) et de certains concepts d'espace (sur le bord, en face). Tous ces éléments doivent être enseignés, démontrés, pratiqués par la personne handicapée de la vue, afin qu'elle en ait une compréhension souple, adaptée à toutes les situations. Par exemple, connaître la forme rectangulaire signifie pouvoir l'identifier dans l'environnement et s'en servir pour schématiser l'espace (illustrations f, g, h, i et j).

Naturellement, cet enseignement s'adresse surtout à l'enfant. Par contre, il arrive souvent que des adultes handicapés visuels aient une connaissance limitée ou erronée de certains concepts.

Ceux-ci doivent donc être acquis avant ou du moins appris parallèlement à toute familiarisation.

g) L'exploration des portes et des fenêtres permet à l'enfant de se représenter la forme rectangulaire.

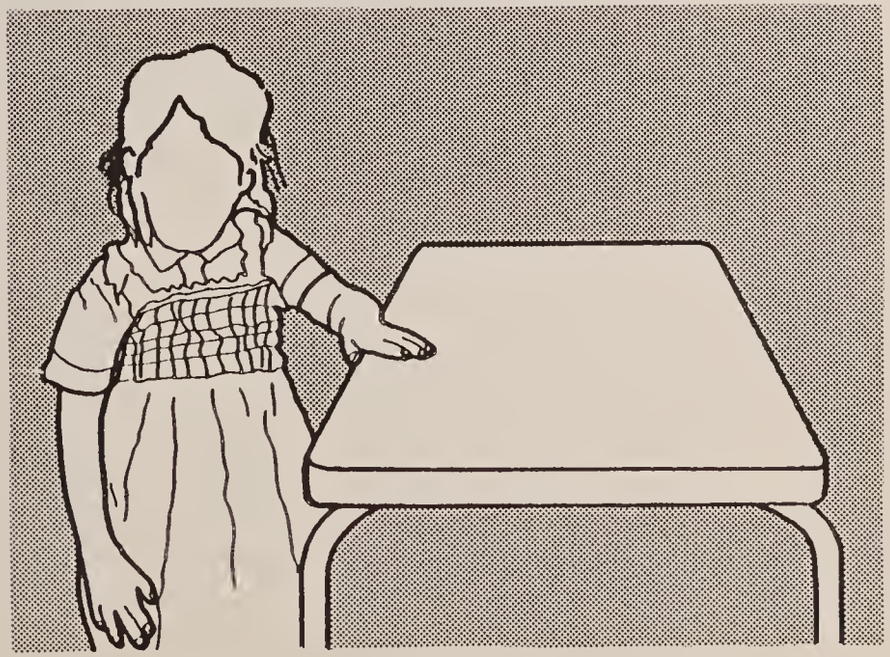

h) Marcher autour de la table permet d'identifier la forme rectangulaire.

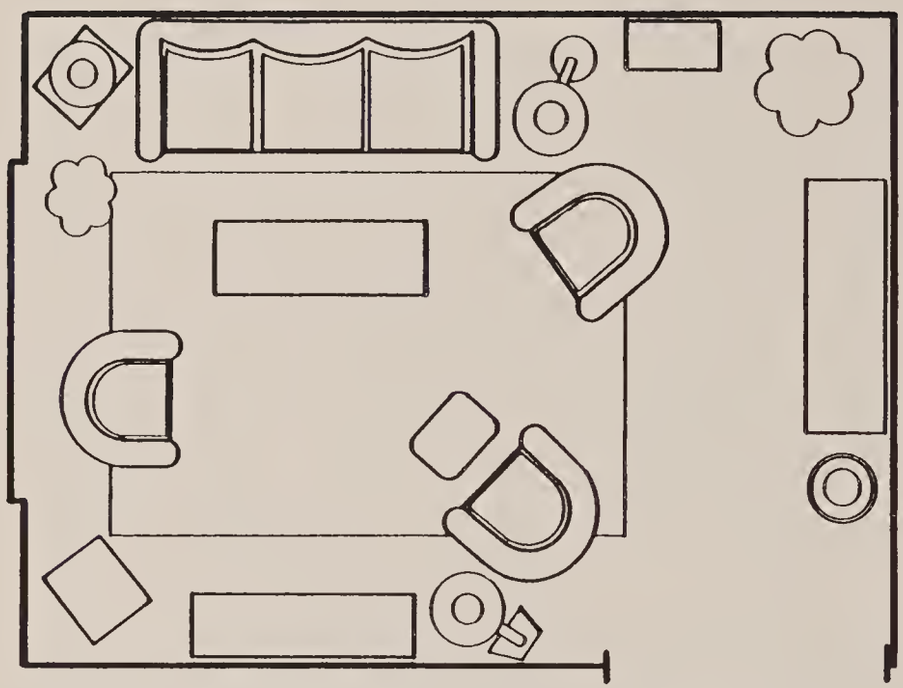

i) Toutes ces expériences aideront la personne handicapée de la vue à se faire une représentation d'une pièce rectangulaire.

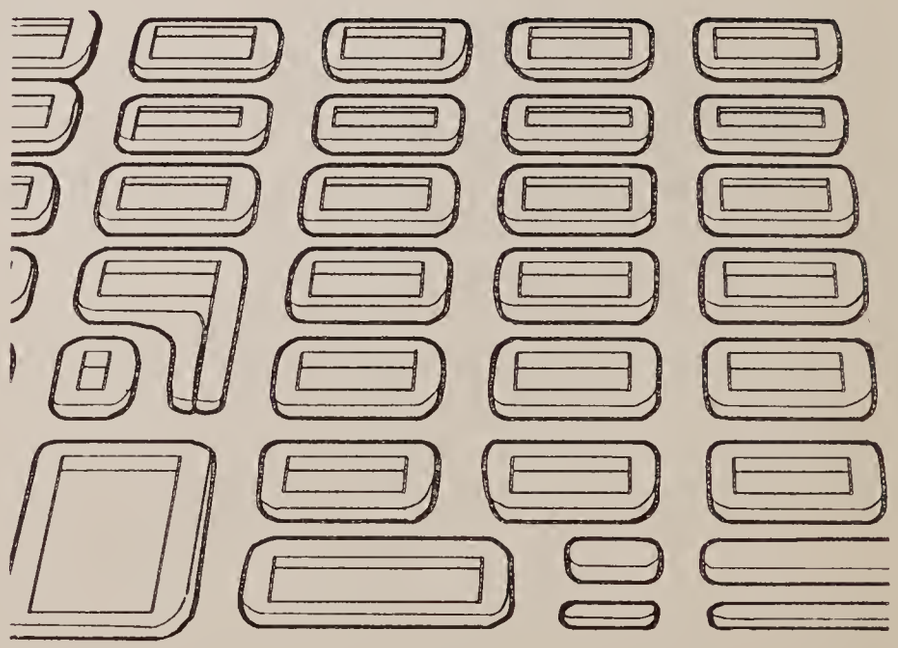

j) Un assemblage de formes rectangulaires peut correspondre à la représentation d'un quartier, d'une ville.

2.

Se familiariser de façon complète

a) Noël longe les murs de la pièce en mémorisant les objets qu'il rencontre et leur localisation.

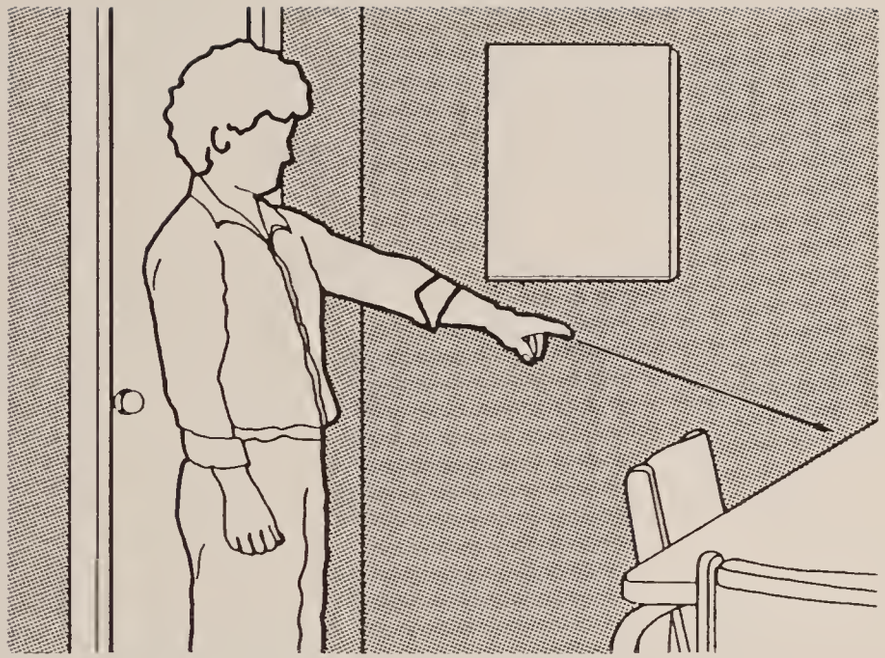

b) De la porte d'entrée, Noël pointe vers différents objets de la pièce.

Pour se familiariser de façon complète avec une pièce, la première préoccupation de Noël est d'en connaître la dimension, la forme et le contenu. Il en effectue donc le tour en prenant la porte d'entrée comme point de référence, et ce, dans le sens des aiguilles d'une montre puis dans le sens inverse, autant de fois qu'il lui est nécessaire pour réussir la tâche suivante : pointer et se diriger, à partir de la porte d'entrée, vers chacun des objets qui s'y trouvent (illustrations a et b).

Cette habileté implique que Noël a déjà une représentation mentale du tour de la pièce, c'est-à-dire qu'il a localisé les objets dans un plan rectangulaire ou carré. Pour former cette image mentale, différents procédés peuvent être utilisés : numéroter les murs ; leur donner un nom (ex. : mur de la porte, mur de la fenêtre, etc. — illustration c) ; localiser les objets de la pièce à partir d'une horloge imaginaire où la porte d'entrée serait à 6 heures (illustration d) ; utiliser les points cardinaux (illustration e). Tous ces procédés permettent d'identifier chacun des murs.

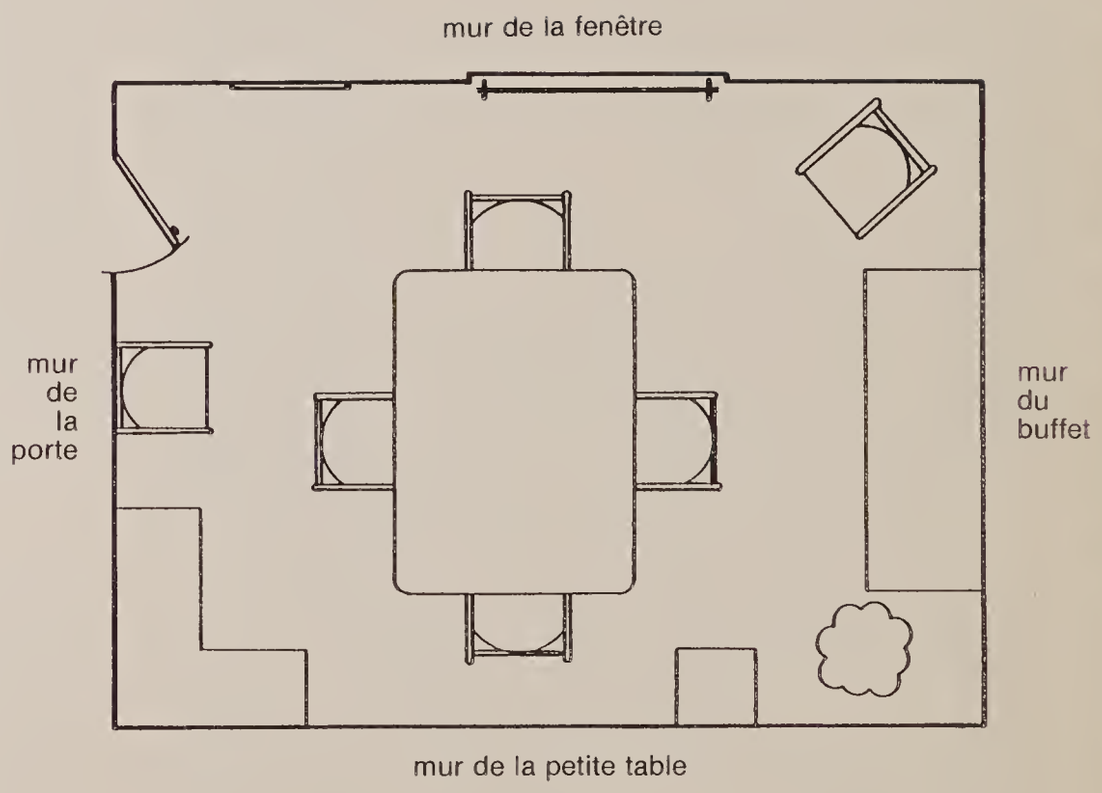

c) Dans ce système, il s'agit de choisir un objet pour identifier chacun des murs.

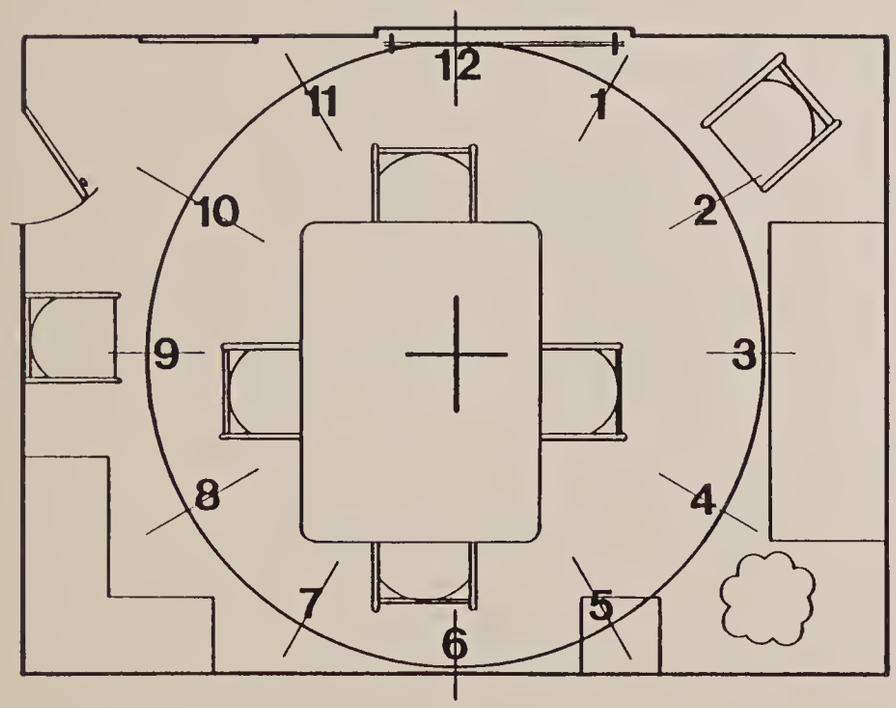

d) Le système de l'horloge permet à la personne de localiser les objets sur chacun des murs en leur associant une heure.

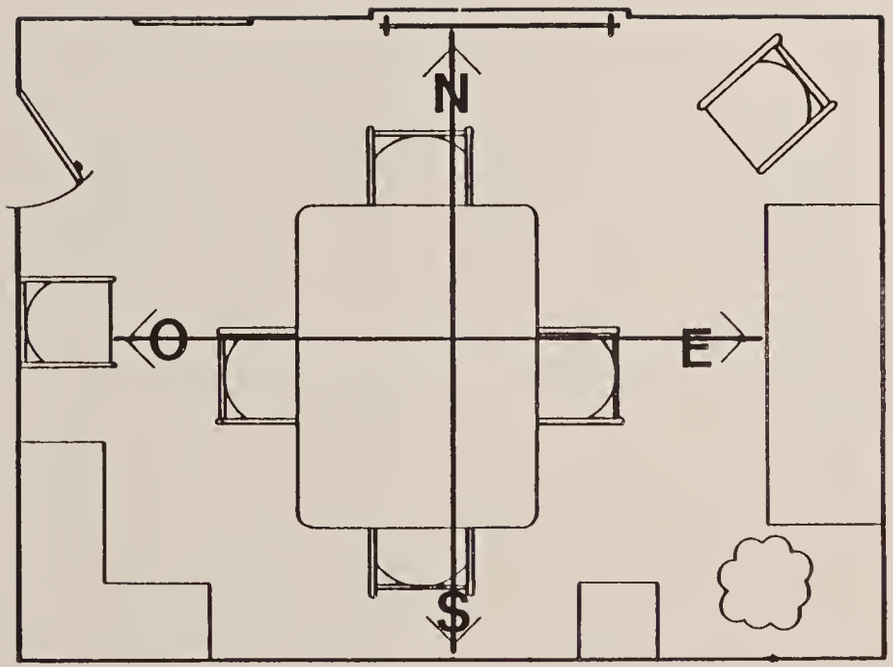

e) L'utilisation des points cardinaux est une autre façon de procéder pour localiser les objets d'une pièce.

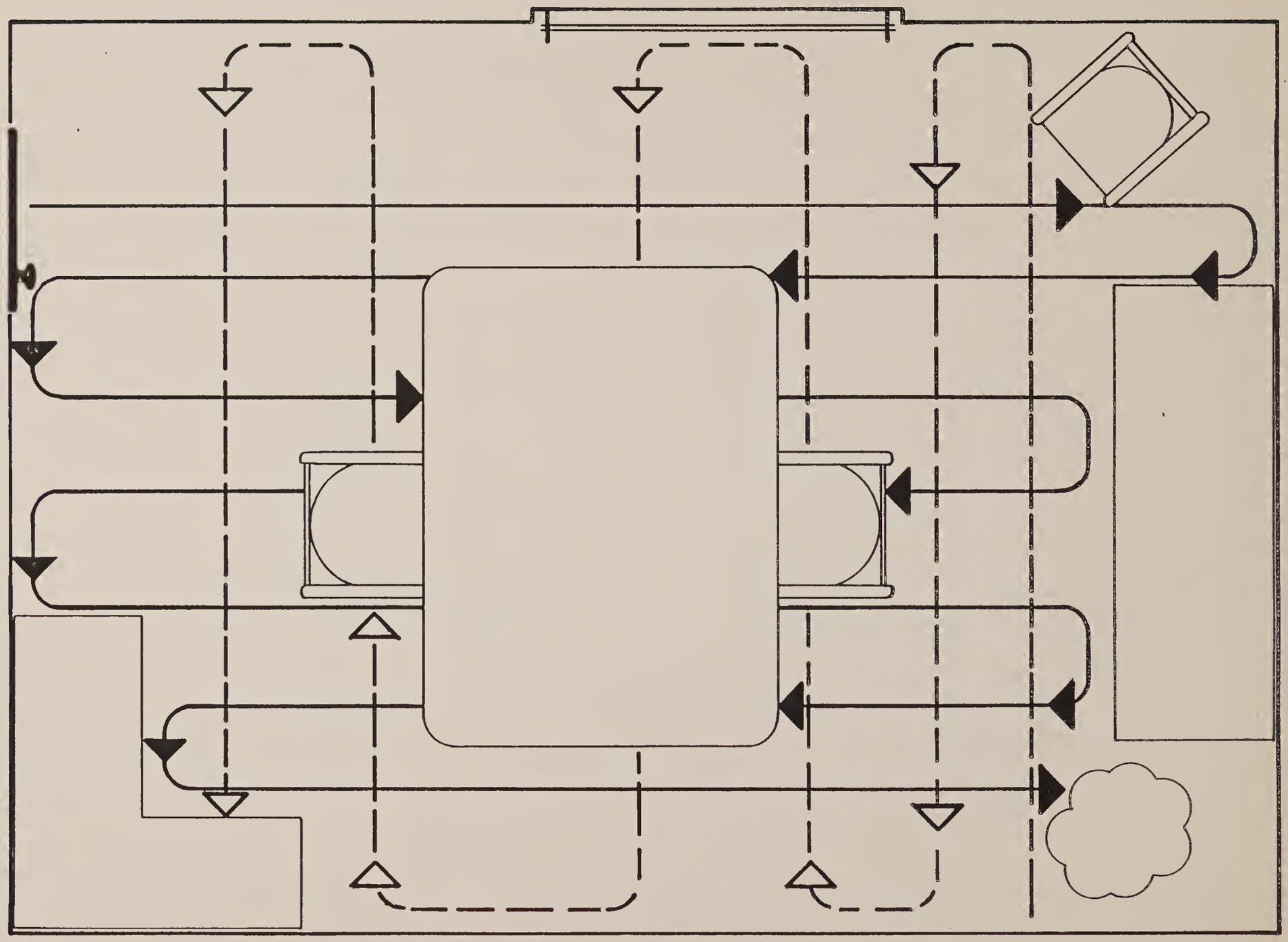

f) Noël couvre tout l'espace intérieur de la pièce en se déplaçant de façon systématique d'un mur à celui d'en face.

Quand Noël est ainsi familiarisé avec les murs de la pièce, il entreprend d'en connaître le centre. Pour ce faire, il effectue une série de déplacements en ligne droite, d'un mur à celui d'en face, afin de couvrir tout l'espace intérieur de la pièce (illustration f).

Au cours de cette opération, en plus d'identifier les objets qui se trouvent au centre de la pièce, Noël apprend à les localiser à partir des objets situés près des murs. Donc, il peut s'aligner avec ces objets pour retrouver ceux du centre ou vice versa (illustration g).

« S'aligner » signifie utiliser un objet de l'environnement pour se donner une ligne de direction vers un autre objet. Ainsi, en sachant que la table au centre de la pièce est face au buffet, il peut s'adosser à celui-ci et se diriger en ligne droite vers la table. Il peut aussi longer le bord de la table pour se donner une ligne de direction vers la porte de sortie. Ces deux techniques d'alignement sont fréquemment utilisées pour effectuer des déplacements efficaces.

g) Les techniques d'alignement facilitent les déplacements. Ici, Noël s'aligne perpendiculairement à la table.

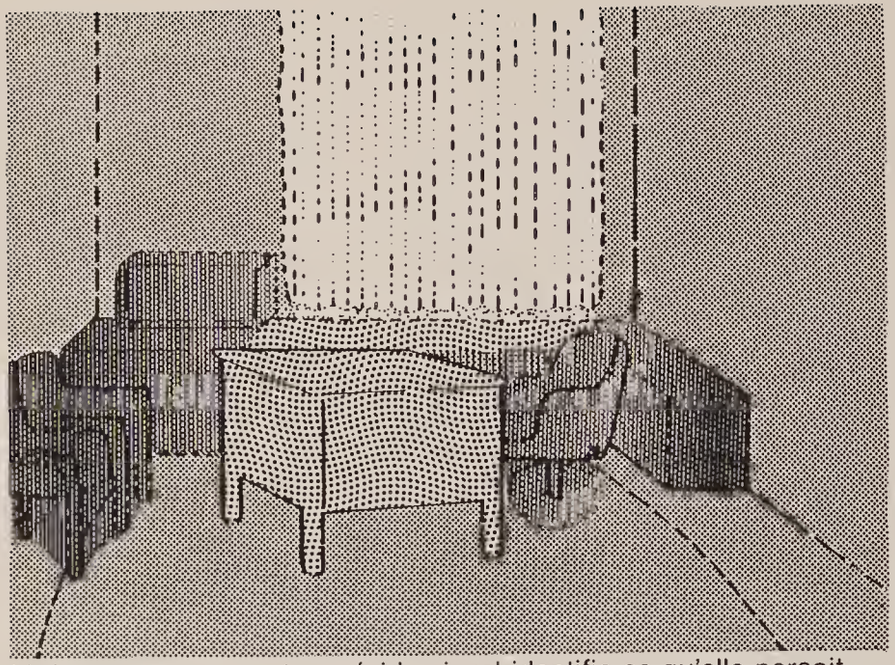

h) La personne ayant un résidu visuel identifie ce qu'elle perçoit dans la pièce.

La personne qui possède un résidu visuel examine d'abord la pièce pour y déceler ce qu'elle perçoit. Il peut s'agir d'une fenêtre, d'un tableau ou d'un meuble qui offrent un bon contraste avec le mur. Puis, après avoir vérifié ses perceptions, elle fait le tour de la pièce en identifiant les autres objets et en les situant avec ceux qu'elle perçoit (illustrations h et i).

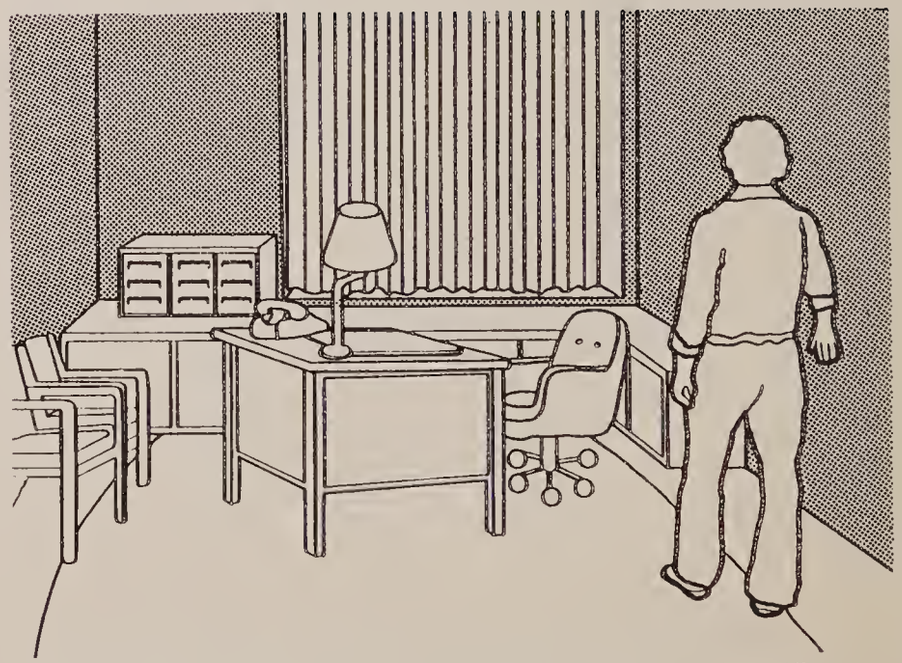

i) En faisant le tour de la pièce, cette même personne identifie les autres objets et les situe par rapport à ceux qu'elle perçoit.

3.

Se familiariser de façon partielle

Dans certains types d'environnement, Noël n'a pas besoin d'une familiarisation complète. Une station de métro, une école ou un lieu de travail constituent des exemples d'endroits où une familiarisation partielle est plus appropriée. Dans ces environnements, Noël a besoin de se déplacer d'un point à un autre. Il est alors inutile et même encombrant pour lui d'en connaître tous les recoins (illustration a).

Dans une école, les besoins de Noël peuvent être les suivants :

- déplacements de la porte d'entrée à ses locaux de classe ;
- déplacements entre ses locaux de classe ;
- déplacements entre ses locaux de classe et la salle de toilette ;
- déplacements entre ses locaux de classe et le secrétariat ;
- familiarisation complète à ses locaux de classe.

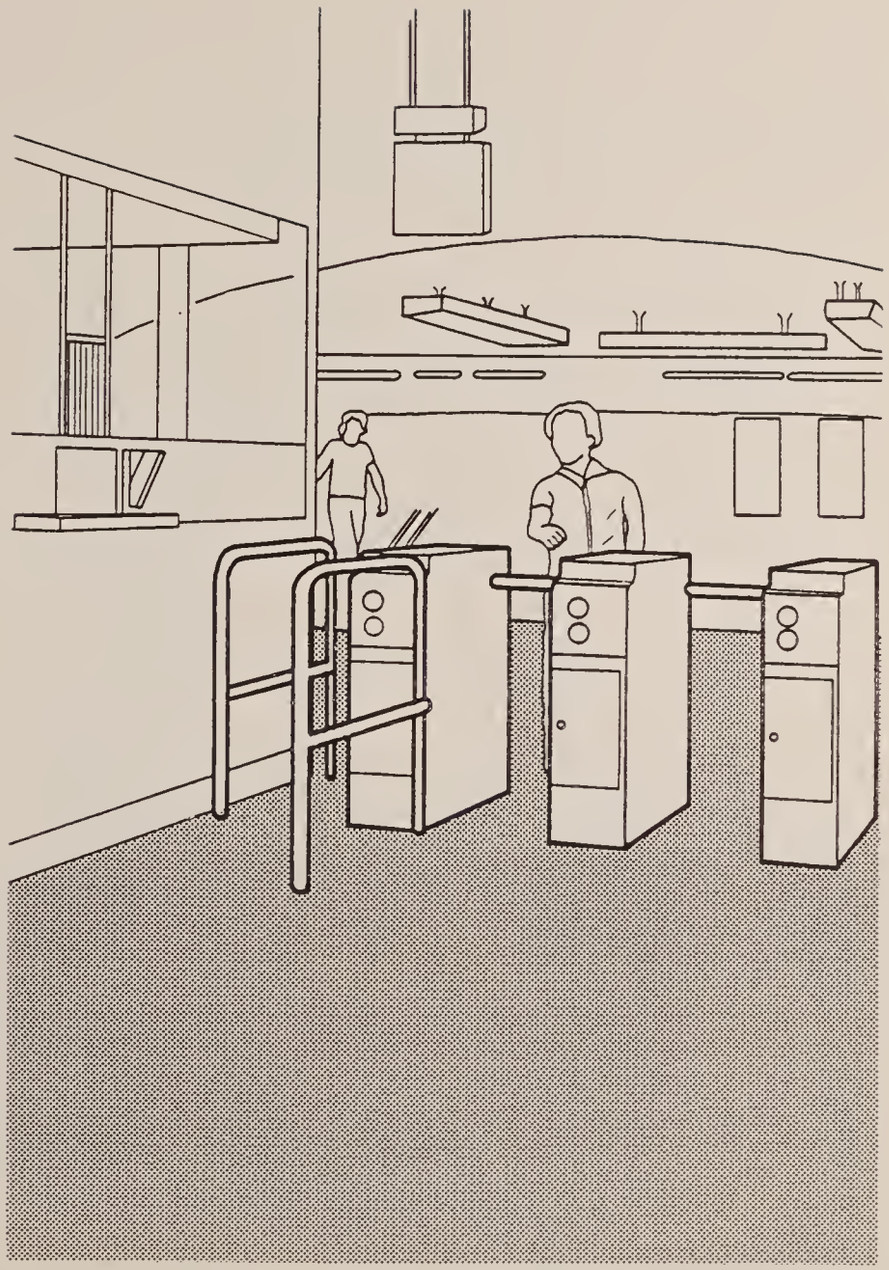

a) Dans une station de métro, Noël utilisera quelques points de repère pour effectuer les déplacements nécessaires.

Sommairement, il existe deux façons d'aborder ce type de familiarisation dite « partielle ».

En procédant du général au particulier

Selon cette méthode, l'édifice est présenté d'abord globalement de façon verbale, tactile ou kinesthésique. À l'aide de maquettes, de cartes, de déplacements, la personne handicapée de la vue pointe et localise les repères essentiels (les escaliers, les ascenseurs, la porte d'entrée, la configuration des corridors, le nombre d'étages, etc.) pour la représentation globale de cet espace (illustration b).

En procédant du particulier au général

Il s'agit de faire l'inverse : les trajets sont d'abord appris (illustration c). C'est par leur assemblage, un peu comme dans un casse-tête, que la personne handicapée visuelle se fait une représentation générale de l'édifice.

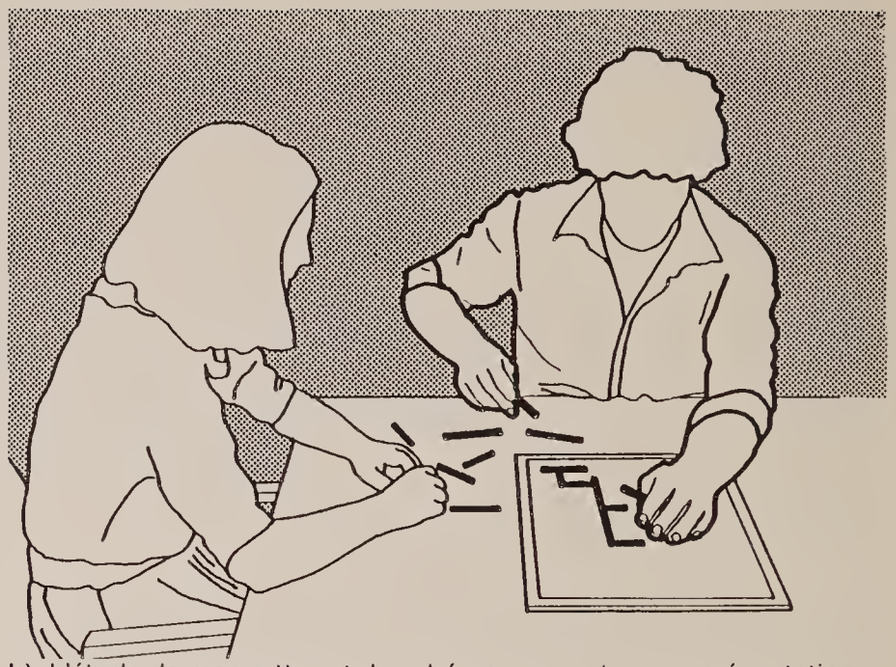

b) L'étude de maquettes et de schémas permet une représentation globale d'un espace.

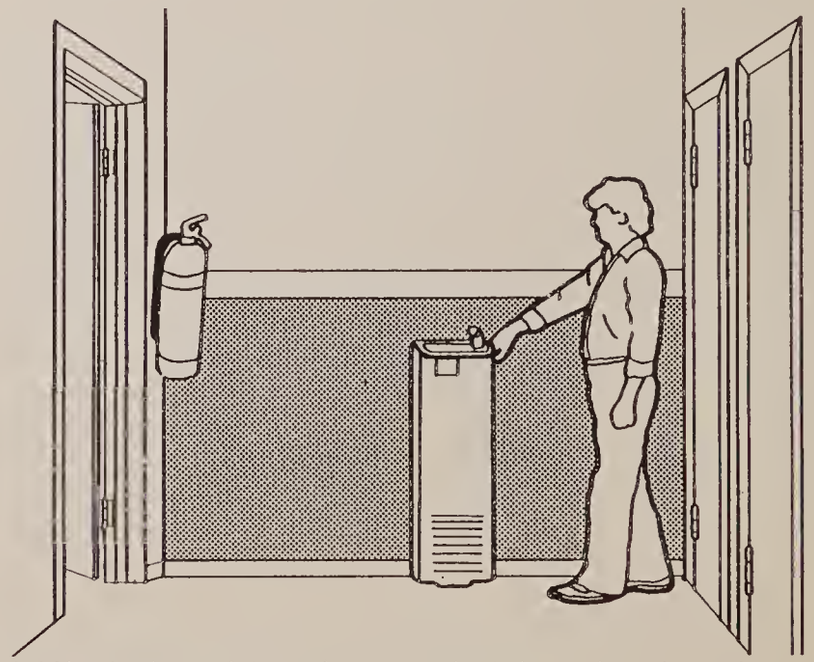

c) L'étude des trajets en leur associant des points de repère adéquats permet les déplacements d'un point à un autre.

Avec la personne qui possède un résidu visuel, les procédés demeurent les mêmes. Par contre, il est important de découvrir avec elle ce qu'elle perçoit dans cet environnement particulier et de sélectionner les points de repère en fonction de cette perception, tout comme dans le cas de la familiarisation complète (illustration d).

La familiarisation partielle aboutit généralement à une représentation mentale globale de l'édifice, à une connaissance de sa configuration générale mais non détaillée.

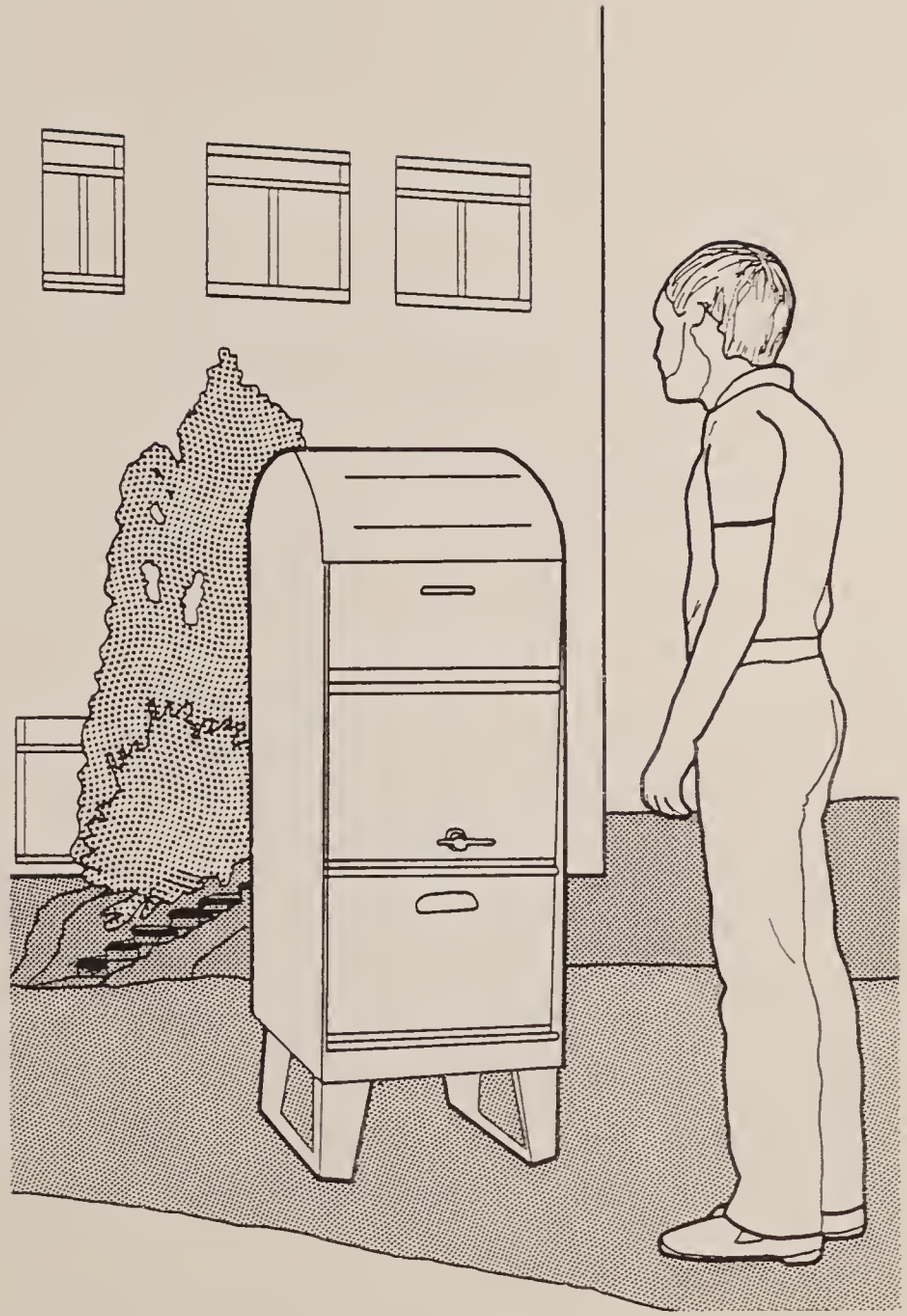

d) Une boîte aux lettres, en raison de sa grosseur et de sa couleur, constitue un bon point de repère pour une entrée.

4.

Se familiariser par trajets

Dans un autre type d'environnement, soit un centre d'achat(s), Noël n'est intéressé qu'à quelques déplacements, par exemple de la porte d'entrée à un magasin ou encore d'un magasin à un autre.

Dans ces conditions, chacun des trajets est appris à partir de points de repère particuliers (illustration).

Noël sait qu'il est arrivé au magasin de son choix lorsqu'il touche le tapis avec sa canne.

D. Aménagement physique d'une pièce

Introduction

L'aménagement des lieux préoccupe généralement beaucoup de gens qui vivent avec des personnes handicapées de la vue. Un éventail de questions surgit, lesquelles se situent entre les deux pôles suivants : éviter tout obstacle et tout danger dans le but de protéger la personne handicapée visuelle ou au contraire, ne rien changer à l'environnement afin qu'elle apprenne à s'y habituer. En fait chaque situation appelle une réponse particulière et doit tenir compte de divers facteurs tels que l'âge de la personne handicapée de la vue, le moment d'apparition du handicap, les préférences esthétiques et fonctionnelles de ceux qui habitent ensemble, etc. Par contre, certains principes généraux doivent guider l'analyse des situations individuelles (illustration).

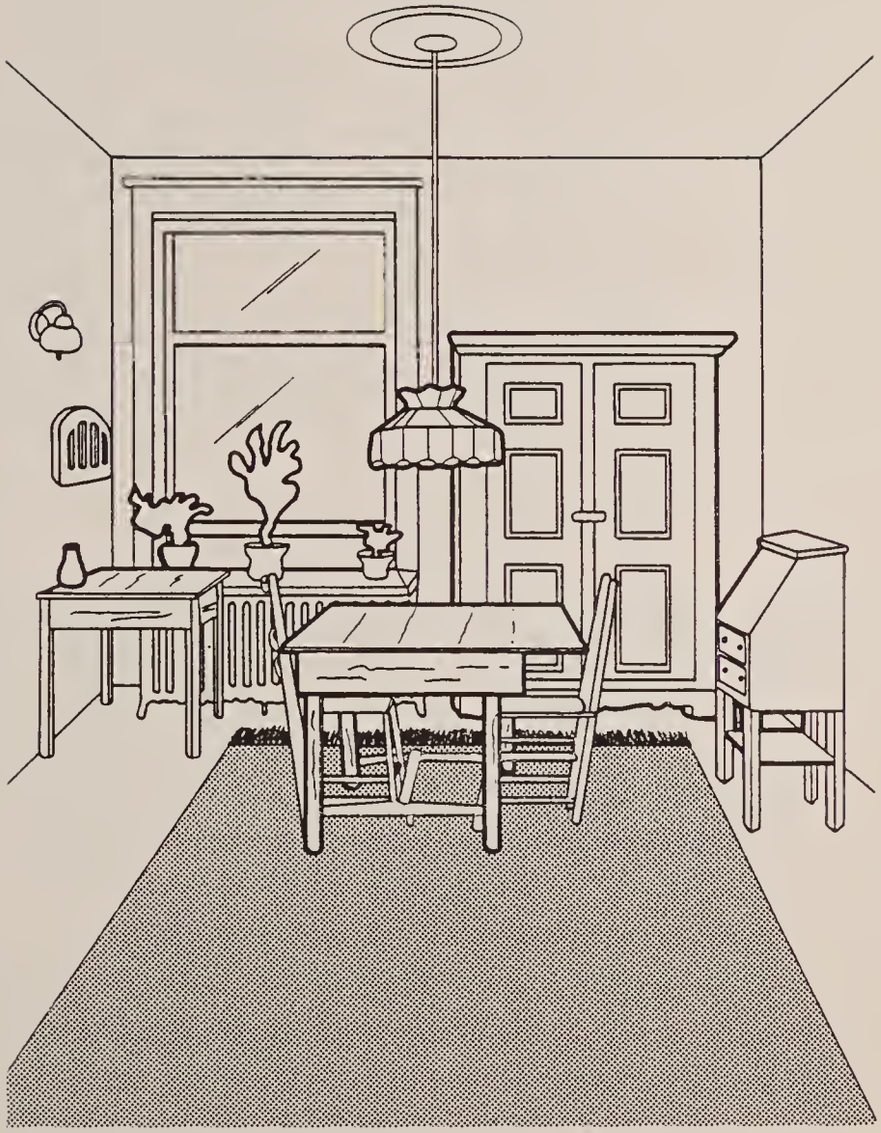

L'analyse de chaque environnement et la compréhension de chaque handicap visuel permettent l'aménagement des lieux.

a) Plusieurs endroits dans la maison présentent d'excellents lieux d'apprentissage; il s'agit d'en faciliter l'accès.

1.

Lorsqu'il s'agit d'un enfant

Un enfant qui naît handicapé de la vue ou qui le devient en très bas âge a besoin de bouger, comme tout autre enfant, pour se développer. Par contre, il a besoin d'explorer plus que tout autre pour connaître son environnement. Il est donc nécessaire de le placer dans les meilleures conditions pour favoriser ce double apprentissage. Les conditions idéales sont réunies dans le principe suivant: provoquer l'accès au plus grand nombre possible d'endroits et d'objets tout en assurant le maximum de sécurité (illustration a).

Il est souhaitable que dans ces explorations, l'enfant se déplace sur différentes textures (illustrations b et c).

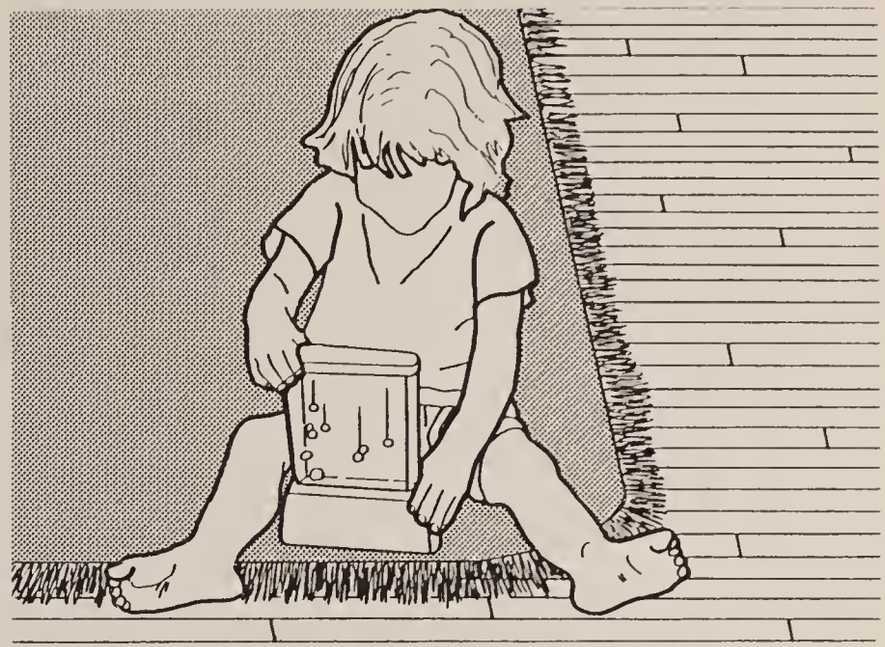

b) À l'intérieur, le tapis et le bois sont deux surfaces différentes à expérimenter.

c) À l'extérieur, le gazon et le sable donnent des sensations très différentes lorsqu'on s'y déplace.

De plus, l'enfant a besoin d'explorer les escaliers. Son assurance, lorsqu'il commencera à s'y déplacer debout, en dépendra. Par contre, les escaliers représentent un danger. Il faut donc en condamner l'accès à tous les moments où vous ne pouvez vous y amuser avec lui et ce, jusqu'à ce qu'il puisse les situer et les négocier lui-même (illustration d).

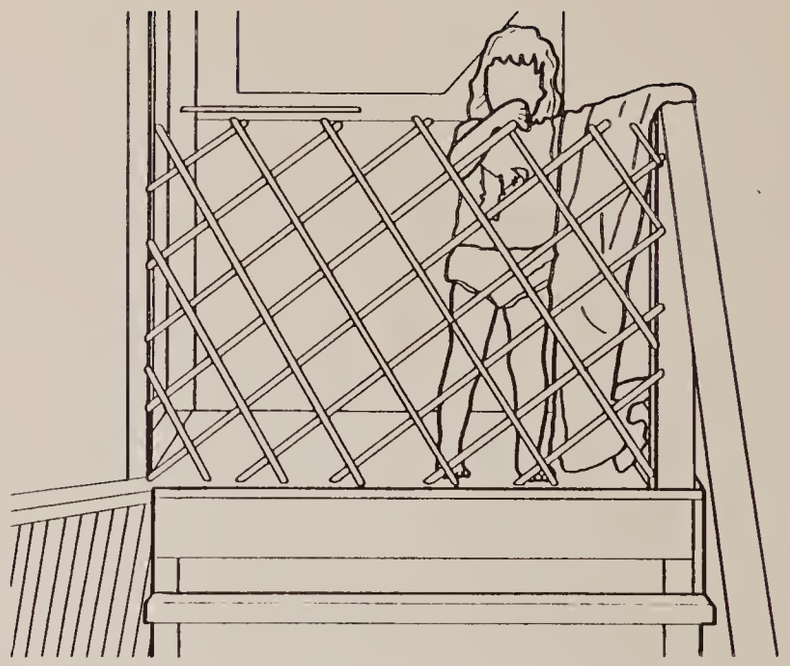

d) Une barrière est ici nécessaire à la sécurité, au moins pour une certaine période.

D'autre part, certains meubles sont enjolivés de coins et de rebords particulièrement pointus susceptibles d'occasionner des blessures. Il y a donc lieu de les faire disparaître ou de les « arrondir » en les recouvrant, au moins pour un certain temps (illustration e).

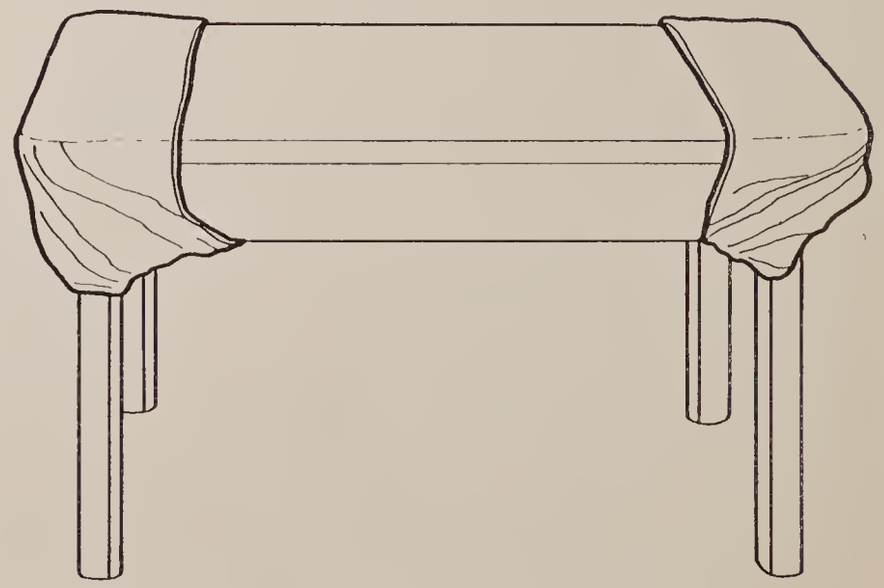

e) Il est parfois nécessaire de renoncer à quelques avantages esthétiques afin d'assurer la sécurité de l'enfant handicapé visuel.

Dans une autre situation, vous remarquez que votre bébé est attiré par un mobile aux couleurs vives placé dans un coin de sa chambre (illustration f). Son résidu visuel lui permet vraisemblablement de percevoir les couleurs contrastantes. C'est une situation à exploiter. En effet, pourquoi ne pas créer de tels contrastes en plaçant des objets de couleur à quelques endroits dans la maison, à la hauteur de ses yeux? Le fait de les diversifier et de les changer de place peut constituer autant de surprises susceptibles de favoriser ses déplacements et l'exploration de la maison.

L'observation attentive de votre bébé et de votre environnement, en gardant comme but d'amener l'enfant à se déplacer le plus possible dans un milieu sécuritaire, vous guidera sur les modifications particulières à apporter chez-vous[1].

Avant de conclure, mentionnons que certains sont d'avis que dans une maison où grandit un enfant handicapé visuel, on ne devrait jamais changer les meubles de place afin qu'il développe une représentation exacte de leur situation et un système de déplacement adéquat. D'autres affirment au contraire qu'il est essentiel de les changer de place afin que l'enfant arrive à une certaine souplesse dans la représentation qu'il se fait de l'espace et qu'il y adapte ses déplacements. Ceci peut également susciter sa curiosité.

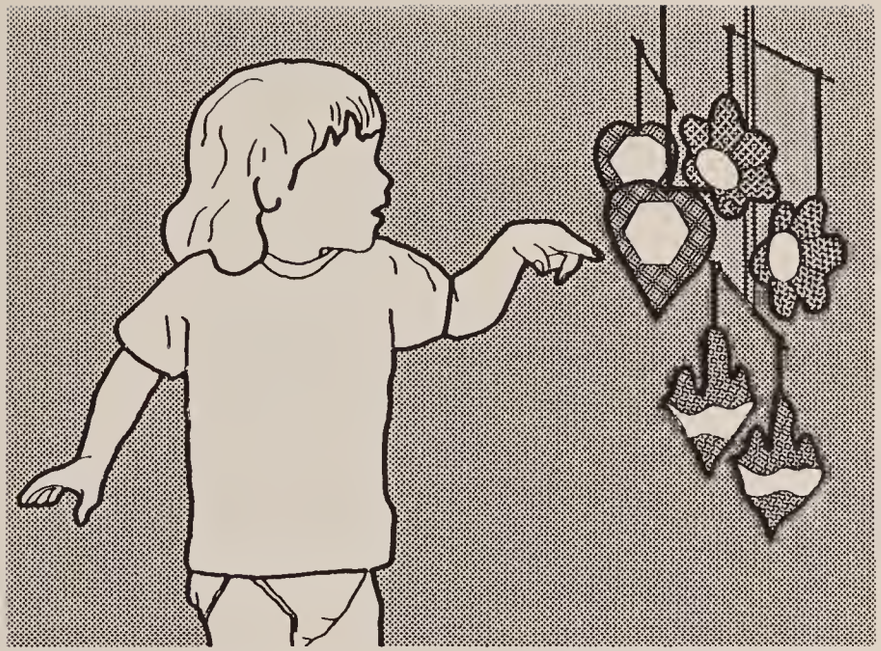

f) Les couleurs contrastantes pousseront l'enfant à explorer divers coins de la maison.

Il est difficile de trancher entre ces deux points de vue. Cependant si vous désirez ou devez faire des changements, il semble indiqué de les faire avec l'enfant, un à la fois, en lui laissant le temps de s'adapter à chaque modification.

---

[1] Un guide destiné aux parents d'enfants handicapés visuels publié par l'Institut Nazareth et Louis-Braille, intitulé Et que ça bouge, fournit plusieurs conseils en ce sens. On y trouve également des idées concernant l'environnement extérieur.

2.

Lorsqu'il s'agit d'un adulte

La personne qui devient handicapée de la vue à l'âge adulte doit s'adapter à son environnement avec sa nouvelle condition. Cette personne connaît déjà les lieux. Il ne faut cependant pas oublier qu'elle a besoin maintenant d'un système différent pour s'y déplacer. Elle n'a peut-être pas noté que la lingerie se situe vis-à-vis la porte de la salle de bain, repère qu'elle peut utiliser au lieu de tâtonner (illustration a).

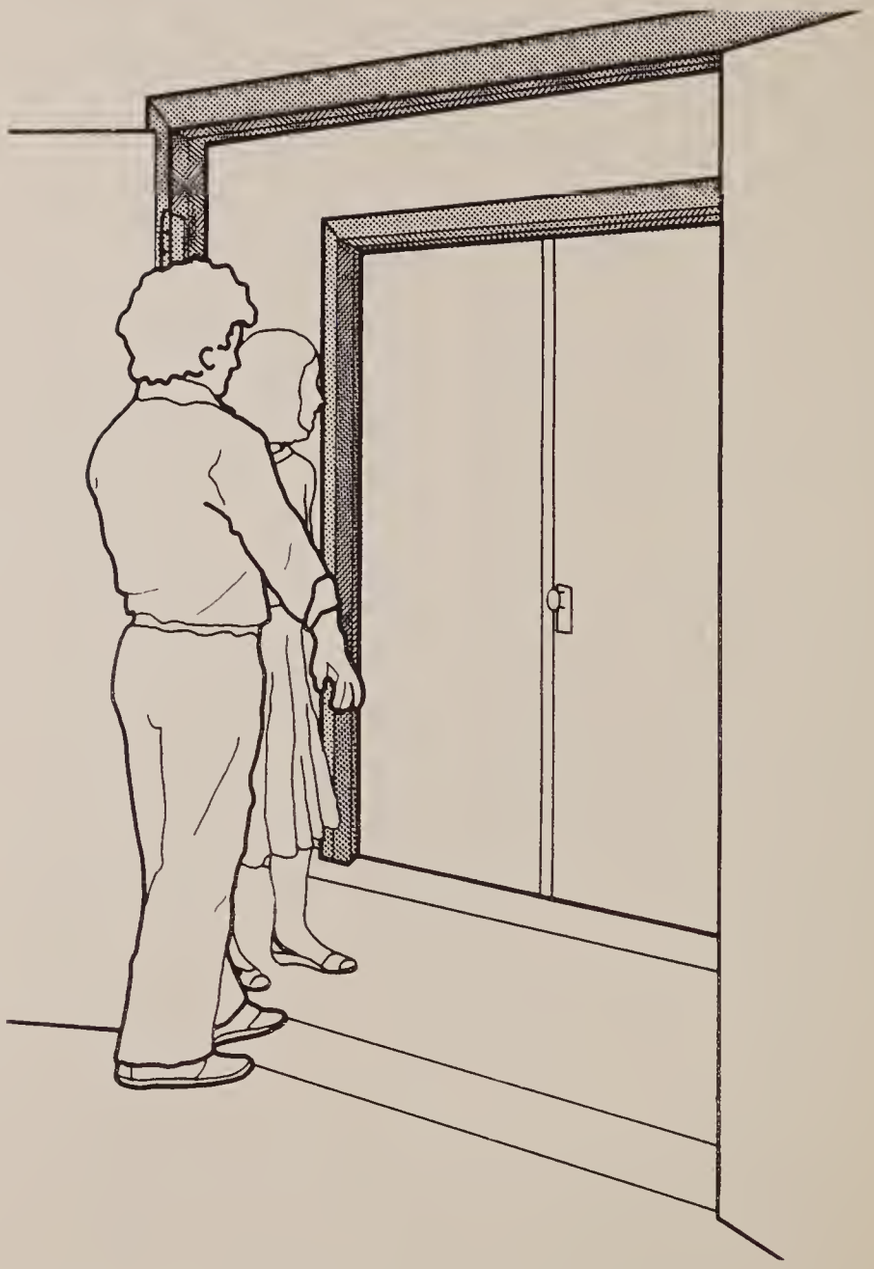

a) Renée indique à Noël que la lingerie se situe vis-à-vis la salle de bain.

L'observation de ses déplacements et de ses tâtonnements donne des indications sur ses difficultés et de là, il est possible de trouver dans l'environnement des points fixes qui l'aideront à se retrouver. Ainsi, il peut être indiqué de changer l'emplacement de certains meubles ou objets afin qu'ils puissent être utilisés comme points de repère (illustration b).

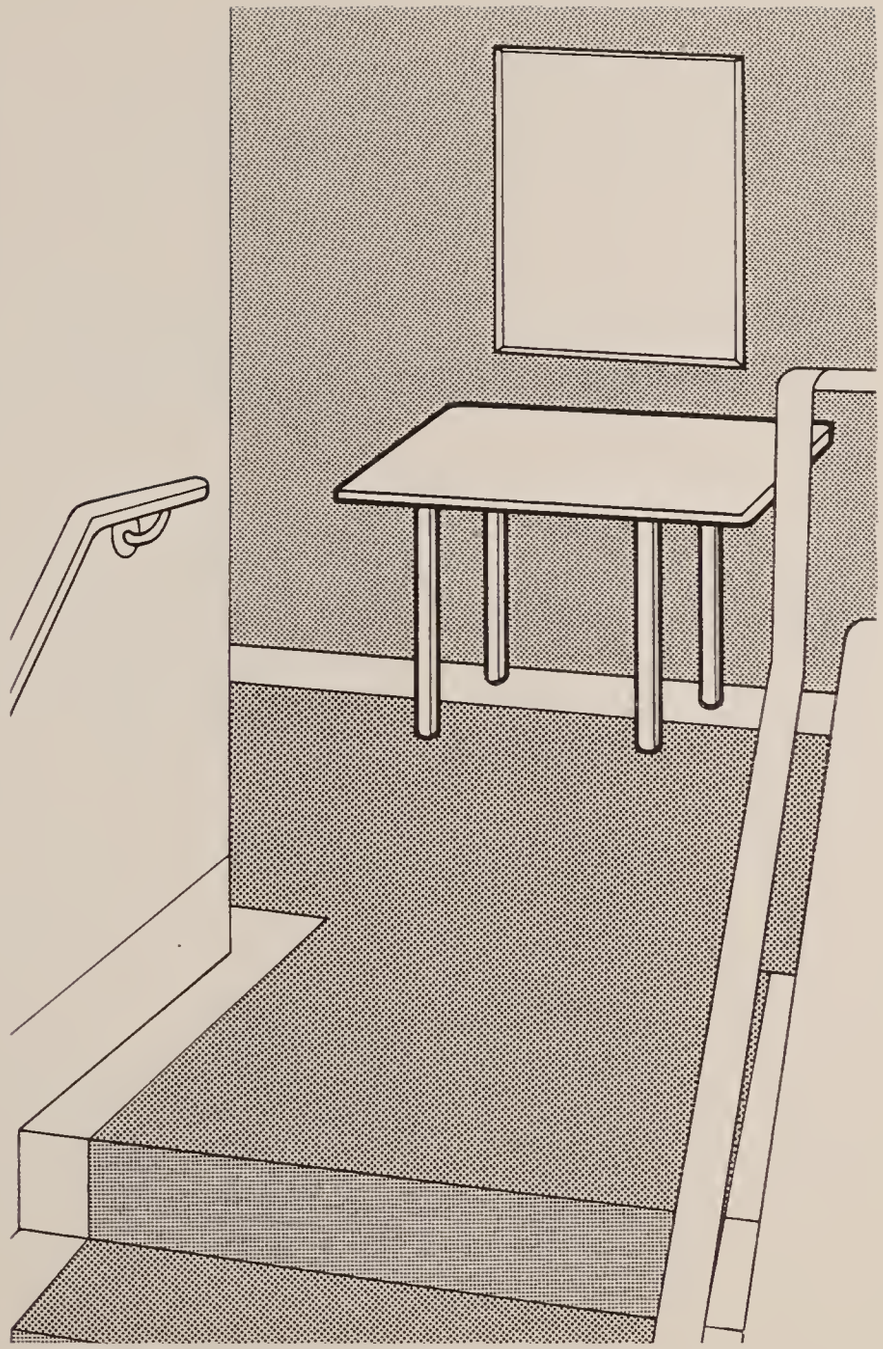

b) La table est placée contre le mur en face de l'escalier.

Dans le même ordre d'idées, il peut être intéressant de remplacer une horloge silencieuse par un cadran au fort tic-tac. Son emplacement sera alors choisi de façon à faciliter l'orientation dans la pièce (illustration c).

Bien sûr, la personne handicapée peut elle-même faire part de ses préférences. Les plantes suspendues sont peut-être trop basses, des objets décoratifs l'empêchent peut-être de longer un mur. Des correctifs peuvent alors être apportés.

Enfin, pour lui permettre le plus d'autonomie et d'indépendance possible, un nouveau mode de rangement doit être pensé afin de lui faciliter l'accès à ses objets personnels. Le principe à retenir autant pour la personne ayant un handicap visuel que pour les gens partageant la même demeure est le suivant : une place pour chaque chose, chaque chose à sa place.

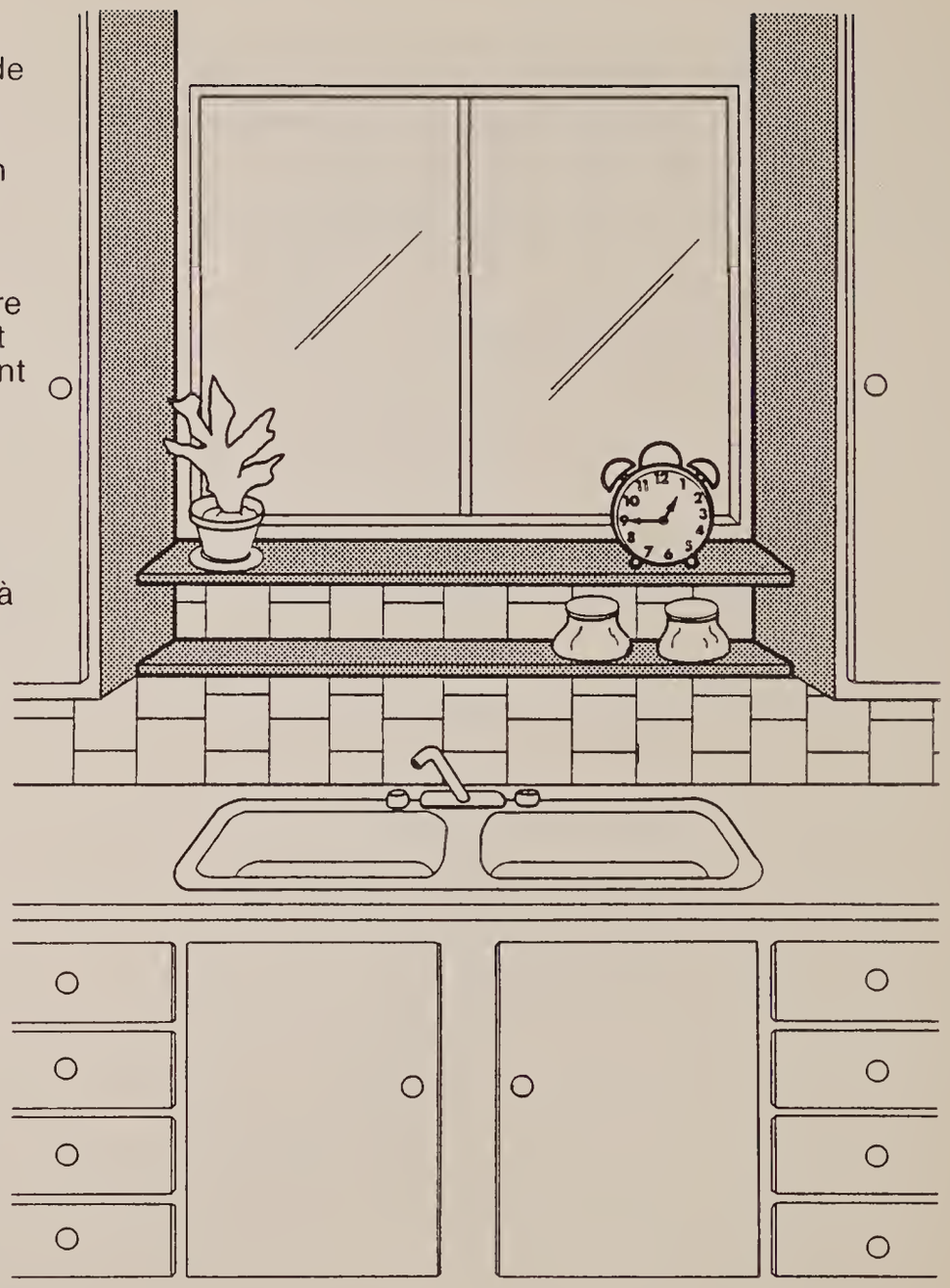

c) Le tic-tac du cadran permet de situer l'évier.

annexes

L'Institut Nazareth et Louis-Braille : une réponse du Québec aux handicapés visuels

Un mot de présentation

En 1861, les Sœurs Grises de Montréal, à l'incitation du Père Victor Rousselot et avec son aide, mettaient sur pied divers services aux filles et aux jeunes garçons handicapés de la vue. L'ensemble de ces services, connu à l'origine comme l'Institution des aveugles, devint alors l'Institut Nazareth. Pendant de nombreuses décennies, l'Institut Nazareth fut le seul établissement d'enseignement spécialisé aux enfants et adolescents handicapés de la vue, au Québec, le seul « institut des aveugles ».

Mais en 1953, les Clercs de Saint-Viateur créaient, à l'invitation du Cardinal Léger, l'Institut Louis-Braille, ce dernier étant voué à l'enseignement aux garçons aveugles. D'abord installé à Westmount, l'Établissement déménagea de façon permanente à Longueuil en 1959, où il connut un essor certain.

En 1975, un arrêté ministériel fusionnait en un seul ces deux instituts et en faisait un Centre de réadaptation des handicapés de la vue, sous le nom unifié de Institut Nazareth et Louis-Braille.

C'est donc depuis 1975 que la vocation de l'Institut Nazareth et Louis-Braille est celle de la réadaptation des personnes handicapées de la vue. Celle-ci se définit simplement comme suit :

> « De concert avec la personne handicapée elle-même, la réadaptation consiste en la mise en œuvre structurée de moyens palliatifs, généraux et spécifiques, conçus, agencés et appliqués de manière à provoquer, de façon délibérée, chez la personne handicapée, l'apparition des conduites, des façons et des attitudes nécessaires à son autonomie sociale optimale. »

Ce mandat connu son premier souffle lorsqu'en 1977, la Régie de l'assurance-maladie du Québec confia à l'Institut Nazareth et Louis-Braille, pour le secteur Ouest du Québec, la dispensation gratuite aux 18 ans et moins, des aides mécaniques, électroniques et optiques (Programme A.M.E.O.). En décembre 1978, ce programme fut offert aux personnes de 35 ans et moins. Non seulement les orthèses-prothèses, si nécessaires, devenaient-elles alors accessibles mais la notion même de handicap visuel se trouvait considérablement élargie, passant du traditionnel 20/200 (cécité légale) au 20/70 (demi-voyant).

L'Institut dispense ses services, sauf la gratuité des aides (1), sans aucune discrimination quant à l'âge, l'origine, la culture, la langue ou la religion des bénéficiaires (2). Et afin d'assurer à tout égard des services de toute première qualité, l'Établissement a conclu, au cours des années, divers contrats de services avec de nombreuses instances extérieures, dont la Commission scolaire régionale de Chambly qui assure, à l'intérieur de l'Institut, la scolarisation d'une centaine d'enfants, de la maternelle au secondaire V, et l'Université de Montréal qui associe l'Institut à la formation de ses optométristes.

(1) À noter que les personnes âgées de plus de 36 ans peuvent s'adresser à l'Office des personnes handicapées du Québec pour obtenir les aides visuelles dont elles ont besoin, autres que les cannes et les frais d'entretien des chiens-guides, lesquels ne comportent pas de limite d'âge.

(2) Le secteur Est du Québec est desservi, aux fins du programme de gratuité des aides, par le Centre d'accueil Louis-Hébert Inc. de Québec.

Une vocation sociale

L'Établissement dispense des services de réadaptation aux personnes vivant avec un handicap visuel, en basse vision, en orientation et mobilité, en autonomie et communication ; de plus, il opère des programmes destinés à la prime enfance et aux surhandicapés, lesquels trouvent à l'Institut des débouchés de travail, au terme de leur carrière scolaire. En outre, une trentaine d'enfants et une vingtaine d'adultes en besoin de réadaptation intensive et soutenue, surtout dans ce dernier cas lorsqu'il s'agit de cécité récente, sont hébergés annuellement à l'Institut. Au chapitre des services externes, mentionnons que plus de 1,000 personnes différentes ont reçu des services en 1982-1983.

D'autre part, l'Institut opère un foyer de groupe. Outre cette exception, les services sont normalement dispensés au siège social à Longueuil. Cependant, lorsque la nature du service à rendre l'exige, le personnel se rend dans le milieu d'appartenance et de vie du bénéficiaire. L'Institut emploie régulièrement quelque cent trente (130) personnes et plusieurs contractuels. Son budget annuel est de l'ordre de 4 700 000,00 $.

L'Institut Nazareth et Louis-Braille est aussi reconnu en tant que centre de perfectionnement et de recherche. Chaque année, des étudiants des niveaux collégial et universitaire y effectuent stages et travaux. Diverses études hautement spécialisées sur les aides visuelles ou, plus généralement sur les services aux handicapés de la vue, ont été réalisées dans l'Établissement, avec le concours de la direction et la participation des intervenants. Parmi les plus récentes recherches, mentionnons une étude doctorale sur l'intégration scolaire des élèves handicapés de la vue et d'autres de maîtrise, sur les programmes.

Les rapports de ces études sont disponibles pour consultation. Les professionnels des divers services sont également en mesure de fournir un perfectionnement d'appoint au personnel d'autres organismes et établissements. Ainsi, l'Institut Nazareth et Louis-Braille organisait en octobre 1981, un colloque sur la réadaptation fonctionnelle des personnes handicapées de la vue, colloque premier en son genre, dont les actes sont actuellement disponibles.

La Plan d'organisation 1983-1984 distingue quatre grands secteurs de services cliniques : les Services à l'enfance, les Services aux adultes, les Services aux surhandicapés et de travail, auxquels s'ajoute le Service de basse vision.

À l'admission de chacun des bénéficiaires, les professionnels de l'Établissement élaborent avec ce dernier ou ses représentants, un Plan de services individualisé, présentant des services concrets et directs se traduisant par des contacts humains et fréquents entre les intervenants et les usagers. Selon les besoins de chacun, établis par le Plan de services, les bénéficiaires de tout âge peuvent avoir accès aux divers services.

Une vocation culturelle

L'Institut Nazareth et Louis-Braille possède aussi une bibliothèque francophone destinée aux handicapés de l'imprimé, unique en Amérique du Nord, qui compte plus de 35 000 volumes en braille (près de 10 000 titres) et 2 000 ouvrages enregistrés sur bande magnétique. Quelque 1 100 personnes sont abonnées soit à la bibliothèque soit à la magnétothèque, soit aux deux.

L'Institut a aussi édité il y a quelques années un ouvrage unique, en cinq volumes, qui présente le système complet du braille aux voyants sous forme de leçons successives.

En outre, les Éditions braille du Québec produisent au-delà de 1 300 000 pages braille annuellement. Le périodique Carrefour Braille imprimé chaque mois en 800 exemplaires, est accessible aux francophones handicapés de la vue du Québec, du Canada, d'Europe et des États-Unis.

En guise de conclusion

Soucieux de la qualité de ces services, l'Institut Nazareth et Louis-Braille développe des politiques d'accès à ses ressources et d'information constante auprès des ses usagers.

C'est ainsi que :

- les communications postales peuvent se faire, au choix de l'usager, en imprimé conventionnel, en imprimé grossi, en braille ou encore sur ruban magnétique ;

- une flotte de véhicules assure le transport des bénéficiaires qui ne peuvent se déplacer par leurs propres moyens, surtout les tout petits. Une navette, aux frais de l'Institut, est aussi possible entre le métro Longueuil et l'Établissement ;

- une ligne Inwats permet aux usagers de l'extérieur de communiquer directement et sans frais avec l'Institut, en composant le 1-800-361-7063 ;

- depuis septembre 1983, la bibliothèque de l'Institut est accessible un soir par semaine à tous ceux qui ne peuvent s'y rendre le jour.

D'autres projets sont en chantier, toujours en vue de rejoindre les attentes et les besoins des personnes handicapées de la vue du Québec.

La réponse que l'Institut Nazareth et Louis-Braille offre à ses usagers complète et enrichit celle des autres organismes commis à la même cause.

Autres documents disponibles produits par l'Institut Nazareth et Louis-Braille

- **Julie**

  Un film saisissant, sur la situation scolaire d'une jeune fille aveugle intégrée parmi les voyants.

  Durée : 52 minutes.

- **Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les handicapés de la vue et que vous n'avez jamais osé demander**

  Un premier film québécois présente enfin les « mystères » de l'orientation et mobilité chez les handicapés de la vue.

  Durée : 17 minutes.

- **Préjudices aux handicapés visuels**

  Dans sa démarche vers l'intégration, la personne handicapée de la vue peut être victime de préjudices souvent dus aux préjugés et au manque d'information.

  Au moyen de témoignages de personnes handicapées de la vue victimes de préjudices et de personnes non handicapées qui avouent spontanément leurs propres préjugés, ce document audio-visuel illustre la réalité hélas trop actuelle, mais qui peut être modifiée par une meilleure sensibilisation.

  Durée : 29 minutes.

Le Braille

L'originalité de cet ouvrage ne fait pas de doute. En effet, l'on ne s'attend normalement pas à ce qu'un livre sur le braille s'adresse aux voyants ; or c'est ici le cas.

Le Braille comporte cinq volets organisés en leçons successives de difficulté croissante. Des exercices sont proposés au lecteur.

Un premier volume étudie les aspects historique et technique.

Le second volume propose une série d'exercices, accompagnés de corrigés qui permettent de maîtriser le braille en écriture intégrale et l'abrégé orthographique français.

Le troisième volume collige les règles propres à l'abrégé orthographique français.

Dans le quatrième volume, des exercices et leur corrigé permettent de maîtriser l'abrégé orthographique étendu.

Le cinquième et dernier volume étudie l'ensemble des règles de l'abrégé orthographique étendu, une écriture en « raccourci » qui accélère la lecture et l'écriture.

Auteurs : Suzanne Olivier et Rolland Campbell, 1981.

- **Effets d'un programme d'anticipation sémantique sur la performance en lecture à l'Optacon chez des handicapés de la vue adultes**

  Cette étude présente l'expérimentation d'une méthode d'enseignement de la lecture au convertisseur tactile basée sur l'anticipation sémantique. Cette méthode, introduite à une étape précise de l'entraînement à la lecture par convertisseur tactile, vise l'augmentation du débit de lecture, du taux de compréhension et du rythme de progression. Cette étude est issue d'une recherche de maîtrise en éducation-orthopédagogie.

  Auteure : Sylvie Daigle, 1981.

- **Atelier sur l'enseignement de précision, recueil de documents**

  Sous les auspices de l'Institut Nazareth et Louis-Braille, une présentation de Normand Giroux et de Marie-Paule Quintin, à Montréal, en mai 1980. Les auteurs y offrent des moyens concrets et efficaces de corriger des difficultés d'apprentissage et d'adaptation.

- **Colloque sur la réadaptation fonctionnelle des personnes handicapées de la vue**

  Recueil des exposés, 8 et 9 octobre 1981.

  Pour la première fois, un groupe de professionnels de la réadaptation exposent leurs connaissances et leurs opinions sur le sujet. Ce document définit ce qu'est la réadaptation et ce que sont ses modalités privilégiées.

- **Les conditions d'intégration de l'élève handicapé de la vue dans les écoles régulières du Québec**

  Cette étude décrit la situation de trente-trois enfants handicapés de la vue, intégrés dans vingt-deux écoles régulières du Québec. Dans ce livre issu d'une thèse de doctorat, l'auteure révèle ce que vivent les enfants et relate comment ils composent avec les difficultés engendrées par leur handicap. Il s'agit d'un document inédit, riche d'informations hautement révélatrices.

  Auteure : Georgette Goupil, 1980.

- **Et que ça bouge!**

  Cette brochure illustrée de quatre-vingt-trois (83) pages est destinée aux personnes qui sont en contact avec des enfants handicapés visuels. Elle contient des suggestions qui permettront à ces personnes d'aider ces enfants à croître et à apprendre comme tous les autres enfants.

  Auteurs: Sherry Raynor, Richard Drouillard.

  Version originale: Ingham Intermediate School District, 1975.

  Version française: Institut Nazareth et Louis-Braille, 1980

- **Manger avec aisance**

  Guide illustrant diverses techniques d'alimentation susceptibles d'être utilisées par les personnes handicapées de la vue.

  En collaboration: Mario Cicioli, Monique Benoit, Lise Déry, Linda Fortin Goulet, Marie-Paule Lebeau, Renée Sirois, Denise Trépanier, Jocelyn Loiselle, 1983.

Pour obtenir ces documents, veuillez vous adresser à:

L'Institut Nazareth et Louis-Braille
a/s Les Services administratifs
1255, rue Beauregard
Longueuil, Québec
J4K 2M3
Tél.: (514) 463-1710
1-800-361-7063 (sans frais)

Bibliographie

Allen William, Griffith Anne, Shaw-Cynthia, Orientation and Mobility — Instructors Manual, Center for Independant Living, 1977, 174 p.

Hill Everett, Ponder Purvis, Orientation and Mobility Techniques — A Guide for the Practitioner, American Foundation for the Blind, 1976, 115 p.

HV1708 Daigle, Sylvie. Geoffroy,
L655 Se deplacer avec aisance:
1984 guide illustre des
techniques de base en
orientation et mobilite

DATE DUE

AMERICAN FOUNDATION FOR THE BLIND
15 WEST 16th STREET
NEW YORK, N.Y. 10011

DEMCO